L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1640 - VENDREDI 30 JUILLET 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Bilan des récoltes

Un paysage surprenant, à tout point de vue



Des rendements qui sont au rendez-vous, mais des parcelles inondées dans certains secteurs de Bourgogne. Des qualités très variables, certaines satisfaisantes, d'autres décevantes… Les récoltes de cet été 2021 sont surprenantes, dans le bon comme dans le mauvais, dans leurs résultats comme dans les conditions de leurs réalisations. Attendues avec énormément d'espoir après des sécheresses récurrentes, les moissons 2021 sont d'abord apparues prometteuses, les pluies ont ensuite fait craindre le pire. Finalement, le verdict ne sera connu que dans quelques jours… La légendaire incertitude de l'activité agricole ne fait que se confirmer ! *Pages 05, 06, 12 et 16.*

Côte d'Or

› Agrivoltaïsme

Un projet est en train de voir le jour dans le Châtillonnais



Nièvre

› Prophylaxie BVD 2020-2021

Une situation très favorable !



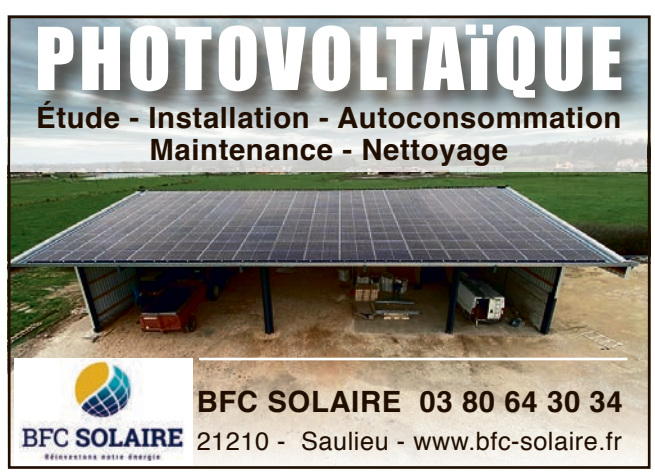
Yonne

› Visite ministérielle

Un temps d'échange avec le monde viticole







Sommaire

Côte d'Or

04 • Agrivoltaïsme : Mais qu'est-ce que c'est ?
05 • Moissons : Un blé très incertain
06 • Productions végétales : Un mois à rattraper

Nièvre

07 • Prophylaxie BVD 2020-21 : Une situation très favorable !
08 • Équarrissage 2/2 : Une mémoire qui s'en va
09 • Patrimoine : L'histoire de la ligne de chemin de fer Nevers-Guérigny

Yonne

10 • Visite ministérielle : Un temps d'échange avec le monde viticole
11 • Viticulture : Des analyses et du conseil pour obtenir le meilleur vin possible
12 • Récoltes : Des rendements plutôt bons malgré une moisson perturbée

Région et ailleurs

13 • Commerce international : Des clauses miroir sinon rien !
14 • Syndicalisme : Une aide aux éleveurs bovins-viande pour la période du Covid
15 • Environnement : Une marque « parc national » pour les productions agricoles

Filières

16 • Cultures Orges d'hiver : Premier bilan de campagne en Bourgogne Franche-Comté

Infos Services

17 • Équipement
18-19 • Cours et marchés
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Cassis

À Dijon, Gabriel Boudier lance un important investissement

Le spécialiste de la crème de cassis prévoit d'investir 6 millions d'euros sur cinq ans. Il travaille également à l'amélioration de son recrutement.


Boudier, spécialiste de la production de crème de cassis, connaît une forte croissance de son activité depuis un an.

Alors qu'elle affiche une croissance importante, avec une activité en hausse de plus de 60 % sur le dernier exercice, l'entreprise dijonnaise Gabriel Boudier, productrice de crème de cassis haut de gamme, annonce un investissement de 6 millions d'euros sur cinq ans. Il portera sur son laboratoire et ses lignes de production. Le but est d'adapter l'outil industriel à la montée en puissance de l'activité. Première traduction de cette volonté : la mise en service d'une ligne de conditionnement dédiée aux mignonnettes. Les capacités de la cuverie devraient aussi bénéficier de l'effort financier accompli.

Effectif presque doublé en un an

Par ailleurs, une ligne d'embouteillage supplémentaire est prévue. Des travaux d'agrandissement du site dijonnais sont aussi programmés : ils porteront sur les locaux sociaux et sur ceux liés à la maintenance. La croissance de Boudier se traduit aussi par de nouveaux besoins en termes de recrutements : En un an, l'effectif est passé de 65 personnes à 105. C'est dans ce cadre que l'entreprise inscrit aussi une volonté de structuration plus poussée de ses recrutements, par le biais d'un partenariat conclu avec Manpower. Le but est aussi de consolider des postes clés, liés aux enjeux de recherche et de développement, ainsi que d'expertise métier.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

En bref

Loi climat La FNSEA salue *«des avancées équilibrées pour l'agriculture»*

«Les débats législatifs de la loi Climat et résilience ont représenté un rendez-vous important pour l'agriculture française», salue la FNSEA dans un communiqué du 21 juillet. Prise en compte des activités humaines dans la gestion de l'eau ou attention à la distorsion de concurrence européenne dans le cadre d'une éventuelle redevance sur les engrais : le syndicat majoritaire salue sur plusieurs dossiers une *«approche équilibrée»*. La FNSEA distribue plusieurs autres satisfecit sur l'évolution de la commande publique dans les cantines ou la compensation obligatoire du secteur aérien dans l'agriculture qui permettront *«d'agir sur la neutralité carbone au-delà de l'atténuation nécessaire de ses émissions»*. Alors que le paquet *«Fit for 55»* de la Commission européenne prévoit de rehausser l'objectif de stockage de carbone *«ce défi pourra être relevé à condition d'en faire une opportunité pour les agriculteurs français»* grâce au label bas-carbone, souligne la FNSEA. Des incertitudes demeurent sur plusieurs dossiers, comme le chèque alimentaire, dont les contours seront dévoilés sous six mois par un rapport gouvernemental. Autre zone d'ombre : le futur plan Éco-Azote dédié aux engrais, qui détaillera les moyens de réduction d'émission et les financements correspondants.

la météo présentée par Dijon Céréales

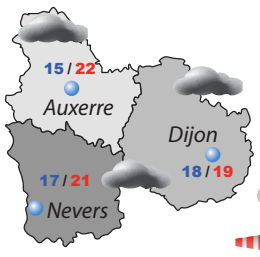
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 30 Juillet

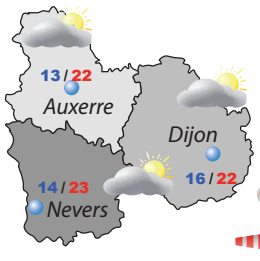


Couvert
Un temps couvert s'annonce pour ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Juliette
Soleil : 06h24 - 21h32
Lune : 00h19 - 13h29

Samedi 31 Juillet

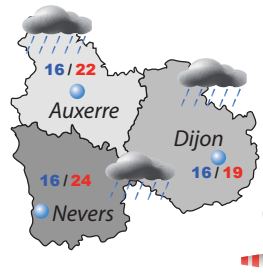


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Ignace
Soleil : 06h25 - 21h30
Lune : 00h36 - 14h35

Dimanche 1 Août



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Alphonse
Soleil : 06h26 - 21h29
Lune : 00h55 - 15h42

Prévisions à 7 jours

Lundi 2 Août au Mercredi 4 Août

Un temps nuageux à couvert en perspective.

Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 21 à 23°C

Du Jeudi 5 Août au Dimanche 8 Août

Des précipitations sont attendues pour cette période.

Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 13 à 15°C T° maxi : 20 à 22°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Patrimoine gastronomique

La volaille de Bresse prend son envol vers l'Unesco

Le 15 juillet a eu lieu à Louhans, en Saône-et-Loire, la présentation de l'association qui va travailler sur le dossier de reconnaissance de la volaille de Bresse AOP au patrimoine immatériel de l'Unesco. Après les Climats de Bourgogne et la candidature du bocage Charolais-Brionnais et de son élevage bovin, c'est maintenant au tour de la Bresse de vouloir rejoindre le panthéon de la gastronomie à la française.



Réunis à Louhans, les promoteurs de l'inscription de la volaille de Bresse au patrimoine immatériel de l'Unesco sont conscients qu'ils ne sont qu'au début d'un long chemin. Les première décisions ne devraient intervenir qu'en 2024...

Comme souvent en Bresse, ce sont les Bressannes qui sont à la manœuvre. Les *«petites mains»* comme elles aiment à se décrire. Celles de l'ombre, des surnoms affectueux… Laissant à peine la lumière au centre de la table - qui voyait pourtant installés les deux co-présidents, Dominique Prudent, de l'entreprise de transport éponyme, George Blanc, chef triplement étoilé à Vonnas et président du Comité interprofessionnel de la volaille de Bresse (CIVB) ou encore l'humoriste Laurent Gerra, un des deux parrains de l'association avec le chanteur Julien Clerc. Il faut dire que ces *«petites mains»* - Ghislaine, Lizbeth ou encore Cathy et Katy - ont pris le dossier à bras le corps. *«Cela faisait déjà quelques années que l'idée (d'une reconnaissance mondiale à l'Unesco, NDLR) nous séduisait. Le Covid a été l'élément déclencheur, un coup de massue pour notre filière qui n'avait plus de marchés»*, avec la restauration fermée notamment, se remémore Ghislaine.

Heureusement, tout ne s'est pas effondré et les solidarités, les réseaux ont fonctionné à plein *«pour passer la crise»*. Pour autant, la production n'est pas tirée d'affaires. Les départs à la retraite ne sont pas suffisamment compensés et les mises en place ont recommencé à baisser. *«La découpe va apporter de la modernité pour permettre de toucher plus de foyers et de consommateurs»*, espère le CIVB. À l'image des vins de Bourgogne et de leurs Climats des Côtes de Nuits et de Beaune, ou encore de la candidature du bocage Charolais-Brionnais, la volaille de Bresse veut se voir inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco au même titre que la gastronomie à la française ou à l'image de la baguette qui est portée par la France en 2021.

«On y dit, on y fait»

Tout le monde sait que le chemin sera long et tortueux mais chacun s'encourage et se soutient. *«On y va. On y dit, on y fait»*. Première étape de cette course de fond : la création de cette association dédiée. *«Apolitique, représentant les trois départements (Saône-et-Loire, Jura, Ain) et tous les territoires, les deux Régions administratives (Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes)»*, rien n'a été laissé au hasard. Les éleveurs sont présents et représentés par Rachel Roussel-Voisard (Chapelle-Voland, Jura), Cyril Dégluaire (Saint-Cyr-sur-Menthon, Ain) et Anthony Marmeys (Saint-Usuge, Saône-et-Loire).

Les limites géographiques de l'AOC, telles qu'elles ont été définies dans le cahier des charges en 1957 (AOP depuis 1996), comprennent une partie de ces trois départements voisins. Le remarquable travail historique réalisé par Robert Michelin sera une des premières pièces versées au dossier. Né dans une ferme à la Chapelle-Saint-Sauveur, en Saône-et-Loire, il a étudié en parallèle l'histoire des moines cisterciens et celle de la volaille de Bresse. Ces religieux mangeaient au XVIII[e] siècle *«des chapons dans un esprit gourmet et gourmand, dans le savoureux esprit d'un Brillat-Savarin»*. Néanmoins, il va falloir, comme eux, faire preuve de patience, de travail, d'abnégation, de foi, pour faire aboutir ce dossier.

Quatre grandes familles convoquées

«C'est un marathon national et international» qui attend l'association. Maintenant qu'elle est créée, il faut déposer un premier dossier au national avant le 31 mars 2022 : identification du produit, apprentissage des savoirs, transmission des exploitations, historique de l'appellation… *«Quatre grandes familles»* vont devoir y apporter leurs témoignages : les éleveurs, les passionnés, les grands relais (écoles, hôtellerie…) et les grands ambassadeurs (chefs du monde entier), à l'image de Yohan Chapuis, du Greuse à Tournus : *«Ce dossier Unesco me tient particulièrement à cœur. Je m'interdis de travailler une autre volaille dans ma cuisine. Quand je vais à l'étranger, au Japon par exemple, je retrouve nos volailles de Bresse qui voyagent bien. C'est le travail d'éleveurs exceptionnels, à nous de le sublimer. Si la volaille de Bresse est classée à l'Unesco, ce sera encore mieux»*.

Un discours passionné qui ne manquera pas de convaincre pour, espérons-le, passer à la deuxième étape du parcours *«administratif»*, au 31 mars 2023, date de dépôt des fiches candidatures interministérielles. Une à trois candidatures seront retenues (sur une cinquantaine). De décembre 2023 à mai 2024, elles seront évaluées par la France. Ces rapports devront encore être peaufinés et seront ensuite rendus disponibles aux autres États siégeant à l'Unesco.

Ce n'est donc, au mieux, qu'en novembre 2024 que la première prise de décision pourra advenir. *«La tâche s'annonce rude mais passionnante. Venez partager nos rêves»*. Et les rêveurs ne manquent pas à l'image de Dominique Prudent *«prêt à aider par tous les moyens»*, notamment logistiques, ou Georges Blanc et son attachement viscéral à la volaille de Bresse qu'il promeut via son réseau de chefs étoilés, ou encore comme Laurent Gerra qui, à l'instar de tous les présents *«aiment la bonne chaire, les odeurs et les saveurs d'une volaille de Bresse aux morilles et au vin jaune, comme ma maman servait»*.

Car comme le disait si bien l'éleveuse, Rachel Roussel-Voisard, *«il n'y a ici - ou aux Glorieuses - qu'une star et c'est la volaille de Bresse avec ce lien intime et précieux derrière, presque de sacralité entre l'Homme et l'animal»*. Des notions toujours d'actualité à faire perdurer.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire



La volaille de Bresse pourrait rejoindre à l'Unesco les Climats de Bourgogne.


TRIAGE ET TRAITEMENT
DE SEMENCES à la FERME
Chantier autonome
avec groupe électrogène
ÉBARBEUSE
EFC SEMENCES
Jean-Louis Courtot 21 - Arc sur Tille
Tel. 03 80 37 23 40 - Mobile 06 73 87 95 01
email:contact@efcsemences.fr
Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires


Agrivoltaïsme

Mais qu'est-ce que c'est ?

Un projet encore impensable il y a quelques années est en train de voir le jour dans le Châtillonnais.

On n'arrête plus le progrès mais ça, nous l'écrivons dans la majorité de nos éditions. Aujourd'hui, l'agrivoltaisme frappe à la porte de la Côte-d'Or. Cette pratique consiste à coupler deux productions (énergie renouvelable d'un côté, agricole de l'autre) sur un même lieu, avec une interaction positive espérée entre les deux.

Près de Laignes

Jean-Philippe Delacre, exploitant à Channay, est à l'origine de l'expérimentation qui devrait voir le jour sur sa ferme avant la fin de l'été.

Cet homme de 40 ans, ancien professeur d'économie, de gestion, de droit et de comptabilité au lycée agricole La Barotte, a rejoint l'exploitation familiale il y a quatre ans. Jean-Philippe Delacre est aussitôt parti à la recherche d'une diversification, si possible dans le domaine de l'énergie : *«J'ai longtemps baigné dans ce type de dossiers durant mes études à Paris. Mon idée première s'est intéressée à l'agrivoltaisme, technique innovante dans laquelle une production d'énergie renouvelable est couplée à une production agricole. Un contact établi avec Total Énergies Renouvelables France s'est vite révélé fructueux. Un projet expérimental est lancé avec eux en grandes cultures. Nous ne savons vraiment pas à quoi nous attendre, ce sera une première en France. Aujourd'hui, il existe déjà de l'agrivoltaisme à Montpellier mais le dispositif s'intéresse aux vignes. En Allemagne, des tests sont réalisés sur des prairies»*.

Tout s'enchaîne

Les travaux ont débuté dès la fin juin dans un champ à faible potentiel de la Ferme de Bel Air. *«Nous louons la terre à Total Énergies Renouvelables qui implante ses panneaux. Si tout va bien, l'opération sera prochainement terminée et reliée au réseau électrique»*, indique Jean-Phillipe Delacre, l'un des quatre associés de l'exploitation, *«nous commencerons alors de semer. Nous avons prévu de cultiver de la luzerne, du blé, de l'orge et peut-être même de la lavande. Des essais au niveau des cultures seront menés en partenariat avec Dijon Céréales, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le bureau d'étude agronomique Agrosolutions (filiale de l'union coopérative Invivo) et le pôle innovation en agroécologie AgrOnov. Les équipes de R&D de la compagnie Total Énergies étudieront l'aspect photovoltaïque. Enfin, les équipes du pôle d'études et d'expertise environnementales de Total Energies Renouvelables France, les équipes du Pôle d'Études et de Recherche de Lacq (PERL) réaliseront une étude sur l'évolution de la qualité des sols et de la qualité environnementale globale, en caractérisant la biodiversité du site»*.

Comme un toit de 1 500m²

Quatorze rangées solaires seront installées, chaque panneau sera bifacial et orienté est-ouest pour produire de l'électricité le matin et le soir. La puissance du dispositif n'excédera pas les 250 kWc: *«cela équivaut à la puissance d'un toit de 1 500 m² équipé de panneaux solaires. En effet, nous aurions pu nous attendre à davantage de puissance compte tenu de la surface au sol, mais il n'y aura pas des panneaux partout. L'idée sera de faire des comparaisons, des tests dans les cultures, avec ou sans panneaux. Pour cela, une zone témoin, avec les cultures mais sans panneaux, sera mise en place sur la parcelle. Nous disposerons d'une dizaine de mètres pour travailler entre chaque rangée de panneaux. Il y aura aussi un espace d'un mètre sous forme de bandes enherbées ou fleuries de chaque côté pour favoriser les auxiliaires et ne pas endommager le matériel électrique»*.

Études multiples

Un microclimat pourrait être observé en présence de panneaux. *«Ces derniers pourraient servir de protection»*, souligne l'ancien professeur, qui illustre ici ses propos : *«l'an dernier, en luzerne, nous n'avions quasiment rien récolté en deuxième coupe. Les seuls endroits où il y avait quelque chose, c'était le long des bois. Avec ces panneaux, l'idée serait de créer une zone d'ombre bénéfique à la culture en place. Les panneaux pourraient également protéger du gel. En 2012, toutes nos cultures avaient gelé ici. Nous pouvons également imaginer une protection contre la grêle et le vent. L'eau pourrait aussi ruisseler sur les panneaux, avec l'idée de la ré-utiliser et la concentrer sur les couloirs de cultures. Des capteurs seront installés un peu partout pour étudier ces différents paramètres»*.



Jean-Philippe Delacre, agriculteur près de Laignes, devant une parcelle de 4,5 ha qui recevra prochainement des panneaux solaires positionnés à la verticale dans le cadre d'un projet expérimental. Plusieurs espèces végétales seront cultivées sur des bandes de douze mètres de largeur. Les panneaux, en plus de leur production d'électricité, pourraient représenter un avantage pour les cultures (zones d'ombre, protection contre les aléas de la météo...). Des tests seront réalisés pour évaluer ces bénéfices.

Participez vous aussi

La ferme de Bel air n'engage aucun frais dans la démarche : *«en participant à ce projet expérimental, nous gagnons à nous poser des questions ! C'est déjà énorme. Il nous faut bien trouver des solutions pour nos exploitations. Le système blé-orge-colza ne fonctionne plus. Les cultures de printemps sont bien trop risquées dans notre secteur. Il y a plusieurs décennies maintenant, on nous a emmenés dans des cultures de céréales avec des subventions et de la chimie. Aujourd'hui, on nous retire ces soutiens et ces moyens de production. Nous n'y arrivons plus, alors nous recherchons des solutions, des innovations»*. À noter qu'un financement participatif à hauteur de 50 000 euros est proposé dans ce projet. Tous les détails de la participation sont à retrouver sur www.lendosphere.com/channay.

AG

Fortes chaleurs

Sale temps pour les ruminants



Ce n'est un secret pour personne : les ruminants s'adaptent très mal aux fortes chaleurs. Le GDS de Côte-d'Or procède ici à quelques rappels même si l'été 2021 épargne pour l'instant les animaux.

Observations

Plusieurs signes révèlent un état de stress thermique chez les ruminants : ces derniers se regroupent souvent de manière instinctive en paquets, une baisse de la consommation de fourrages est observée, la consommation en eau augmente, les bêtes transpirent et le rythme des mouvements respiratoires est en nette augmentation. Les animaux vont parfois haleter (le stress est sévère si la respiration se fait la bouche ouverte). Dans les élevages laitiers, le tank se remplit beaucoup moins vite.

Actions

En cas de stress thermique avéré, le GDS préconise plusieurs actions à mettre en place sans délais. Le nombre de points d'abreuvement doit être augmenté, l'accès à l'eau doit être facilité. Les bovins doivent avoir accès à des endroits ombragés aux prés comme aux bâtiments, sachant que la température ressentie au soleil peut être de 10°C supérieure à la température ambiante. Les entrées directes de soleil sur les aires de couchages ou d'alimentation dans les bâtiments sont à éviter. La circulation d'air doit être favorisée dans les bâtiments par l'ouverture de portes (démonter des pans de bardage peut s'avérer opportun). Des dispositifs de rafraîchissement («douchage» par aspersions intermittentes, par exemple) sont de plus en plus utilisés. Gilles Rabu, technicien au GDS21, se tient à disposition pour tout renseignement (03 80 68 67 37).

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Moissons

Un blé très incertain

Les agriculteurs du val de Saône livraient leur production la semaine dernière sans connaître le sort qui allait leur être réservé.


Aurélien Viellard, comme l'ensemble de ses collègues de Labergement-lès-Seurre, craignait un déclassement d'une partie de ses grains à cause de la germination.


Blé germé, dans une culture versée.

Ils connaîtront très prochainement le verdict. Meunier ou fourrager ? Telle est la question. *«Le prix n'est clairement pas le même dans les deux cas, il pourrait varier de 10, 20 ou 30 euros la tonne, nous ne savons pas exactement»*, confie Aurélien Viellard, exploitant agricole dans le val de Saône, qui terminait sa moisson de blé le 21 juillet après un très long report suite aux précipitations. L'agriculteur de 43 ans attendait avec impatience les résultats de l'indice de chute de Hagberg, critère permettant de sélectionner les blés destinés à la panification : *«nous devrions en savoir un peu plus à la fin du mois de juillet, voire début août quand tout sera terminé. Dans mon cas, pour une partie du blé, le PS n'est qu'à 70 alors qu'une limite basse de 72 nous est demandée. Même si les barèmes pourraient changer en cette année exceptionnellement arrosée, le risque de déclassement est avéré. L'indice de Hagberg sera également déterminant. Bizarrement, d'après de premiers échos, des variétés qui avaient germé ont tenu relativement bon par rapport à ce critère. À l'inverse, d'autres blés, qui présentaient pourtant bien, ont chuté et seront très certainement déclassés. Mieux vaut ne pas faire de pronostics à cette heure, ce sera la surprise»*.

Perte de 15 à 20 q/ha

En quantité, le résultat final d'Aurélien Viellard tendait vers une moyenne de 68q/ha en variétés Oregrain, Absalon et Aprilio, soit 10q/ha de moins qu'en 2020. *«Ce calcul inclut deux de mes hectares qui baignent aujourd'hui dans l'eau, suite à la crue de la Saône. L'année était pourtant très prometteuse en blé, c'est dommage. Une de mes parcelles atteint 85 q/ha avec un PS à 76, il y avait donc un très beau potentiel. Les champs les plus humides sont loin derrière, les rendements descendent à 52q/ha. Il y a eu beaucoup d'échaudage avec parfois de tout petits grains et même des épis vides. Une partie des champs a également versé suite à la tempête de fin juin : cela a d'autant plus favorisé la germination… En volume, je pense que nous avons perdu entre 15 et 20q/ha par rapport à ce que nous pouvions espérer. Autre point : il faudra être vigilant et réaliser des tests de germination pour les futures semences»*. Des colzas du secteur ont aussi été impactés ces dernières semaines : *«personnellement, je ne suis pas concerné car je n'ai pas de colza, les semis n'avaient rien donné l'été dernier. Mais celui d'un collègue a en partie germé après les pluies, cela faisait très longtemps que nous n'avions pas vu ça. Un taux d'huile insuffisant pourrait être observé après analyses. Si les normes ne sont pas atteintes, il y aura forcément des réfactions»*.

À l'eau

La crue de la Saône a touché d'autres cultures, poursuit Aurélien Viellard : *«je ne suis pas le plus impacté mais 55 ha dont 34 de prairies sont encore sous l'eau. Mes 9 ha de moutardes sont très certainement détruits, on ne les voit presque plus. J'attends la visite de l'expert. Cette culture n'était déjà pas très jolie avec deux crues hivernales et du gel au printemps. Les productions animales ont elles aussi été perturbées : de nombreux bovins ont été rentrés à partir du 14 juillet»*.

AG

Un constat unanime

Cyril Fleury, autre agriculteur de Labergement-lès-Seurre, avait récolté 50 de ses 60 ha de blé à la date du 21 juillet : *«les dix hectares restants en resteront certainement à ce stade là, car ils sont sous 1,20 m d'eau... Pour ce qui a été récolté, nous avons également des grains germés mais peut-être un peu moins que certains. Toujours est-il que nous croisons nous aussi les doigts pour ne pas être déclassés. Des trois variétés que nous avions, Oregrain, Montecarlo et Absalon, c'est bien Oregrain qui a le plus décroché. Les autres s'en sortent mieux, nous limitons plus que la casse dans certains cas. La bonne nouvelle vient des protéines, exceptionnellement élevées avec un taux entre 12 et 14% malgré l'humidité»*. Cyril Fleury et son frère Sylvain ont rentré soixante de leurs bovins sous les bâtiments : *«nous en avons laissé une quarantaine dehors sur des berges, les autres animaux sont aujourd'hui autour des bâtiments de la ferme. Sur nos 100 ha de prairies, pas moins de 60 sont inondés. Dans certains coins, l'eau dépasse de 50 cm la hauteur des piquets, nous devons être aux alentours des 170 cm d'eau... Je ne sais pas ce que nous allons faire avec ça. La dernière crue estivale datait du 18 juin 2016, les prés étaient fichus mais nous avions pu remettre les vaches dehors vers la mi-août. Là, nous sommes bien plus tard, cela pose problème avec la hausse des températures que nous allons avoir. Les regains s'annonçaient magnifiques, nous comptions mettre les vaches dessus. Pour une fois que nous avions la chance d'avoir de l'herbe en été !»*



Crue de la Saône

Un bilan et des propositions

Surfaces de cultures et de prés inondées, pertes ou impossibilités de récolter, retard dans les travaux, pertes de qualité : l'impact est important pour les exploitations.

Une visite terrain était organisée ce mardi après-midi par la FDSEA et la Chambre d'agriculture avec les représentants de l'État, les élus du Conseil départemental et du Conseil régional. Fabrice Genin, président de la FDSEA, a demandé à l'administration de prendre *«un peu plus en compte»* les positions agricoles dans les dossiers relatifs à la gestion du milieu naturel : *«Voilà ce qui arrive quand on n'entretient pas ce que l'homme a mis en place depuis 1 000 ans…Certes, le phénomène que nous venons de vivre est exceptionnel, mais il n'est pas normal de voir l'eau reculer dans les cultures au moment où la Saône commence sa décrue. Les fossés ne sont pas entretenus et des centaines d'hectares agricoles restent inondés, au plus grand regret des producteurs. Nous redemandons des avancées sur ce dossier : les exploitants connaissent leur milieu mieux que quiconque, il serait temps de leur faire enfin confiance»*. Les propos de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, allaient logiquement dans le même sens : *«Nous voulons faire bouger les lignes sur la gestion des cours d'eau et des fossés, au moins à titre expérimental. Nous militons pour que l'homme puisse continuer d'intervenir sur la nature comme il l'a toujours fait. L'enjeu est de taille : conserver l'agriculture sur ces territoires»*. Une vidéo de cette journée est disponible sur la page Facebook de Terres de Bourgogne.

AG


Fabrice Genin, président de la FDSEA, attend des avancées dans l'entretien des fossés.

▸ Agenda

01/08 Battoir à Saint-Usage
Les Jeunes agriculteurs de Saint-Jean-de-Losne organisent le Battoir de l'espoir dimanche 1er août à Saint-Usage à partir de 10 heures. Cette journée festive est organisée au profit de Rose Espoir, association créée dans le but de récolter des fonds pour lutter contre le cancer du sein. Différentes activités seront proposées : battoir ancien, mini-ferme, jeux pour petits et grands comme du tir à la corde, une course de tracteurs à pédales, du lancer de bottes de paille… Buvette, barbecue, gaufres et crêpes seront à disposition. Contact : page Facebook *«Jeunes Agriculteurs St Jean de Losne»*.

27/08 Concours ovins à Arnay
Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organise une nouvelle édition de son concours ovins toutes races en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Le rendez-vous est donné vendredi 27 août de 9h à 13h sous le hall de l'agriculture. Au programme : concours et vente de reproducteurs et exposition-vente d'agnelles. Prime à l'achat par tirage au sort.
Restauration sur place.
Renseignements : 06 87 85 06 99.

Productions végétales

Un mois à rattraper

Un jeune agriculteur évoque ses différentes récoltes près de Nolay.

En 2020, à la date du 1er juillet, ses foins étaient terminés. Cette année, trois semaines plus tard, 80% de ses prés n'étaient pas encore coupés. *«La météo nous a stoppés dans notre élan, nous n'avons quasiment rien fait entre le 15 juin et le 14 juillet»*, indique Gabriel Papillon, agriculteur dans le village de Santosse. Ses récoltes de fourrages avaient pourtant bien débuté avec un enrubannage de luzerne d'un bon niveau à partir du 30 mai. Son méteil était fauché dans la foulée avec un résultat beaucoup moins convaincant: *«à cause du gel, nous n'avons réalisé qu'une demi-récolte dans un mélange composé de seigle forestier, triticale, pois, vesce et orge. Les premiers foins avaient pris le relais avec cette fois, des rendements nettement plus intéressants, fort heureusement»*. Le jeune homme de 25 ans a ressorti les machines la semaine dernière après une très longue attente due au temps, en compagnie de son frère Victor, de leur père Jean-Louis et de plusieurs collègues en entraide pour *«tomber»* un maximum de parcelles sur les exploitations de chacun. *«Cela faisait longtemps que nous n'avions pas eu à faire les foins et les moissons en même temps»*, faisait remarquer Jean-Louis Papillon, aujourd'hui retraité.

Perte en qualité

Une certaine déception était palpable la semaine dernière, lors de la fauchaison des dernières prairies : *«la quantité est encore là, mais nous avons perdu un peu en qualité avec ce long épisode pluvieux, c'est dommage. Les prés que nous avions fauchés il y a un mois et demi ont en revanche bien repoussé et sont prometteurs pour les deuxièmes coupes»*, observait Gabriel Papillon, éleveur de 220 brebis charollaises. L'orge d'hiver livrait des résultats jugés intéressants pour le secteur : *«malgré quelques dégâts dûs au gel là aussi, nous espérons dépasser les 50 q/ha, ce n'est pas rien sur nos plateaux à 550 m d'altitude avec 10 cm de terre, là où le vent et le froid ne font jamais bon ménage. D'ordinaire, nous réalisons plutôt 35 voire 30 q/ha à ce même endroit. Cette année, nous avons Étincel pour la brasserie, cela devrait passer avec une assez bonne qualité. Il y avait aussi deux variétés fourragères pour l'alimentation de nos animaux»*.

La «*cata*» en avoine

La récolte d'avoine était programmée dans la foulée. *«Elle était prioritaire par rapport au blé car la maturité était plus avancée, nous aurions eu davantage de pertes si nous avions attaquer d'autres cultures»*, souligne l'exploitant agricole. Si une parcelle de son frère Victor s'en est relativement bien sortie, la sienne n'a tout simplement pas été récoltée: *«mes huit hectares ont gelé à la mi-mars, elle ne sera jamais fauchée. Finalement, j'ai préféré y mettre mes brebis, car il n'y avait vraiment rien à en tirer»*. Le blé devait être récolté le week-end dernier, à moins qu'un nouvel épisode orageux ne contrarie le travail aux champs : *«la culture est plutôt jolie, même si certains épis ne sont pas très garnis»*. Le triticale et l'épeautre compléteront cette nouvelle moisson atypique, comme l'évoquait Gabriel Papillon : *«le triticale est prometteur en grain et en paille. L'épeautre fourrager devrait plutôt bien s'en tirer, j'essaierai même d'en vendre une partie si quelqu'un est intéressé»*.

AG



Les moutons ont été placés dans cette parcelle d'avoine, gelée avec le froid du mois de mars.



De nombreux coquelicots se sont invités dans cette parcelle de luzerne.



Gabriel Papillon, la semaine dernière lors d'un tour de parcelles.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Plus de lait avec le correcteur azoté
PROTEAM 300

Le GAEC Guenebaut a testé avec succès le correcteur azoté développé par Dijon Céréales et fabriqué par Soréal : l'AZO PROTEAM 300.



Patrick, Frédéric (et Fabien) Guenebaut ici avec leur technicien Dijon Céréales Vincent Fourney.

Patrick Guenebaut et son fils Fréderic sont à la tête du GAEC familial situé à Frolois (21), une exploitation en polyculture-élevage lait et allaitant dans laquelle Brigitte, la femme de Patrick, collabore aussi aux travaux. Le troupeau laitier est constitué de 100 vaches Brunes et Prim Holstein avec leur suite. Le niveau de production varie entre 8 500 kg et 9 000 kg de lait/an/vache, avec un objectif fixé à 9 000 kg.

L'hiver dernier, devant l'augmentation des prix des tourteaux et la nécessité de corriger davantage la ration déficitaire en acides aminés, le GAEC Guenebaut a testé le correcteur azoté de la nouvelle gamme vache laitière de Dijon Céréales, fabriqué à Joigny par Soréal : **l'AZO PROTEAM 300**.



Moins cher et présentant des valeurs beaucoup plus élevées en acides aminés que d'autres produits du marché, **l'AZO PROTEAM 300**, après 6 mois seulement, affiche déjà de très beaux résultats :
+ 1,5 kg de lait/vache
+ 1 point de TP
+ 0,5 point de TB

Avec un coût de concentré sans augmentation par rapport aux années précédentes, le GAEC enregistre un gain de **1650 €/mois soit 0,55 € /vache/jour.**

Des gains non négligeables !

Les résultats terrain collectés par la firme-service WISIUM chez des éleveurs utilisateurs de la technique PROTEAM met en avant **une amélioration de la marge Lait - Concentrés de 10 € par vache et par mois.** Pour un troupeau de 80 vaches traites et sur six mois de ration hivernale, **le gain s'élève à 4 800 euros.**

Mais ce n'est pas tout. Grâce aux acides aminés indispensables à la synthèse des protéines, apportés par **l'AZO PROTEAM 300**, les éleveurs constatent que leurs vaches « sont en bien meilleur état et respirent la santé. Elles sont très belles. » Les rejets azotés sont aussi plus faibles (taux d'urée plus bas de 40 mg/litre de lait) et la reproduction a très bien réussi cet hiver puisque 75 % des vaches ont pris à la première insémination !

De ce fait, **l'AZO PROTEAM 300** intègre également la ration d'été constituée de 6 kg MS de maïs ensilage, 5 kg MS d'ensilage de RGI et 5 kg MS d'ensilage de méteils. En complément, 2,8 kg de maïs laminé, 2,5 kg de AZO PROTEAM 300 et 200 g de minéral Physio DIG R + 8 sont ajoutés à cette ration pour atteindre un niveau de production de 27 kg de lait.

Votre technicien Dijon Céréales est à votre disposition pour vous présenter la technique PROTEAM et mettre en place des solutions concrètes pour la rentabilité de votre élevage.

SOREAL La nutrition de tous les défis !
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Bilan

Prophylaxie BVD 2020-21 : une situation très favorable !

Dans notre département, la première année de surveillance et de lutte contre le virus de la BVD se termine. Après une phase de test sur 12 000 naissances en 2019-20, les résultats exhaustifs de la campagne 2020-21 sur plus de 130 000 naissances sont aujourd'hui connus.


GDS 58

Plus de 220 000 bovins avec un statut non-IPI dans la Nièvre.

Une mobilisation de chacun nécessaire pour une réussite collective

Le dépistage et l'assainissement BVD sont au cœur de notre action depuis maintenant 1 an. Les tendances sont similaires dans les 4 départements bourguignons et le faible taux d'IPI peut être expliqué par la mise en place de la vaccination préventive dans nos départements depuis déjà plusieurs années.

L'évolution de ces indicateurs peut être consultée trimestriellement sur le site contrelabvd.com. Face à ce plan d'envergure, le GDS va continuer à vous accompagner et vous informer.

La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base. Les points mis en avant en septembre 2020 restent d'actualité pour préparer la campagne 2021-22 : dépister, assainir et être vigilant lors des introductions ! Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

Pour mémoire, les mesures introduites par l'arrêté modifié du 31 juillet 2019 sont : le déploiement d'un dispositif de surveillance dans tous les troupeaux (dépistage du virus de la BVD par les prélèvements de cartilage auriculaires) ; la généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux de bovins infectés par l'élimination des animaux infectés permanents (IPI) et dépistage complémentaire des bovins sans statut BVD connu. Aujourd'hui, les résultats de la campagne 2020-21 sont connus. Ce premier état des lieux de la situation épidémiologique de la BVD est nécessaire pour connaître la situation initiale de la Nièvre, pour évaluer l'impact des mesures mises en place et pour adapter l'accompagnement des éleveurs.

96% de taux de dépistage

Sur les 126 755 veaux nés entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021, 96% ont été dépistés. Suite à un résultat d'analyse favorable, 98,6 % des veaux bénéficient aujourd'hui du statut bovin non-IPI. Leurs mères ont pu être marquées également bovin non-IPI. Vous pouvez vous féliciter collectivement pour le haut taux de dépistage des veaux à la naissance, c'est une marque d'un engagement fort de tous les éleveurs dans la mise en place de cette prophylaxie. Le GDS58 a réalisé une analyse de cohérence hebdomadaire entre les naissances déclarées à l'EDE et les résultats d'analyses : des courriers d'information et de relances ont pu être envoyés aux éleveurs concernés.

0,13% de veaux porteurs du virus de la BVD à la naissance

160 veaux sont ressortis porteurs du virus de la BVD suite à l'analyse sur leur cartilage dans 62 cheptels. Cela représente 0,13% de veaux IPI dans 3,44% des cheptels. En moyenne, les cheptels infectés comptent 2,5 veaux IPI : 88 veaux positifs dans 53 cheptels et 72 veaux positifs dans 9 cheptels très fortement touchés (plus de 5 veaux IPI). Ces indicateurs sont très inférieurs aux résultats attendus : la situation épidémiologique de notre département est très favorable à un assainissement rapide du cheptel Nièvre. Les cheptels infectés sont répartis sur tout le département en respectant la répartition des zones d'élevage. Le GDS a pu identifier des liens entre certains cheptels infectés par l'utilisation d'un outil de cartographie.

L'envoi et la pose de boutons de rattrapage

Concernant les 0,78% de tubes arrivés vides au laboratoire ou cassés lors de la pose, 987 boutons de rattrapage ont été envoyés directement aux éleveurs. Allflex avait évoqué le chiffre de 1% de vides. Les éleveurs du département ont su s'approprier la technique de prélèvement de cartilage auriculaire rapidement. Cet indicateur pourra certainement être amélioré l'année prochaine !

Les actions mises en place par les éleveurs et le GDS58

La grande majorité des éleveurs touchés par la BVD ne vaccinaient pas avec un vaccin à protection fœtal (Bovela ou Mucossifa). La quasi-totalité des cheptels infectés ont mis en place les actions d'assainissements : élimination des IPI, dépistages complémentaires des jeunes bovins sans statut BVD connus et mise en place de la vaccination. Seule une douzaine de cheptel infectés n'ont pas mis en place la vaccination. Le GSD58 a proposé un accompagnement financier plus important pour les cheptels infectés engagés dans les mesures d'assainissement ayant plus de 8% de leurs veaux IPI : doublement de l'indemnisation par bovin IPI éliminé notamment. Aujourd'hui, 7 élevages ne respectent pas l'arrêté ministériel en ce qui concerne soit l'élimination des IPI, soit le dépistage complémentaire des bovins sans statut et 4 élevages ne respectent pas la réglementation en ce qui concerne le dépistage des veaux. Les élevages dans cette situation reçoivent, en plus des appels téléphoniques du GDS58, des courriers de relance puis un dernier courrier recommandé AR avec copie vétérinaire sanitaire et DDETSPP. Les services vétérinaires vont se saisir du dossier de ces éleveurs cet été.

Des actions mutualisées pour limiter le coût global

Le GDS58 a mis en place un contrat post-réponse pour les envois de cartilage. Au 30 avril 2021, 47 889 enveloppes contenant 118 093 cartilages avaient été adressées au laboratoire, soit 2,46 cartilages par enveloppe, pour un montant de 33 986 €. La facture globale 2020-21 mutualisée représentera 40% de la facture initiale sans mutualisation. Le GDS va reconduire le contrat post-réponse pour l'expédition des prélèvements au laboratoire d'analyses.

Les enveloppes qui vous ont été fournies seront utilisables pour plusieurs années. Conservez les ! Pour la campagne 2021-22 il a été choisi avec l'EDE de fournir autant d'enveloppes que de boucles, mais ce ne sera plus le cas les campagnes suivantes. Lors des échecs de prélèvements, de casse de la boucle au moment de la pose, ou de rattrapage de veaux non dépistés, le GDS envoie des boutons de rattrapage directement aux éleveurs. Le cout de ces boutons est et sera également mutualisé.

Prévoir la campagne à venir

La rigueur dans les dépistages et l'élimination des IPI a pu être validée cette année, maintenant il faut mettre en place les conditions pour éviter de réintroduire le virus en contrôlant les introductions. En effet plus de 20 000 introductions sont recensées dans la Nièvre et en Bourgogne Franche Comté. 60% des élevages font plus d'une introduction annuelle.

Le KIT intro/vente mis en place en 2020-21 sera reconduit avec des tarifs actualisés. N'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire. La vaccination raisonnée du cheptel mis à la reproduction est un outil à envisager si le contexte environnemental ou technique de l'exploitation rend l'assainissement difficile.

Aujourd'hui, il serait prématuré d'arrêter la vaccination BVD dans les cheptels qui la pratiquent. Nous attendons le retour d'expérience des départements engagés dans le dépistage et l'assainissement BVD depuis plusieurs années pour alléger les moyens de surveillance et de lutte. Concernant les analyses, le laboratoire départemental d'analyses a intégré un GIP «Terana», réseau de 6 laboratoires. Dans ce cadre-là, le tarif des analyses par antigénémie sur les cartilages naissances a été négociés à un tarif de 3,20€ à partir du 1er août 2021 (contre 3,95€ actuellement).

GDS 58

▸ Agenda

03/08 à Moulins-Engilbert
Foire concours Ovins reproducteurs
Le champ de foire de Moulins-Engilbert accueillera la foire-concours des ovins reproducteurs le matin du mardi 3 août.
Pour tous renseignements et inscriptions :
A. Guinot – 06 50 19 42 35.

14/08 et 15/08 à Guérigny
Guérigny-Nevers et Nevers-Guérigny en autorail
Les Amis du Vieux Guérigny organise un aller-retour sur la ligne Nevers-Guérigny en autorail X 2900 prêté par l'AAATV Auvergne (Amicale des anciens et Amis de la Traction à Vapeur Auvergne de Montluçon) ; un voyage qui n'a pas eu lieu depuis 1938 ! Sur inscriptions directement au musée Forges et Marines (Avenue Arnault de Lange) ou par téléphone au 03 86 37 01 08. Tarifs : 5 euros jusqu'à 12 ans et 10 euros pour les adultes. (Cette animation est potentiellement amenée à être annulée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).

17/08 à Decize 44e
Foire Nationale aux Reproducteurs Ovins
La nouvelle édition de la Foire Nationale aux Reproducteurs Ovins aura lieu à la Pointe des Halles au bout de l'allée Marcel Merle à Decize de 8h 30 à 12 h 30. Chaque année, de 250 à 300 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents. L'achat de vos futurs reproducteurs, parmi les races Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un O.S. ou en contrôle de performance officiel vous garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire. Informations : 06 72 39 76 43.

20/08 à Varennes-Vauzelles
Balade des oiseaux
Le 20 août, l'Étang du Niffonds accueille l'Ensemble Artifices (violon et flûtes) pour un concert-promenade qui fera le lien avec les bruits alentours.
Contact : 03 86 71 61 71 ou mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

▸ Formation

05/08 lieu à définir
Taille d'été du noyer
Renseignements et inscription :
Etienne Bourgy au
03 86 93 40 37 ou
centre.formation@nievre.chambagri.fr

Équarrissage 2/2

Une mémoire qui s'en va

Le service d'équarrissage dans la Nièvre est géré par la Sécanim Sud Est. Trois sites centres s'en occupent : Néronde pour la moitié Ouest, Bayet pour le Sud et Curgy pour le centre et l'Est. Le responsable de ce dernier part à la retraite d'ici la fin de l'année... mais la relève est assurée.


Daniel Thaveau, responsable du site Sécanim de Curgy prend sa retraite à la fin de l'année, après 43 années passées au sein de l'entreprise.

Cela fait 43 ans que Daniel Thaveau travaille au sein de la Sécanim Sud-Est. Mais, à la fin de l'année, il sera en retraite ; l'occasion de faire le point sur son parcours.

«La Sécanim Sud Est, c'est avant tout des chauffeurs qui connaissent le terrain comme leur poche» explique Daniel Thaveau, responsable du Centre de Curgy.

Des changements bienvenus
«J'ai commencé comme chauffeur. Et les conditions dans lesquelles nous travaillions à l'époque n'étaient vraiment pas les mêmes qu'aujourd'hui». En se remémorant certains moments parfois délicats, il insiste : *«Il est nécessaire de rappeler que les chauffeurs doivent travailler dans des conditions sécurisantes, afin de ne pas se mettre en danger, de ne pas risquer l'accident avec d'autres usagers de la route. Et, il faut toujours garder à l'esprit qu'une dépouille représente un risque sanitaire. Tout cela mis bout à bout, il faut leur faciliter la tâche afin que tout se déroule pour le mieux, pour eux mais également pour l'éleveur»*. Il poursuit *«Cela dit, dans la Nièvre, l'accueil est toujours bon, et il y a toujours cette proximité humaine que l'on perd parfois. On a un peu l'impression de faire partie de la famille»*.

Biosécurité
«On tournait à 70 clients à la journée environ dans les années 80, contre 25 à 30 actuellement. C'était une autre époque, on prenait beaucoup de risques, d'ailleurs souvent inutiles pour que les dépouilles soient retirées. Les choses ont changé et cela n'est pas plus mal».

Frédéric Varjabedian, directeur général délégué de Sécanim Sud-Est, rebondit : *«Dorénavant, la bio sécurité est primordiale. Toutes les contraintes mises en exergue dans le cahier des charges de ramassage permettent d'éviter des risques éventuels de contamination. Nos camions vont dans nombre d'exploitations lors d'une tournée, il est donc indispensable que les dangers soient mis de côté un maximum»*. Daniel développe : *«À chaque retour de tournées, les camions sont complètement désinfectés (intérieur et extérieur), et une fois que le centre est vidé, tous les soirs, tout est désinfecté méticuleusement. D'ailleurs les eaux usées ne sont pas rejetées dans les égouts mais collectées dans une cuve pour éviter tout risque sanitaire»*.

La relève est assurée
À quelques mois de la retraite, Daniel part serein de l'entreprise : *«C'est une page qui se tourne, mais je suis content d'en ouvrir une autre qui sera plus axée vers ma vie de famille»*. Pour prendre le flambeau, Florian Nouallet est déjà en poste depuis avril sous sa coupe, *«afin qu'il apprenne les ficelles et qu'il puisse être opérationnel le plus rapidement possible»* ajoute Daniel.

Pour Florian, ce nouvel emploi est *«une belle opportunité qui est un service utile et public»*. Après avoir été responsable d'exploitation pour Suez en Saône-et-Loire, il a pris une année sabbatique en 2019 : *«J'ai voulu voir le monde, j'ai donc entamé un voyage initiatique dans les exploitations agricoles. C'est là que ce domaine m'a interpellé. Pour moi, la Sécanim Sud Est est un mélange entre mes connaissances acquises chez Suez et celles durant mon voyage»*.

Il conclut : *«Parfois on a l'impression que le camion d'équarrissage c'est un peu comme la poste : on va partout, on prend toutes les petites routes et les chauffeurs prennent le temps de discuter avec les éleveurs pour les aider au mieux, notamment dans le choix du lieu de ramassage. Enfin, les chefs des centres se déplacent sans problème sur site, pour échanger, afin de traiter localement avec les éleveurs sur des problèmes qui peuvent subsister. Nous nous adaptons à ce qui se passe sur le terrain»*.

CHLOÉ MONGET



Patrimoine

L'histoire de la ligne de chemin de fer Nevers-Guérigny

Un patrimoine aujourd'hui presque disparu est à l'honneur au Musée Forges et Marines : celui de la ligne de chemin de fer entre Nevers et Guérigny. Principalement exploitée pour le transport de céréales maintenant, elle était à l'époque une petite révolution.

«*Comme pour les autoroutes, la Nièvre était une grande oubliée lorsque les travaux des chemins de fer ont commencé*» détaille l'association Les Amis du Vieux Guérigny, organisatrice de l'exposition. Dédiée à la ligne entre Nevers et Guérigny, cette mise en lumière fait la part belle à l'histoire.

La grande oubliée

«*Au milieu du XIX^e^ siècle, les grandes villes étaient reliées entre elles, de Paris on pouvait aller à Lyon en passant par Dijon ou encore de Clermont-Ferrand via Orléans et Bourges. Puis, les choses se sont bousculées pour que Nevers soit reliée également à Bourges puis à Paris par la vallée de la Loire. Certes, il fallait près de 11 h pour rallier la capitale, en passant par Clamecy et Laroche, mais c'était une petite révolution*» développe l'association avant de compléter : «*La ligne Clamecy-Nevers a été mise en service le 2 juillet 1877. Il fallait alors 30 minutes pour relier Nevers à Guérigny. Il y avait alors 4 trains omnibus dans chaque sens par jour. Un billet Nevers - Guérigny coûtait 1,95 Francs en 1ère classe, 1,45 Francs en 2ème classe et 1,10 en 3ème classe. Le service voyageur a été supprimé en mai 1938. En sus des trains, il y avait ce qu'on appelle les tacots. Ils formaient un maillage intéressant dans les campagnes pour le transport de voyageurs*». Aujourd'hui, cela est révolu et les lignes sont pour la plupart désaffectées ou utilisées pour les convois de céréales. Les évolutions des gares de Nevers ou encore de Guérigny ou de Clamecy sont aussi présentées pendant l'exposition ; un véritable voyage dans le temps.

Le coup de projecteur

Pour redonner ses lettres de noblesse à la ligne Guérigny-Nevers, les Amis du Vieux Guérigny ont glané des objets et documents. «*Il y a une trentaine de photographies d'époque et le même nombre de documents. Mais nous avons aussi rassemblé des objets comme des boutons d'uniformes de la compagnie PLM (Paris à Lyon et à la Méditerranée) qui gérait ce territoire ou encore des lunettes de cheminot ainsi qu'un marteau de sondage permettant de vérifier les roues des wagons en tapant dessus avec habileté*». Des maquettes sont aussi là pour rendre compte de l'étendue de la ligne et du paysage de l'époque. Mais, l'association ne s'est pas arrêtée là. En effet, les adhérents ont mis la main à la pâte en recréant le guichet de la gare : «*Il a été fait avec des objets de récupération, cela demande du travail mais nous sommes fiers du résultat qui est fidèle à ce que l'on trouvait à l'époque*». L'exposition est visible au Musée Forges et Marines de Guérigny jusqu'au 19 septembre (tous les jours sauf le lundi de 14 h à 18 h).

CHLOÉ MONGET

Cadre européen

L'association Les Amis du Vieux Guérigny organise cette exposition dans le cadre de l'année européenne du rail adoptée en conseil le 16 décembre dernier. Ce choix n'est pas anodin puisque cela est fait pour promouvoir ce mode transport «*pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050*» selon le site europarl dédié à l'actualité du parlement européen. De son côté, l'association pointe : «*Le train est aujourd'hui concurrencé par les transports automobiles mais il serait intéressant de se servir de ce patrimoine encore existant pour le développement touristique du département*».

Quelques dates d'ouvertures des lignes

PLM
Nevers/ Saincaize/ Orléans : 1850 (la plus ancienne dans la Nièvre)
Montargis/Nevers : 1861
Auxerre/Clamecy : 1870
Pour les tacots
Corbigny / Ouroux : 1901
Nevers/Saint Saulge : 1904
Saint-Révérien/ Brinon : 1906
Tamnay/ Moulins-Engilbert : 1910

Rendez-vous



AAATV de Montluçon

Le X 2900 prêté par l'AAATV Auvergne (Amicale des anciens et Amis de la Traction à Vapeur Auvergne de Montluçon) fera l'aller-retour entre Nevers et Guérigny, les 14 et 15 août.

Les Amis du Vieux Guérigny orchestrent une animation pour les voyageurs, les passionnées de rail ou encore les curieux les 14 et 15 août. Ainsi proposent-ils un aller-retour à bord d'un autorail X 2900 entre Nevers et Guérigny – prêté par l'AAATV de Montluçon ; une première depuis 1938. Sur inscriptions directement au musée Forges et Marines (Avenue Arnault de Lange) ou par téléphone au 03 86 37 01 08. Tarifs : 5 euros jusqu'à 12 ans et 10 euros pour les adultes. (Cette animation est potentiellement amenée à être annulée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire).



Une soixantaine d'objets et vieux papiers retracent la vie de la ligne Nevers-Guérigny.

Contrat territorial

Le Bassin Versant des Nièvres : bilan et avenir

Du 29 juin au 3 juillet, cinq rencontres publiques étaient organisées par le Bassin Versant des Nièvres pour faire le point sur ses réalisations durant les six dernières années, puisque le contrat territorial arrive à son terme ; l'occasion aussi de glaner des idées pour l'avenir...



Des pieux en bois, et les boudins en fibre de coco ne sont plus visibles à certains endroits, et la flore à repris sa place.

«*Nous voulons avoir l'avis des riverains, de ceux qui vivent avec la Nièvre, sur nos travaux, car ils sont les premiers concernés et qu'il est primordial de travailler avec eux*» explique Matthias Boureau, animateur du Contrat Territorial des Nièvres. Le contrat territorial arrivant à son terme, il lui paraissait nécessaire de faire le point : «*Cela fait six ans que nous oeuvrons pour protéger et préserver la Nièvre et il nous paraissait normal de présenter et d'expliquer les travaux réalisés jusqu'à présent. En plus, ces rencontres permettent de recueillir les avis des riverains afin de proposer un nouveau projet pertinent*».

La grande oubliée

«*On pense souvent à la Loire, mais rarement à la Nièvre, alors qu'elle était et est primordiale, c'est une partie du patrimoine nivernais qu'il faut conserver*» explique Philippe Bornet, technicien Rivières au sein de Nevers Agglomération, avant d'ajouter : «*il y a eu une volonté de la cacher, et de la détourner mais elle est toujours là, même si par endroits elle est enfouie*».

La belle presque endormie

Le but des travaux de réfection dans Nevers était simple : «*redynamiser le courant pour que les sédiments ne stagnent plus*». Pour ce faire, le débit n'a pas été changé, seule la largeur du lit de la rivière a été revue à la baisse. Philippe développe : «*Il y a eu un retrait de l'ouvrage en aval du tronçon. Et, nous avons modifié la largeur et la pente de la rivière pour augmenter la vitesse de l'eau et décolmater le lit de la rivière afin de retrouver une variété de substrats. Néanmoins, nous avons suivi au maximum le lit naturel de la rivière*». Il poursuit : «*Afin de recréer le lit, nous avons utilisé des pieux en bois et des boudins en fibre de coco implantés avec des plantes pour retrouver de la flore locale tout autour de la Nièvre. Le but de tout cela est de lui redonner ses plus beaux atours, tout en revalorisant sa qualité pour la faune sauvage notamment*». Un vaste programme qui a trouvé un excellent accueil auprès des riverains présents lors de la rencontre organisée à Nevers et Matthias conclut : «*nous sommes confortés dans nos actions et poursuivrons sur cette lancée si le contrat territorial est renouvelé*».

CHLOÉ MONGET

Les travaux ...

***«Au total, il y a 500 pieux d'utilisés sur le chantier et 250 tonnes de terre pour toute la longueur des aménagements. Dans Nevers sur les parcelles publiques, en comprenant les deux bras, la Nièvre fait environ 900 mètres linéaires. Sur ces 900 mètres linéaires 600 ont été restaurés depuis 2003»* détaille Philippe Bornet.**

La vision des riverains

Pour définir la Nièvre, ou les Nièvres, les mots sont nombreux. «*Pour moi spéléo, l'influence de la Nièvre est très présente, tant en surface qu'en souterrain. C'est surtout la méconnaissance des Nivernais sur les réseaux souterrains, affluents des «Nièvres» qui m'inquiète. Car on ne peut pas protéger ce qu'on ne connaît pas*» regrette Robert. Pour Evelyne, le problème est «*qu'elle n'est pas assez visible alors que c'est une richesse patrimoniale et écologique, ce qui est rare en milieu urbain comme à Nevers. Je pense qu'il faut la développer, car elle peut être une source d'attractivité*». Néanmoins, elle déplore que la réunion publique «*n'ait pas attiré plus de monde, car cela concerne énormément de gens*», ceci dit une quinzaine de personnes étaient présentes lors de l'événement.

Visite ministérielle

Un temps d'échange avec le monde viticole

Le mardi 20 juillet, Franck Riester, ministre délégué, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État, ainsi que Guillaume Gomez, représentant de la gastronomie française, étaient à Chablis pour venir soutenir la filière vitivinicole. Ces derniers ont rencontré les élus locaux et les représentants de la filière viticole icaunaise et bourguignonne afin d'y aborder différents sujets : la suspension pendant cinq ans des surtaxes liées au conflit Airbus-Boeing, la récolte difficile à venir, l'œnotourisme ou encore les aides via le plan de relance.



Photo : ministère de l'Europe et des affaires étrangères / Judith Litvine

Franck Riester et Jean-Baptiste Lemoyne étaient dans l'Yonne, le mardi 20 juillet.



Photo : ministère de l'Europe et des affaires étrangères / Judith Litvine

Ils ont rencontré les élus locaux et les représentants de la filière viticole locale pour aborder divers sujets.

« *Nous étions là pour écouter les remarques des vignerons, des négociants dans leurs démarches à l'international* », lance Franck Riester, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, à l'issue de la réunion du mardi 20 juillet, avec les élus locaux et les représentants de la filière viticole locale.

Accompagné de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, et de Guillaume Gomez, représentant personnel du Président de la République pour la gastronomie française, Franck Riester a longuement abordé le sujet de l'exportation de vins, avec les personnes présentes. « *Grâce à la détermination du Président de la République, on a pu avoir un moratoire de cinq ans sur les taxes sur les vins qui étaient des taxes américaines dans le cadre du conflit Boeing-Airbus. C'est une très bonne nouvelle pour le secteur des vins et spiritueux, après un contentieux de 17 ans. Et nous sommes mobilisés pour sortir définitivement par le haut de ce contentieux et définir, avec les Américains, les conditions de soutien public à la filière aéronautique* », indique le ministre délégué.

Le plan de relance peut aussi être bénéfique au marché de l'export. «*Il y a des moyens qui sont mis pour accompagner les exportateurs dans leurs démarches internationales : des moyens numériques, des chèques relances exports pour baisser le coût de prospection des exportateurs, des VIE (volontariat international en entreprise) qui permettent par exemple à la filière des vins de Chablis d'avoir des jeunes qui puissent les aider à davantage exporter*», liste Franck Riester.

Des difficultés liées au climat

Mais pour pouvoir davantage exporter, il faut davantage de volume. C'est ainsi qu'un autre sujet, moins agréable, est arrivé sur la table : celui des aléas climatiques. Cette année est une nouvelle fois compliquée pour la viticulture qui vient de subir successivement des épisodes de gel intense, la grêle et la pluie (qui a rendu le travail dans les vignes compliqué et favorise le développement des maladies comme le mildiou et l'oïdium). Beaucoup ont perdu une grande partie de leur récolte à venir (les pertes sont estimées entre 40 et 80 %). « *Dès le lendemain des premiers épisodes de gel, nous étions sur le terrain avec Monsieur le Préfet de l'Yonne* », confie Jean-Baptiste Lemoyne. « *Nous avons écouté et fait remonter les demandes des viticulteurs au niveau national. Aujourd'hui, il y a un soutien pour les jeunes viticulteurs qui étaient en besoin de trésorerie. Le travail se poursuit pour faire des dégrèvements de taxes locales, l'activité partielle a été activée, et nous allons continuer avec toutes les mesures qui vont leur permettront de faire face* », développe le secrétaire d'État. « *Il ne s'agit pas de répondre juste dans l'instant, c'est un sujet qui va se poser pour les trésoreries dans un ou deux ans. Il y a par exemple des suggestions qui ont été faites par rapport au calendrier des prêts garantis par l'État. L'objectif de cette visite à Chablis est de faire remonter un maximum d'éléments et ensuite travailler avec nos collègues au niveau national, pour faire en sorte que le plan gel de 1 milliard d'euros trouve à s'impliquer dans l'Yonne* », assure-t-il.

La force de l'œnotourisme

Avec la présence du secrétaire d'État chargé du tourisme, un point sur l'œnotourisme s'est donc fait naturellement. « *L'œnotourisme c'est très clairement un produit très intéressant pour les clientèles internationales et cela peut redynamiser le tourisme français. C'est 10 millions de personnes chaque année, dont la moitié sont des touristes internationaux qui visitent, découvrent 10 000 caves et sites, sur l'ensemble du territoire* », détaille Jean-Baptiste Lemoyne. «*L'idée est de pouvoir repartir à l'offensive de ce point de vue là. Nous avons le salon Destination Vignobles qui fait la promotion de nos territoires œnotouristiques. Il y a également un plan de reconquête pour le tourisme que le Président de la République m'a demandé de préparer pour l'automne. Je souhaite que l'œnotourisme soit l'un des axes piliers de ce plan de reconquête car c'est un produit touristique à la fois intéressant, ancré et innovant. Il y a ici, dans l'Yonne, un certain nombre de jeunes entreprises qui se sont positionnées sur ce secteur et qui proposent de découvrir le vignoble avec de nouveaux moyens de mobilité. Je me réjouis de voir que l'Yonne a été assez pionnière, en étant très tôt labellisée Vignobles et découvertes, ici dans le Chablisien* », conclut le secrétaire d'État.

CHRISTOPHER LEVÉ



Photo : ministère de l'Europe et des affaires étrangères / Judith Litvine

Une visite de la cuverie de la Chablisienne et une dégustation de vins de Chablis étaient également au programme.

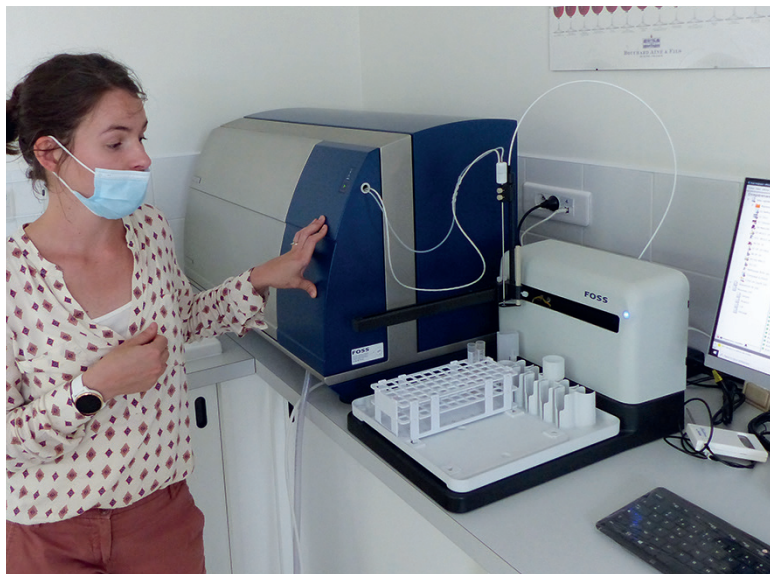
Quelques chiffres

En moyenne, chaque année, 205,8 millions de bouteilles de vins de Bourgogne sont commercialisées, dont 47 % sont destinées au marché de l'export. Pour les vins de Chablis, 34,3 millions de bouteilles sont commercialisées par an dont 65 % sont dédiées à l'export. Les États-Unis sont le premier marché à l'export en ce qui concerne les vins de Bourgogne (21 % des ventes) devant l'Angleterre (17 %) et la Belgique (9 %). Pour les vins de Chablis, c'est l'Angleterre qui représente le premier marché à l'export (22 %) devant les États-Unis (12 %) et le Japon (10 %). Avec la suspension pendant cinq ans des surtaxes liées au conflit Airbus-Boeing, nul doute que l'exportation de vins vers les États-Unis s'intensifiera.

Viticulture

Des analyses et du conseil pour obtenir le meilleur vin possible

Le 8 juillet, à l'occasion des 25 ans du partenariat entre 110 Vigne et le laboratoire Moreau œnologie, une visite du laboratoire et de son extension a eu lieu. L'occasion de comprendre le travail d'œnologie et de conseil qui y est fait.



Sarah Moreau est la gérante du laboratoire Moreau œnologie, installé dans les locaux de 110 Vigne, à Chablis (route d'Auxerre).



L'extension du laboratoire a été inaugurée le 8 juillet lors des 25 ans de partenariat avec 110 Vigne.

Depuis 25 ans, le laboratoire Moreau œnologie, installé dans les locaux de 110 Vigne, à Chablis, offre un travail d'œnologie et de conseil aux viticulteurs du département. *«Au laboratoire, nous avons une partie d'analyse pure, c'est-à-dire que nous allons analyser les moûts de raisin quand ils vont commencer à être vinifiés et rentrés dans les caves. Puis faire le suivi des fermentations alcooliques, des stabilisations, des élevages..., jusqu'à la mise en bouteille»*, explique Sarah Moreau, gérante du laboratoire Moreau œnologie.

Dès leur réception, les échantillons sont préparés pour l'analyse. *«Parfois il faut faire des filtrations pour essayer de le dégrossir un peu. Nous analysons les échantillons sur différents matériels pour vérifier les degrés alcooliques, les sucres, les volatiles. Et voir si les évolutions sont bonnes et si le vin reste dans les clous réglementaires car il y a certaines contraintes à respecter»*, poursuit Sarah Moreau.

Connaître la bonne maturité du vin

Grâce aux analyses, les œnologues sont capables de donner la bonne maturité du vin. *«Nous pouvons aider les viticulteurs à connaître le meilleur moment pour débuter la récolte. Une fois que nous considérons que le raisin est mûr, par rapport au profil recherché, nous leur indiquons qu'ils peuvent attaquer les vendanges»*, indique Sarah Moreau.

Le travail effectué au laboratoire permet également aux viticulteurs d'améliorer la qualité de leurs vins, pour la rendre optimale. Cela passe par des dégustations. *«Soit le viticulteur nous apporte un échantillon, soit nous nous rendons directement au domaine pour déguster les différents vins. Nous allons voir, en fonction du stade, s'il faut, ou pas, travailler le vin. Car parfois, il ne lui manque rien. D'autres fois, il faut sulfiter pour la conservation, il faut l'ajuster. C'est vraiment la dégustation qui va faire la différence»*, assure la gérante du laboratoire.

Depuis trois ans, le laboratoire s'est agrandi pour permettre d'avoir un lieu un peu plus isolé avec la clientèle pour les dégustations. Il travaille avec les viticulteurs du Grand Auxerrois : de Chablis à Saint-Bris-le-Vineux, en passant par le Coulangeois, le Tonnerrois ainsi que le Vézelien. Et parfois même, le Châtillonnais. Une multitude de vins, aux cépages différents, sont analysés chaque jour au laboratoire Moreau œnologie.

CHRISTOPHER LEVÉ



Entre 50 et 60 échantillons sont reçus chaque jour au laboratoire, soit une moyenne de 12 000 à 13 000 échantillons analysés par an.

Tourisme

L'œnotourisme mis en avant à l'aire de Venoy-Chablis

Le mardi 6 juillet a eu lieu la présentation du partenariat de promotion de l'Yonne, sur l'aire d'autoroute de Venoy-Chablis. Celui-ci a pour objectif de mettre en avant quatre thématiques pour attirer les touristes : l'œnotourisme, les loisirs en nature, la famille et le patrimoine.

Afin de promouvoir la destination Yonne sur l'aire d'autoroute Venoy-Chablis (rebaptisée ainsi depuis le 7 janvier 2020, elle portait auparavant le nom de Venoy-Grosse Pierre), quatre partenaires se sont unis dans cet objectif commun : Yonne tourisme, le Conseil départemental, le BIVB et AREAS. Avec comme but de promouvoir les richesses de l'Yonne afin de séduire de nouveaux visiteurs grâce à ce lieu stratégique qui compte, chaque jour, 16 000 véhicules en transit.

Pour cela, quatre thématiques ont été mises en avant. À commencer par l'œnotourisme. Des visuels positionnés sur la vitrine extérieure, au niveau de l'entrée du bâtiment, font la promotion des cinq vignobles icaunais : de Chablis, de l'Auxerrois, du Tonnerrois, du Vézelien et du Jovinien. Car l'Yonne, c'est 7 500 hectares de vignes, 131 offres œnotouristiques dont 47 caves, 7 sites patrimoniaux et 13 activités de loisirs labellisées « *vignobles et découvertes* ».

Une carte des vignobles de Chablis et du Grand Auxerrois est également affichée dans la salle de restauration, mettant en avant la diversité des vins qu'il est possible de trouver dans le département.

Nature, famille et patrimoine

L'offre nature est également mise à l'honneur via ce partenariat. Le département compte 265 km de voies navigables, 2 000 km de chemins balisés, 4 000 km de chemins équestres, 200 km de véloroutes, 26 prestataires labellisés « *accueil vélo* » et 62 hébergements labellisés « *étap'loisirs* ». De quoi satisfaire les amateurs de loisirs en pleine nature.

Le partenariat met aussi l'accent sur des séjours à passer en famille. Un mur d'images a été installé dans l'espace enfants avec la mention des sites incontournables (labellisés « *famil'Yonne* »), qui satisferont petits et grands.

Enfin, le patrimoine icaunais est mis à l'honneur avec l'affichage d'une carte présentant les sites emblématiques de l'Yonne.

CHRISTOPHER LEVÉ



Une carte des vignobles de Chablis et du Grand Auxerrois met en avant la pluralité des vins du département

(photo Yonne Tourisme).

Récoltes

Des rendements plutôt bons malgré une moisson perturbée

Cette année encore, les moissons ne sont pas considérées comme « normales ». La pluie perturbe depuis plusieurs semaines la récolte et engendre des retards qui ont des conséquences sur la qualité des céréales. Cependant, les rendements sont plutôt bons dans l'ensemble du département avec une moyenne à 65-70 q/ha en orges d'hiver et une moyenne en blé estimée à 70-75 q/ha.


Cette année, les rendements sont plus équilibrés dans le département avec un écart type plus faible.

Si les orges d'hiver sont récoltées dans leur intégralité, c'est encore loin d'être le cas pour les blés et les colzas. « *Globalement, au niveau des blés, on est à 70 % d'avancement* », indique Georges Lemineur responsable commercial de la région Bourgogne à Soufflet agriculture. « *Il y a des secteurs tardifs, comme l'est et le sud du département, où il reste 40 % à récolter* ».

Un retard dans la récolte qui s'explique par les pluies abondantes des dernières semaines et un démarrage tardif. « *Bien souvent, les blés n'ont démarré que le lundi 19 juillet. Pour beaucoup d'exploitations, à cette date, il restait encore des orges d'hiver et du colza à récolter. Pour certains, les blés n'ont pas commencé avant le jeudi 22 juillet* », poursuit Georges Lemineur. « *On a récolté les orges d'hiver avec 10 ou 15 jours de retard. Le colza est arrivé derrière, juste le temps de le moissonner puisqu'il sera déjà bientôt l'heure de le semer pour l'année prochaine. Cela engendre des complications comme les épandages des organiques* », ajoute Emmanuel Bonnin, technicien à Soufflet agriculture.

De bons résultats en orges

Pour autant, les rendements sont plutôt bons et la tendance devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la moisson, pour les cultures principales. « *Pour les orges d'hiver, la moyenne va tourner autour de 65-70 q/ha* », assure Emmanuel Bonnin. « *C'est globalement mieux que l'année dernière dans la mesure où l'on n'avait pas eu d'eau du 11 mars au 26 avril en pleine montaison, ce qui avait conduit à une mauvaise valorisation azotée et des réductions de talles. Cette année, on n'a pas eu ça* ».

Malgré les gelées et l'excès d'eau (110 mm en mai), les rendements restent meilleurs que l'année dernière. « *Il y a cependant une grosse différence de couleur de grains et probablement de qualité en termes de germination, entre ce qui a été coupé avant et après le 16 juillet* », constate-t-il.

Quant aux autres cultures ? « *Je pense que l'on sera sur une moyenne de 70-75 q/ha en blé et autour de 30 q/ha en colza. Mais ce n'est qu'une estimation puisque tout n'est pas encore moissonné* », reprend Georges Lemineur. « *La caractéristique de cette année est à l'opposé de l'année dernière : il y a assez peu de différence entre les exploitations. L'an dernier, l'écart type était très large, que ce soit pour les orges, les blés ou les colzas. Quand on parle d'une moyenne à 70 q/ha en orges ou en blés, il peut y avoir 60 q/ha et 85 q/ha. Mais pas une amplitude qui va de 40 à 100 q/ha comme on a pu l'avoir l'année dernière* ».

À noter que contrairement à l'année passée, les protéines sont pour le moment bonnes avec une moyenne à 10,5. Les prix sont également plus rémunérateurs, ce qui devrait permettre aux agriculteurs de renflouer un peu les caisses, mises à mal ces dernières années.

Mauvaise année pour les pois

Afin d'aider au mieux les agriculteurs dans cette moisson délicate, les organismes stockeurs ont produit des efforts importants, au moment de la réception. « *On a essayé d'ouvrir le plus tard possible le soir, dans tous les silos, en dépassant les horaires habituels (de 20 heures ou 20 h 30), afin de mettre à l'abri les cultures et les sauver face à la pluie* », confie Georges Lemineur.

Une fois les blés et les colzas finis d'être moissonnés, il restera ensuite les orges de printemps, les pois et des cultures annexes telles que les féveroles ou les lentilles. « *Les pois et lentilles, ce n'est pas très bon, vraisemblablement à cause des journées de fortes chaleurs en juin, au moment où ces cultures étaient encore en fleur. Les rendements ne seront pas à la hauteur des attentes. Et elles ne seront pas faciles à récolter car avec la pluie, elles sont plaquées au sol* », conclut Georges Lemineur.

CHRISTOPHER LEVÉ

Protection des troupeaux

Des panneaux d'information pour prévenir de la présence de chiens

Le mardi 6 juillet, Cécile Rackette, sous-préfète d'Avallon et Didier Roussel, directeur de la DDT de l'Yonne étaient sur l'exploitation de Laurence et Sébastien Godin, à Mélisey, pour la pose des panneaux d'information « *chiens de protection des troupeaux* ».

Alors que les attaques de prédateurs sur des troupeaux ne cessent pas dans le département (lire par ailleurs), une cellule de veille sur le loup a été mise en place par la préfecture de l'Yonne.

Une cellule loup qui a déterminé trois cerclages, classant les zones du département les plus susceptibles de connaître des attaques, ou moins susceptibles. Avec pour chacun, des mesures de protection accessibles. Le cercle 1 correspond aux communes dans lesquelles la prédation est avérée (Arthonnay, Givry, Jully et Vault-de-Lugny). Il est éligible à des mesures de protection telles que des clôtures, du gardiennage et des chiens de protection. Le cercle 2 comprend les communes où des actions de prévention sont nécessaires du fait de la survenue possible de la prédation par le loup. Il comprend 127 communes du département, dont Mélisey et est éligible aux clôtures et aux chiens de protection. Le cercle 3 est composé de toutes les autres communes du département (non comprises dans les cercles 1 et 2), qui sont des zones possibles d'expansion géographique du loup. Il est éligible aux chiens de protection.


Les panneaux d'information permettent aux passants d'avoir connaissance que des chiens de protection vivent sur l'exploitation et ainsi prendre les mesures nécessaires pour éviter de les alerter.

Adopter les bons réflexes

Si les chiens de protection sont efficaces pour dissuader le loup d'attaquer, ces chiens peuvent représenter un danger pour les passants qui peuvent être vus comme une menace pour le troupeau. Alors, pour éviter les drames, des panneaux d'information sur les réflexes à adopter en présence de chiens de protection des troupeaux doivent être installés sur les exploitations qui en possèdent.

Le mardi 6 juillet, Cécile Rackette, sous-préfète d'Avallon et Didier Roussel, directeur de la DDT de l'Yonne étaient sur l'exploitation de Laurence et Sébastien Godin, à Mélisey, pour la présentation de ces panneaux, en présence d'éleveurs du département. Tous ont échangé sur les problématiques qu'ils connaissent vis-à-vis de la prédation du loup et des chiens errants. Avant de se rendre vers les lieux stratégiques où les panneaux ont été installés. Désormais, tous les propriétaires de chiens de protection devront être équipés de ces panneaux.

CHRISTOPHER LEVÉ

Que disent les panneaux ?

Ces panneaux d'information énoncent quelques « *réflexes à adopter* » de la part des passants. « *Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx…) et chiens, les éleveurs utilisent des chiens de protection. Écartez-vous de la clôture et ne la franchissez pas. Les chiens dissuadent tout intrus (animaux, promeneurs…) de pénétrer dans le parc en courant et en aboyant. Suivez calmement le chemin. Ne menacez pas les chiens. Ne les caressez pas. Tenez votre chien en laisse. Ensemble, respectons le travail des éleveurs et la tranquillité des animaux* », est-il écrit.

Les attaques en chiffres

Dans l'Yonne, des attaques de prédateurs sur des troupeaux, où la responsabilité du loup n'est pas écartée, sont recensées depuis 2018. Cette année-là, on compte 32 victimes de prédations (dont 24 tuées). En 2019, 72 victimes de prédations (dont 35 tuées) sont à décompter. En 2020, il y a eu 24 victimes (dont 20 tuées). Et en 2021, pour l'heure, 13 victimes (dont 6 tuées) sont à déplorer dans le département.

Commerce international

Des clauses miroir sinon rien !

Le 15 juillet, dans une exploitation de Saône-et-Loire, plusieurs eurodéputés français étaient invités à la suite de la publication d'un rapport réclamant l'instauration d'un règlement pour stopper l'importation de produits agricoles issus de pratiques interdites en Europe. L'enjeu : ne plus approuver d'accords internationaux sans l'application de clauses miroir garantissant la réciprocité de bonnes pratiques, notamment dans l'élevage bovin.

«Comment protéger nos agriculteurs et l'environnement? Un règlement pour stopper l'importation d'aliments issus de pratiques interdites en Europe», est le titre du rapport de 64 pages daté de mars et réalisé conjointement par la Fondation Nicolas Hulot, l'Institut Veblen (institut pour les réformes économiques) et Interbev, l'interprofession bétail et viande. C'est l'objectif des clauses miroir en tout cas. Alors que la négociation pour la Pac a abouti, que le gouvernement français présente ses derniers arbitrages dans le cadre du Plan stratégique national (PSN), que les règlements Organisation commune des marchés Européens (OCM) sont bouclés, l'heure était donc à l'union sacrée des eurodéputés français autour de la marche à suivre concernant les futurs accords commerciaux. Avec forcément en ligne de mire, les deux, encore plus ou moins sur la table de l'Europe : Ceta et Mercosur. Dans la stabulation de Guillaume Perrot à Ecuisses, en Saône-et-Loire, près de Montchanin, ce 15 juillet, les eurodéputés Anne Sander (Parti populaire européen, PPE ; Les Républicains), Benoît Biteau (Alliance libre européenne; EELV), Marie-Pierre Vedrenne (Renew ; En Marche) et les deux locaux, Jérémy Decerle (Renew; En Marche) et Arnaud Danjean (PPE ; Les Républicains) étaient à l'unisson et ont fait front commun sur le *«serpent de mer»* des clauses miroir. Trois siègent à la Commission de l'agriculture et du développement rural au Parlement Européen ; les deux autres sont à la Commission du commerce international.

«Le meilleur miroir est l'oeil d'un ami»

«Il faut saluer la qualité de ce travail. C'est le socle robuste pour s'appuyer entre diverses formations politiques et organisations afin de défendre ce sujet trans-partisans autour de l'agriculture, de l'élevage, du climat, de la santé, de la biodiversité… et ainsi, nous inciter à avancer», saluait Benoît Biteau. Derrière ses propos, les cinq eurodéputés réaffirmaient être résolument pro-européens, voulant faire progresser l'Union de l'intérieur, sans affaiblir son socle de libre-échange avec les pays tiers. Comme le dit un proverbe gaélique : *«Le meilleur miroir est l'œil d'un ami»* : il peut s'appliquer pour les clauses miroir en termes de commerce international et d'environnement, dans la droite ligne de l'Accord de Paris ou du Green Deal (Pacte vert européen). Les rapporteurs ont en effet travaillé à un argumentaire fourni sur quatre axes (lire encadré) qui menacent les règles de libre-échange et provoquent des pratiques irrespectueuses de l'environnement à un niveau mondial. En élevage, la déforestation au Brésil pour alimenter en soja OGM des feed-lots est l'incarnation de cette concurrence déloyale à l'export, destructrice de biodiversité.

Convaincre avec de nouveaux arguments

Se présentant comme un *«vétéran»*, puisque dans son troisième mandat d'eurodéputé, Arnaud Danjean tempérait l'enthousiasme ambiant : *«Interbev, l'institut Veblen et la Fondation Hulot ont fait un travail remarquable sur le plan technique, économique et juridique pour faire des propositions à nos collègues élus des pays européens. Cette démarche peut- peut-être - être décisive. Jusqu'à présent en France, nous étions, sur les questions d'élevage, plutôt sur la défensive ou perçus comme tel. Là, on construit pour aller voir nos collègues eurodéputés afin d' aller vers des mesures logiques, qui ont du sens et non pour s'opposer à la liberté commerciale chère à l'Europe. C'est nouveau et positif. Mais, il ne faut pas minimiser les difficultés et le chemin qui nous restent à faire. Il nous faut réussir à convaincre 40% des eurodéputés pour obtenir une majorité puisque la totalité des eurodéputés français ne pèse que pour 10 % du Parlement. Les autres pays ne sont pas tous d'affreux idéologues, ils ont aussi des agricultures avec des modèles économiques différents du nôtre»*. Sa collègue, Anne Sander, se réjouissait aussi de voir que l'ensemble des eurodéputés français, de presque tous les bords politiques, prendront leurs bâtons de pèlerin pour aller porter la bonne parole dans leurs groupes et pays respectifs : *«À nous d'aider nos agriculteurs à cette double performance économique et écologique en mettant l'accent sur le revenu. On doit aussi s'organiser en Europe. En tant qu'Alsacienne, j'estime qu'on n'a pas le droit de déstabiliser des produits français alors que nos voisins allemands utilisent des molécules interdites en France pour les fabriquer»*.

Miser sur la Présidence française de l'Europe

«Cette unité doit maintenant se faire ressentir dans toute l'Europe pour défendre notre alimentation et pousser ces idées», appelait de ses vœux Jérémy Decerle. Lui-même, éleveur charolais et ancien-président des JA, veut que *«l'élevage français et l'alimentation européenne, les plus sains et contrôlés, soit mieux protégés demain sur le libre-marché. L'Europe a trop voulu un libéralisme sans protection, oubliant ses outils de régulation. Nous avons l'obligation de retrouver des règles pour préserver notre modèle agricole. L'environnement, le bien-être animal… ne doivent pas être mis en concurrence»*, plaide-t-il. Et d'enfoncer définitivement le clou: *«Si l'Europe veut être cohérente avec son Green Deal et sa stratégie Farm to Fork (de la Ferme à la fourchette), l'Europe ne peut pas signer d'une main de Pacte vert et de l'autre, des accords comme le Mercosur. Il faut arrêter d'être naïf et reconnaître les efforts faits. Les clauses miroir sont aussi une solution pour éviter une concurrence entre nos entreprises et être plus cohérents»*. Fin de la discussion ? Non, le début plutôt. La fenêtre de tir pour convaincre est fixée : celle de la future Présidence française de l'Europe pour six mois lors du premier semestre 2022. Le Président de la République, Emmanuel Macron, a déjà évoqué les clauses miroir. Saura-t-il convaincre ses homologues ? *«Avant le Covid, les pays étaient plus grincheux sur ce sujet. A présent, la société est pour et les lignes ont bougés avec nos sociétés exprimant une volonté forte de souveraineté pour des produits de qualité»*. Les planètes pourraient s'aligner.

CÉDRIC MICHELIN

Un miroir à quatre faces

Interbev a ciblé les normes – sur quatre axes - que l'élevage français et européen veut voir protégées, vis-à-vis d'importations moins disantes. Premièrement, interdire les antibiotiques comme accélérateur de croissance pour la prise de poids des ruminants, bovins notamment. Juste garder les antibiotiques à titre curatif et de façon raisonnée pour ne pas amplifier l'antibio-résistance des virus, vrai sujet de santé publique. *«C'est pourtant déjà dans la loi européenne et il s'agit d'une décision politique mais la Commission freine des deux fers»* précise Marc Pagès, directeur général d'Interbev. Deuxième clause miroir, sur la traçabilité des bovins. En Europe, chacun est tracé individuellement de la ferme à l'assiette en passant par l'abattage et la transformation. Mais ceci n'est pas imposé à des partenaires comme le Brésil où un audit du Parlement européen a démontré que les bovins sont *«tracés sortis du dernier élevage et à l'abattoir uniquement. Sur tout le reste de leur vie on ne sait rien mais on se doute qu'ils proviennent d'élevages responsables de la déforestation de l'Amazonie»*. Là encore, la Commission européenne *«ferme les yeux»*. Interbev veut la mise en application de cette clause et ensuite voir qui contrôlera et comment. Idem sur le troisième sujet, celui des farines animales avec des animaux importés dont on soupçonne qu'ils sont nourris avec, comme au Canada. Une mesure néanmoins difficile à défendre pour la Commission qui veut ré-autoriser les farines animales sauf pour les bovins. *«A la Commission et aux gouvernements d'assumer si cela entraîne une crise sanitaire»*, telle que la vache folle en son temps. Les éleveurs français auront prévenus. Dernier axe autour du bien-être animal. L'Europe entend *«durcir sa réglementation pour être plus exigeante envers ses éleveurs mais sans rien imposer à nos partenaires commerciaux en retour»*. Le transport d'animaux vivants risque d'être interdit en Europe. Interbev propose de respecter les 8 heures de transport maximum sans pause… impossible depuis l'autre bout du monde.

Attaques de loups

Stop au traumatisme infligé !

La Chambre régionale d'agriculture dénonce la menace grandissante pour l'élevage de Bourgogne-Franche-Comté liée à la présence de loups et de lynx.

L'élevage de notre Région Bourgogne-Franche-Comté est désormais régulièrement touché par des attaques de prédateurs, en particulier de loups, espèce inexorablement de retour et désormais bien installée, comme ardemment souhaité par certains.

Les attaques meurtrières et destructrices de troupeaux s'enchaînent village après village et les dispositifs de protection démontrent les limites de leur efficacité. Avons-nous la connaissance scientifique pour juger que la réintroduction du lynx ou la présence du loup constituerait un bienfait notoire pour la biodiversité ? Allons-nous délibérément ruiner le métier d'hommes et de femmes passionnés par la conduite de leurs troupeaux, laisser détruire, impassible, leur savoir-faire, la valeur du patrimoine génétique de leurs troupeaux fruit du travail de plusieurs générations d'éleveurs et leur passion du métier et finalement admettre le recul de l'élevage local, véritable garant d'un aménagement durable de nos territoires, au bénéfice du loup et par ricochet au profit de l'importation? Étonnante conception de la reconquête de notre souveraineté alimentaire, des circuits courts et de l'alimentation de proximité ! L'activité d'élevage déjà fragilisée dans notre région n'est pas compatible avec la présence du loup et du lynx.

Faciliter l'accès aux tirs de défense

La conduite de nos élevages à proximité des villages, la présence de sentiers de randonnée, les difficultés de poser des filets électriques que ce soit dans les zones escarpées de montagnes ou à proximité de bocages et le manque de main d'oeuvre ne permettent pas un déploiement efficace des moyens de protection. La définition de zone non protégeable doit impérativement être adaptée à notre région afin de faciliter l'accès aux tirs de défense. Il faut éduquer les loups en les dissuadant d'attaquer et cela ne se fera qu'en leur rappelant de façon radicale que les troupeaux domestiques ne constituent pas leur garde-manger ! Tout comme le maître est responsable des actes de son chien, l'Etat français se doit d'être responsable des prédateurs dont il a fait le choix d'assurer le développement ! Les indemnisations des dommages faites aux troupeaux doivent être sans conditions, rapides et à hauteur des pertes réelles, car aujourd'hui, les seuils d'indemnisation des pertes directes et indirectes sont très largement sous-évalués. Ces indemnités doivent également prendre en compte le temps passé, le stress et la détresse des éleveurs impactés. Nous demandons formellement aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour stopper le retour du loup et demandons systématiquement l'abattage de celui-ci dès les premiers signes de présence à proximité de nos élevages. Il doit en être de même pour les lynx aux comportements déviants.

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Syndicalisme

Une aide aux éleveurs bovins-viande pour la période du Covid

La circulaire d'application FranceAgriMer n°2021-50 vient d'être diffusée par le ministère. Elle concerne les modalités d'application de l'aide aux éleveurs bovins-viande les plus en difficulté. Cette mesure, annoncée par le Premier ministre, le 6 mars, est dotée d'une enveloppe de 60 millions d'euros pour compenser, en partie, l'effondrement de la demande de viande pendant la pandémie de Covid 19.

La FNSEA et la FNB se sont fortement mobilisées pour que les pouvoirs publics apportent un soutien à la filière viande bovine, fortement impactée par la crise sanitaire du Covid, qui s'est traduite par une baisse importante des cotations entre avril 2020 et mars 2021. Finalement, le Premier ministre avait choisi d'annoncer une aide pour les producteurs aux revenus les plus bas (ceux en dessous de 11 000 € de revenu disponible / unité de travail annuel non salarié), dans le cadre d'une enveloppe qui se traduira, dans tous les cas, par une aide modérée (de 2 000 à 3 000 € en moyenne selon les estimations du ministère, pour, environ, 22 000 producteurs éligibles). Cette mesure, à l'évidence, sera loin d'être une solution pour combler les pertes du secteur. Elle apportera un supplément de ressource ponctuel en regard des très faibles revenus des éleveurs. La profession avait proposé un schéma d'aide forfaitaire à l'animal vendu (et non selon des pertes d'Excédent brut d'exploitation (EBE) dont l'application paraissait aléatoire) ainsi qu'un schéma de dépôt de demande simplifié, ce que le ministère a finalement retenu. Le dispositif détaillé dans la circulaire repose sur les points principaux suivants :

- Ciblage de l'aide sur les catégories broutards mâles et JB vendus, sur 12 mois, pendant la période Covid, soit entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021. Conditions d'âge des animaux et de détention : races allaitantes, mixtes ou croisés, quand un des 2 parents est issu de race à viande.
- Montant de l'aide : 41 euros par broutard éligible et 52 euros par JB éligibles (possibilité de stabilisateur réduisant l'aide en cas de demande éligible plus importante que les estimations du ministère.)
- Conditions d'éligibilité liée à l'accès à l'Aide aux bovins allaitants (ABA) 2020 ou à un taux de spécialisation (atelier viande > à + 60 % du chiffre d'affaires).
- Seuil : montant minimum de 10 animaux.
- Plafond : avec l'aide, ne pas dépasser le critère d'entrée, soit 11 000 € de revenu disponible/ UTANS.


L'élevage de bovins viande a subi une forte baisse des cotations, liée à la crise sanitaire.

Les dossiers des éleveurs sont à déposer jusqu'au 15 septembre, en ligne sur un portail ouvert par FranceAgriMer : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositif-par-filiere/Aides-de-crise avec, notamment, la fourniture :

-du formulaire de demande, avec justificatif par rapport à l'extraction BDNI,

- la certification comptable concernant le résultat de l'exercice clos (après le 1er avril 2020) pour le niveau de revenu disponible,
- la certification du chiffre d'affaires viande bovine pour ceux non éligibles à l'ABA et du nombre d'UTANS.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la FDSEA de votre département.

FRSEA BFC

Dossiers à déposer jusqu'au 15 septembre sur https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositif-par-filiere/Aides-de-crise



Environnement

Une marque «*parc national*» pour les productions agricoles

Le Parc national de Forêts, à cheval sur les départements de Côte-d'Or et de Haute-Marne, déploie la marque « Esprit parc national » accessible, notamment, aux agriculteurs. Avec une spécificité qui lui est propre : les productions céréalières et oléoprotéagineuses peuvent en bénéficier.



Myrabella - Wikimedia Commons - CC BY-SA)

Le parc national de Forêts, sur la Côte-d'Or et la Haute-Marne, est le seul à décliner la marque « Esprit parc national » sur la filière céréalière et oléoprotéagineuse. (Crédit Christophe Gallemand)

«*Esprit parc national*» est une marque collective mise en place par les parcs nationaux français et qu'ils déploient depuis 2015. Il était donc logique qu'elle fasse également son apparition sur le périmètre couvert par le Parc national de Forêts.

L'attribution de cette marque, comme le rappelle le Parc national à cheval sur les départements de Côte-d'Or et de Haute-Marne, et donc sur les Régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est «*vise à valoriser les pratiques qui s'appuient sur les fonctions offertes par les écosystèmes, en accroissant la biodiversité (naturelle et cultivée) et en renforçant les régulations biologiques au sein de l'agro-écosystème*». Clément Huebra est chargé de mission Agroécologie au sein du Parc national. «*Je m'occupe d'accompagner des projets agricoles innovants en lien avec la thématique du parc et je fais le lien avec mes collègues en charge de la biodiversité. 700 agriculteurs vivent et travaillent sur le territoire couvert par le parc. «La marque «Esprit parc national»* poursuit Clément Huebra *est un outil décliné dans chacun des 11 parcs de ce type en France. Au niveau du Parc national de Forêts, on a lancé un appel à candidature en octobre 2020 sur différents règlements d'usage catégoriel (vin, miel, lait…) et, à ce jour, nous comptons quatorze bénéficiaires de la marque*».

Tout commence par un échange

Cette marque ne concerne pas que les produits agricoles : elle recouvre aussi les activités touristiques et, à partir de 2022, celles qui touchent à l'artisanat entreront également dans la boucle. Pour accéder à cette marque lorsqu'on est agriculteur, la démarche à suivre est simple. Il faut contacter Clément Huebra (*) qui se charge d'un premier «*diagnostic*» : «*Par exemple, si c'est un céréalier, il faudra qu'il m'explique ce qu'il produit comme céréales, comment il les transforme. On devra échanger sur ses pratiques culturales, sur son zonage. Cette première étape me permet de voir si la demande peut correspondre ou pas au cadre que nous avons fixé. Cette démarche évite à l'exploitant de remplir un dossier de candidature pour qu'à la fin on lui réponde négativement. En revanche, si cette première étape correspond au cadre établi, l'exploitant nous envoie son dossier de candidature, complété de pièces justificatives. Le délai d'examen du dossier prend environ un mois. Ensuite, on enclenche l'audit de l'exploitation. Tous les dossiers sont présentés en commission Marque, qui regroupe des acteurs locaux, dans laquelle on trouve des élus de Chambre d'agriculture. En tout, le délai d'instruction ne dépasse pas trois mois*».

Parmi les quatorze exploitants déjà impliqués, on trouve des apiculteurs, des maraîchers, des éleveurs laitiers caprins et ovins, un viticulteur (l'un des enjeux est notamment de déployer la marque sur le crémant de Bourgogne). Au mois de mai, un nouveau règlement d'usage catégoriel concernant les céréales et oléoprotéagineux a été lancé. Il constitue, pour le coup, une spécificité propre au Parc national de Forêts. «*Ce règlement*, précise Clément Huebra, *est le résultat d'un important travail, plutôt orienté sur les grandes cultures, qui a été mené durant l'hiver dernier*».

Un réel potentiel commercial

Les critères de base pour prétendre à la marque sont les suivants : la production agricole concernée doit provenir, à plus de 70%, du périmètre du parc national (cœur ou aire d'adhésion). L'utilisation des produits phytos est interdite, tout comme l'irrigation. «*Pour des exploitants qui sont en bio, accéder à la marque est relativement simple, mais nous sommes avant tout dans du cas par cas au moment de l'évaluation de l'exploitation*». Les services du Parc national de Forêts vont maintenant œuvrer à élargir le nombre d'exploitants revendiquant la marque. Cela va passer par des efforts de communication, afin d'accroître sa notoriété. Au final, quel sera, pour l'agriculteur, l'intérêt de pouvoir afficher cette marque ? Selon Clément Huebra, plusieurs études démontrent qu'il existe un public qui, délibérément, cible les parcs nationaux dans ses envies touristiques. «*Ce public*, souligne-t-il, *est en demande de produits réalisés avec un souci environnemental affiché, et qui véhiculent les valeurs du territoire dont ils sont issus. Sur le zonage couvert par le Parc national de Forêts, on a des productions, telles que le vin, la farine, l'huile, la bière, qui pourraient être concernées par le nouveau règlement portant sur les céréales et oléoprotéagineux. À partir de l'automne prochain, nous disposerons, au sein du parc, d'un responsable marketing et communication qui sera en charge de commercialiser la marque, de la promouvoir et de la structurer. L'idée, c'est d'apporter une plus-value aux producteurs, en plus de l'image. Un producteur labellisé bénéficie de toute notre force de communication sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, il dispose d'une page sur notre site internet, qu'il peut modifier et actualiser lui-même* ».

Berty Robert

(*) Contact : Clément Huebra au 03 73 62 03 69 / 06 74 23 31 66 ou par mail : clement.huebra@forets-parcnational.fr
https://www.espritparcnational.com/destination-parc-national/forets

Appel aux agriculteurs porteurs de projets

Clément Huebra pilote également un projet destiné à la remise en place de « corridors écologiques » sur le territoire du parc national.Dans ce cadre, un appel aux agriculteurs volontaires a été lancé afin de connaître celles et ceux qui pourraient avoir un projet d'infrastructure agroécologique (haies, bandes enherbées, agroforesterie…). Les services du parc se sont notamment rapprochés des Chambres d'agricultures concernées et un pôle spécifique a été mis en place afin d'accompagner ces porteurs de projets.

Brèves

Conseil régional

Des aides pour la vente directe et le stockage des eaux pluviales

Réunis en commission permanente le 23 juillet, les élus du tout nouveau Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, issu des élections de juin, ont voté plus de 856 000 euros d'aides en faveur de l'agriculture. Sur ce total, 425 925 euros ont été votés en soutien à dix nouvelles demandes en vue d'un développement de la vente directe. Cette aide est mise en place dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement. Depuis le lancement de cette aide en janvier, plus de 200 dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction. Parmi les demandes réceptionnées, l'instruction de 46 d'entre elles a été finalisée. Par ailleurs, une enveloppe de 33 122 euros a été votée en soutien à l'aide aux investissements dans les dispositifs de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail. Ce dispositif finance l'acquisition de systèmes de récupération d'eau de pluie, de cuves et citernes ainsi que de systèmes de filtration et traitement de l'eau. Plus de 320 projets ont été soutenus en 2020. En 2021, cette aide est désormais financée au titre du Plan d'accélération de l'investissement régional.

Plantes invasives

Un député nivernais recommande de multiplier les crédits par 10

Patrice Perrot (député LREM, de la seconde circonscription de la Nièvre) et Nadia Essayan, députée Modem du Cher, ont présenté le 21 juillet les conclusions de la mission d'information sur la prolifération des plantes invasives. Ambroisie, renouée du Japon, ou jussie : «*la suppression de ces plantes n'est plus à l'ordre du jour, il s'agit de les contenir*», a regretté Nadia Essayan. À la suite du programme de recherche action InvaBio, terminé en 2006, les députés recommandent d'en financer un second dédié aux invasives, et de renforcer les moyens de contrôle des douanes ainsi que le système de détection et de surveillance. Autant d'objectifs qui nécessiteront, selon les députés, de multiplier par dix les crédits publics actuellement dédiés à la « connaissance et à la préservation de la biodiversité » pour atteindre 300 millions d'euros. Une augmentation à laquelle la secrétaire d'État à la Biodiversité Bérangère Abba se montrerait favorable selon les députés. Pour Nadia Essayan, «*il faut également améliorer la gouvernance*», en confiant aux préfectures la coordination des actions menées par les Dreal, l'OFB et les communautés de communes. «*Il n'est pas question de réintroduire les phytos*» pour les collectivités, a martelé Patrice Perrot, évoquant des expériences d'écopâturage, ou de lutte biologique dans certaines collectivités. Des essais seraient en cours en Savoie pour valoriser certains composés de la renouée du Japon en cosmétique.

Orges d'hiver

Premier bilan de campagne en Bourgogne Franche-Comté

Le premier bilan régional de campagne pour cette culture présente des rendements supérieurs à la moyenne. La qualité brassicole est aussi au rendez-vous.

En 2020-2021, le cumul des surfaces implantées en orges d'hiver en Bourgogne Franche-Comté et Alsace s'établit autour de 250 000 ha, essentiellement en Bourgogne. Depuis 6 ans, la part de la sole occupée par cette espèce s'effrite régulièrement car elle rencontre fréquemment des déboires aussi bien sur le plan agronomique qu'économique. Il n'empêche que les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or restent spécialisés en orges 6 rangs hiver brassicoles. Ils représentent près de 10 % de la sole brassicole française d'hiver. Une fois n'est pas coutume, les rendements enregistrés dans la région en 2021 semblent d'un niveau supérieur à la moyenne, voire proche du décile 8 (2 ans sur 10 parmi les meilleurs) de l'analyse fréquentielle sur les 20 dernières années. En particulier, les milieux superficiels et séchants tirent leur épingle du jeu grâce à une alimentation hydrique printanière favorable. Sur un plan qualitatif, les PS semblent assez modestes, les calibrages également mais les teneurs en protéines plutôt contenues dans la fourchette basse du cahier des charges des malteurs-brasseurs. La forte pluviosité enregistrée pendant la moisson a laissé craindre un début de germination sur pied, non confirmé au moment de la rédaction de cette publication (semaine du 19 juillet). Du côté des orges de printemps semées à l'automne, c'est encore un bon cru dans les zones de plaines et vallées aussi bien au niveau du rendement que de la qualité brassicole. Sur les plateaux, elles ont moins bien résisté au froid voire ont gelé dès la mi-février. La réussite de cette technique reste aléatoire dans ces milieux.

Succession d'alternances thermiques et hydriques

En moyenne sur la campagne 2020-2021, le climat s'inscrit exactement dans la normale des 20 dernières années aussi bien au niveau des températures que de la pluviométrie. En revanche, à l'échelle de la décade, les séquences sèches alternent fréquemment avec les séquences pluvieuses. De même, si l'automne et l'hiver sont assez doux, la fraîcheur, avec des gelées, revient durablement dès la fin du mois de février. Côté rayonnement, de très bonnes valeurs sont enregistrées de la mi-février à fin avril, soit pendant la période de mise en place des épillets / épis et des grains / épis. Ce n'est qu'en fin de campagne, à l'approche de la récolte, qu'apparaît un triste et rare phénomène : pluie et fraîcheur de nature à impacter défavorablement la qualité des grains.

Croissance : une année tardive

Les semis s'étalent du 10 au 25 octobre entre deux séquences pluvieuses. En sortie d'hiver, le début de la montaison intervient à une date médiane, autour du 25 mars par exemple à Dijon. Puis, compte tenu de la fraîcheur enregistrée tout au long du printemps, les orges d'hiver prennent du retard avec un stade épiaison en retard de presque une semaine par rapport à la médiane, soit autour du 22 mai à Dijon. Outre un climat qui devient chaotique au cours d'une année, c'est aussi le cas entre années qui se suivent : au stade épiaison, 20 jours séparent 2020, ultra précoce, de 2021, parmi les plus tardives. Dans la foulée, le stade maturité physiologique prend aussi du retard. La moisson ne peut démarrer qu'au début de juillet mais est tout de suite stoppée par des pluies abondantes. Elle ne s'achèvera qu'à la fin de la 2ème décade de ce mois.

Conditions de culture : plus de peur que de maux

Les sols sont frais au moment des implantations. En conséquence, l'efficacité des herbicides racinaires est plutôt bonne mais accompagnée d'un manque de sélectivité fréquent. Au-delà de la levée, les conditions fraîches et venteuses sont peu propices aux pullulations de pucerons et autres cicadelles. En sortie hiver, sous l'effet d'alternance de périodes humides et plus sèches, les engrais azotés sont généralement bien valorisés. Dans les situations de pilotage d'un 3ème apport, le conseil était souvent de rapporter 40 unités d'azote. En pratique, l'intervention a rarement été réalisée par crainte d'une sécheresse à venir et/ou de dépasser le seuil de teneur en protéines de 11,5 %. Du côté des maladies, la rhynchosporiose est restée présente tout au long du printemps alors que l'helminthosporiose restait discrète. Sur la fin de campagne, des orages et des pluies ont provoqué un peu plus de verse que d'habitude. Mais les épis sont restés plutôt sains et, a priori, sans germination sur pied sauf cas particuliers.

A la récolte : de la quantité mais une qualité variable

Avant de réaliser une analyse plus approfondie du mode d'élaboration du rendement, on peut retenir :

-Un nombre d'épis / m² dans la moyenne, sans plus, et pourtant la montaison fut particulièrement longue. Peut-être que le gel enregistré entre les 6 et 8 avril a provoqué la destruction d'épis de maître brin ?

-Un nombre d'épillets / épi et de grains / épi élevés produisant en conséquence beaucoup de grains /m²

-Un PMG dans la moyenne, voire un peu moins, contraint par des conditions de début de remplissage sans rayonnement, donc défavorables.

Côté qualité, des calibrages décevants en relation avec des PMG assez modestes, des teneurs en protéines contenues et des PS faibles sur les parcelles récoltées tard après la longue séquence pluvieuse enregistrée début juillet.

ARVALIS

LISTE DES MALTEURS ET DES BRASSEURS DE FRANCE POUR LA RÉCOLTE 2022

		2 rangs	6 rangs
Variétés préférées			
	Supérieur à 15 000 ha		ETINCEL, KWS FARO, VISUEL
	Inférieur à 15 000 ha	Salamandre	ISOCEL
	Usage limité		PIXEL
Variété en observation commerciale : *étape 2*			DEMENTIEL, MASCOTT (Y2)
Variété en observation commerciale : *étape 1*			KWS EXQUIS (JNO)
Variétés admises en validation technologique			

Premiers commentaire sur les variétés

En orges d'hiver, le débouché est le premier critère à prendre en compte pour choisir sa variété. Pour le débouché brassicole, KWS Faro est la plus développée, en attente d'une offre plus large. Pour le débouché fourrager, de nombreuses variétés sont disponibles avec une liste de celles tolérantes à la Jaunisse nanisante de l'orge (JNO) qui s'allonge.

Variétés brassicoles :

En pluriannuel, KWS Faro et Pixel produisent environ 5 % de plus qu'Etincel. Bien que d'origines génétiques différentes elles ont des caractéristiques de qualité comparables et sont assez sensibles aux maladies, en particulier à la rhynchosporiose. KWS Faro, la plus développée, a, par ailleurs, une bonne tenue à la verse ainsi qu'un bon PS. Du côté des variétés en observation commerciale et industrielle ayant atteint l'étape 2, Dementiel et Mascott ont en commun d'être demi-précoces, de présenter un bon calibrage, mais d'être assez sensibles aux maladies. Dementiel se place légèrement au-dessus de la moyenne du regroupement et est proche de KWS Faro en pluriannuel. KWS Exquis intègre l'étape 1 de la catégorie « en observation ». C'est la seule variété tolérante à la jaunisse nanisante qui accède à ces premiers tests qualitatifs brassicoles. Demi-tardive, elle présente une certaine rusticité : bon comportement à l'ensemble des maladies aériennes, dans la moyenne pour la verse. Son calibrage semble très bon et son PS bon. En rendement, elle se place à 99 % du regroupement soit un peu en retrait par rapport à ces 2 années d'inscription. Enfin, rappelons que Coccinel et Hirondella, variétés tolérantes à la JNO, sont reconnues comme brassicoles par certains malteurs et brasseurs. Coccinel se place en pluriannuel sur un même niveau de rendement que Pixel et KWS Faro, même si elle sort un peu moins bien dans le regroupement.

Variétés fourragères :

Parmi les nouveautés 2021, Bonavira, KWS Feeris et LG Zenika sont des escourgeons tolérants à la JNO. Bonavira, demi-précoce avec un PS moyen, sort à 102 % de la moyenne du regroupement, un peu mieux qu'au cours de ces 2 années d'inscription. KWS Feeris, demi-précoce également, avec un bon PS, ressort en milieu de regroupement. LG Zenika, très précoce, avec un PS moyen, présente un bon comportement vis-à-vis des maladies aériennes et de la verse. Mais côté rendement elle se positionne en bas de regroupement. Cette variété est tolérante à la JNO et à la mosaïque Y2. LG Caiman rejoint les quelques « 2 rangs » tolérantes à la JNO disponibles en France. Demi-précoce, assez sensible à la verse, avec un très bon PS, elle se place en tête de ce regroupement, tirée vers le haut avec les 2 essais du Poitou-Charentes. Noblesse, 2 rangs fourragère demi-précoce, avec un très bon PS et bon comportement verse, se positionne en milieu du regroupement côté rendement.

Parmi les récentes testées dans le regroupement :

les escourgeons fourragers tolérants à la JNO confirment leur place. Côté potentiel, KWS Borelly (2019), LG Zebra (2018) sortent en tête du regroupement ainsi que KWS Filante et Sensation, toutes deux inscrites en 2020 et qui confirment leur productivité déjà mentionnée l'année dernière. KWS Jaguar (2019) est un peu en retrait, tirée vers le bas par les 2 essais du Poitou-Charentes, tout comme KWS Joyau (2020), non retenue finalement par la filière brassicole. Idilic (2020), 2 rangs demi-précoce à demi tardive, tolérante à la JNO, est proche de Memento en potentiel.

Vie des collectivités

Des élus se forment à la gestion des incivilités

La gendarmerie a animé une formation Gestion des incivilités selon un programme conçu par le GIGN à destination des maires. Proposée en lien avec l'Association des maires du Jura, elle a déjà été suivie par 150 élus dans ce département.

Violences verbales, conflits de voisinage, menaces, insultes… Il arrive que les maires doivent faire face à des situations conflictuelles qui peuvent aller jusqu'à les mettre en danger physiquement ou psychiquement. À l'initiative de l'Association des maires de France (AMF) et du ministère de l'Intérieur, une formation Gestion des incivilités a été conçue par le GIGN afin de prévenir les agressions des élus. Les formations ont été dispensées dans le Jura par les négociateurs de la région de gendarmerie de Franche-Comté, via le commandant de groupement du Jura, en partenariat avec l'Association des maires du Jura (AMJ).

Ces formations donnent des clés pour désamorcer les conflits, faciliter la communication et rétablir la relation avec un individu. Elles comportent un volet théorique d'évaluation des risques et un volet pratique axé sur des mises en situation. Près de 150 maires et présidents de communautés de communes ont participé aux sessions qui ont eu lieu en juin à Ardon, Moirans-en-Montagne, Dole et Montmorot. L'AMF signale que le dispositif sera prolongé au second trimestre, voire au-delà selon les besoins.

Grille d'évaluation des risques

Les fonctions d'élus amènent souvent à avoir un lien privilégié avec la population. Si, dans la majorité des cas, les relations sont apaisées, certaines situations peuvent mettre les élus en difficulté, surtout lorsqu'ils y sont peu préparés.

Les conseils dispensés par les négociateurs régionaux font notamment appel à une grille d'évaluation des risques indiquant les situations où il est nécessaire d'appeler la gendarmerie pour demander conseil ou pour que les forces de l'ordre interviennent. Lieu isolé, appel de nuit, personnes violentes ou en groupe sont autant de raisons d'appeler le 17. *«Même si le Jura reste relativement préservé, nous avons recensé une petite dizaine de remontées d'élus confrontés à des incivilités sur le premier trimestre ; les années précédentes nous étions loin de ce chiffre…»*, note Sandrine Gonthier, présidente de l'AMJ. Ce que confirme le colonel Frédéric Huguet, commandant du groupement de gendarmerie du Jura : *«Le confinement a été une période complexe pour tout le monde avec des répercussions économiques et psychologiques qui ont certainement eu un impact et peuvent expliquer cette hausse des incivilités»*. Les incivilités sont souvent liées au problème de voisinage, aux nuisances sonores : irrespect du voisin, tondeuse, chats errants, chiens qui aboient… *«Dans les petits villages, il n'est pas un maire qui ne soit confronté aux chiens. Avec le confinement, les gens ont pris des chiens et ne savent pas toujours s'en occuper…»*, déplore Sandrine Gonthier. La présidente de l'AMJ invite les maires à contacter l'association pour connaître les différentes formations et textes juridiques et surtout invite à ne pas s'exposer inutilement. En résumé : *«ne pas jouer aux héros !»*

I.R.



Lors de la formation, à Dole.

Ce qu'ils en disent

Quelques élus ont accepté de témoigner au sortir de la formation à Dole.

Isabelle Guillot, maire de La Bretenière (220 habitants) : ***«Le maire a souvent un rôle social et reçoit des plaintes de voisinage, de couples… Nous ne pouvons pas prendre parti mais les écouter, c'est déjà important, et les inciter à résoudre le problème entre eux, les orienter et les inciter à contacter la gendarmerie…»***

Jean-Louis Morlier, maire de Rans (535 habitants) : ***«La formation insiste sur le dialogue, l'écoute active, l'empathie. Mais lorsqu'on rencontre une situation conflictuelle, il faut tout de suite aller porter plainte pour ne pas laisser s'envenimer».***

Micheline Henry, maire de Lavans-les-Dole (333 habitants) : ***«Les incivilités concernent autant la ruralité que les villes, et leurs auteurs sont aussi bien des jeunes que des personnes plus âgées».***

Jean-Marc Renaud, maire d'Aiglepierre (440 habitants) : ***«Le poste de maire a aussi des côtés agréables, nous l'avons accepté pour le meilleur et pour le pire ! Cette formation nous permet de savoir où sont nos limites et quand faire appel aux spécialistes».***

Équipement

Innov'Space 2021 distingue une entreprise de Bourgogne Franche-Comté

Alors que le salon Space, dédié à l'élevage, doit se tenir en septembre en Bretagne, on connaît déjà la liste des lauréats de son concours d'innovations. Parmi eux, on trouve Vermot SAS, basée dans le Doubs.

À l'occasion du salon international de l'élevage, le Space, organisé en septembre à Rennes, des innovations au service de l'agriculture font l'objet d'un concours. On connaît désormais les lauréats de cet Innov'Space 2021. Parmi eux se trouve notamment une entreprise de Bourgogne Franche-Comté, en l'occurrence, basée dans le Doubs. Il s'agit de Vermot. Implantée à Rang, près de Montbéliard, elle est spécialisée dans le traitement des sols béton et caillebotis pour les bâtiments d'élevage. L'innovation lauréate du Space 2021, c'est le Rainu'Diamant : une nouvelle technique de rainurage antidérapant sur dalle béton réalisée avec des disques diamant. Lors de la construction de bâtiments d'élevage, de plus en plus de maçons et/ou d'éleveurs font le choix de bétons autoplaçants facilitant leur mise en place. Ils peuvent également privilégier une finition permettant de fermer les bétons pour les protéger des agressions auxquelles ils seront exposés tout au long de leur utilisation. Ces pratiques engendrent l'obtention de surfaces lisses non adaptées à la circulation des animaux.

Réduction du temps de séchage

Pour les rendre antidérapants, ces bétons peuvent être rainurés ou scarifiés mais ces deux techniques utilisant des pièces carbures impliquent un temps de séchage minimal de la dalle de 6 mois à 1 an. Avec le Rainu'Diamant, il est possible de réaliser un rainurage sur des dalles bétons de moins d'un mois de séchage et ainsi de sécuriser les sols avant l'arrivée des animaux. De ce fait, l'éleveur minimise le risque de perdre des animaux sur accident (écartèlement, déchirure, etc.) avant même la mise en service de son bâtiment.

Il s'agit d'une technique innovante de rainurage sur dalles bétonnées par disques diamant. Les rainures présentent des angles parfaitement découpés, sans dégradation de la surface du béton. Contrairement aux rainures réalisées avec des pièces carbures, les rainures ainsi obtenues par sciage présentent des angles nets, favorisant un meilleur appui des sabots au sol. De 4 à 5 mm de profondeur, 12 mm de largeur et espacées de 27 mm, ces rainures apportent confort de déplacement aux bétails et sécurisent leurs allées et venues dans les bâtiments d'élevage. Les dimensions des rainures sont particulièrement adaptées aux stabulations jamais rainurées, en système « lisier », équipées de racleurs conventionnels ou d'aspirateur racleur. Vermot sera également présent au Sommet de l'élevage, à Clermont-Ferrand, en octobre.



La solution de rainurage sur sol béton mise au point par Vermot permet de réduire l'attente en termes de séchage du sol.

Berty Robert, avec communiqué

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 27/07/2021

Effectif global: 572 - Taux de vente: 96%

Effectif total: 231 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	250-300	2,68 €	2,69 €	2,68 €	-
			300-350	2,65 €	2,66 €	2,65 €	-
			350-400	2,60 €	2,66 €	2,64 €	+0,06
		R	250-300	2,62 €	2,62 €	2,62 €	-
			300-350	2,60 €	2,60 €	2,60 €	-
			350-400	2,50 €	2,57 €	2,55 €	+0,12
			400-450	2,44 €	2,57 €	2,52 €	-
	F	U	300-350	2,71 €	2,90 €	2,87 €	-

Marché de saison. 96% de vendus.
BROUTARDS / TAURILLONS: Le transactions sont un peu plus fluides mais uniquement grâce aux commandes de quelques Pays Tiers dans les lots vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. Malgré tout, les cours restent nettement inférieurs à la même période de 2020 qui n'était déjà pas glorieuse.

LAITONNES / GENISSES : A l'inverse, des mâles boudés par l'Italie, on constate chaque semaine que l'offre en femelles est largement déficitaire par rapport à la très forte demande et contribue à maintenir les cours à un niveau relativement élevé.

VACHES /GENISSES DE 30 MOIS : Une jolie offre cette semaine d'une qualité correcte. Les acheteurs sont bien présents en nombre. Les transactions sont très fluides. La demande dans le gros maigre ne faiblit pas et les cours sont fermes. Seulement quatre invendus.

TAUREAUX : Bonne présentation avec des cours à haussiers.

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 130 Taux de vente: 100 %

ÂGE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M		U	350 - 400	2,44 €	2,56 €	2,48 €	+0,01
			400 - 450	2,51 €	2,52 €	2,52 €	=
F		U	300 - 350	2,64 €	2,73 €	2,70 €	-0,05
			400 - 450	2,53 €	2,62 €	2,59 €	-

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 211 - Taux de vente: 98%

SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	+ 500 kg	1,89 €	2,00 €	1,93 €	-
F	E	- 5 ans	2,58 €	2,79 €	2,67 €	+0,05
	U	- 5 ans	2,11 €	2,49 €	2,25 €	+0,01
		5 à 10 ans	2,02 €	2,38 €	2,20 €	+0,04
		+ 10 ans	1,85 €	2,11 €	1,93 €	-0,08
	R	- 5 ans	1,82 €	2,07 €	1,97 €	-0,09
		5 à 10 ans	1,79 €	2,10 €	1,97 €	+0,04
		+ 10 ans	1,67 €	1,84 €	1,81€	-0,01
	E	24 à 36 mois	2,75 €	3,58 €	3,01 €	-0,26
	U	24 à 36 mois	2,22 €	2,72 €	2,45 €	+0,21

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 26/07/2021

Bovins : 141

Taurillons d'herbe :	**(380 - 475 kg)**	**860 - 1170**	**2,24 - 2,46**
Génisses 18-24 mois :	**(260 - 390 kg)**	**650 - 1030**	**2,43 - 2,63**
Taureaux :	**(785 - 1060 kg)**	**1430 - 1810**	**1,69 - 1,82**
Vaches :		**880 - 1780**	

Commerce calme en mâles d'export. Cours reconduits dans le reste des catégories.
Bovins gras :
Pas de marché ovins cette semaine.
Prochains marchés :
Bovins et ovins le lundi 2 Août 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/07/2021

Effectif global : 281 - Taux de vente : 84%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 114 - Taux de vente : 98%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Très peu d'apports cette semaine, mais la qualité des veaux présentés principalement en vidéo permet de commercialiser des broutards dans une ambiance plus positive. Laitonnes : Apport trop réduit pour élaborer une cotation, néanmoins les cours semblent reconduits.	M	U	350 - 400	2,48 €	2,62 €	2,54 €	+0,2
			400 - 450	2,58 €	2,64 €	2,60 €	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/07/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 67 - Taux de vente : 94%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	U	24 à 36 mois	-	-	-	-
VAches / Génisses : La qualité des animaux présentés et le peu de volume permet une nouvelle fois une augmentation des cours. A vérifier dans les semaines prochaines..	F	U	- 5 ans	2,12 €	2,31 €	2,26 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,98 €	2,28 €	2,14 €	+0,01
			+10 ans	1,88 €	2,14 €	2,08 €	+0,06

SYNTHÈSE :
Broutard(e)s : Les volumes présentés restent modérés et suffisent face à une demande toujours calme. Les achats pour l'Italie sont peu nombreux et à des tarifs toujours discutés. Quelques commandes pour Pays-Tiers permettent de soulager un peu l'ambiance mais globalement les ventes sont calmes voire difficiles. Les lots vaccinés FCO 4 et 8 +60 jours ont la préférence des acheteurs car ils peuvent prétendre à tous les débouchés. Les cours sont globalement reconduits cette semaine. En femelles, les besoins sont importants face à une offre toujours insuffisante.
Gros bovins maigres : Les volumes restent modérés et de qualité plus hétérogène. Pour autant, les ventes demeurent fluides à des cours fermes et attractifs, signe d'une demande active à l'engraissement. Les sujets bien préparés ont la préférence des acheteurs mais on note peu d'invendus.
Boucherie : Les volumes sont limités mais toujours suffisants en races allaitantes. Les besoins sont réguliers, les ventes se réactivent notamment en blondes et limousines bien conformées permettant quelques plus-values. Les tarifs en charolaises sont stables. L'offre en type mixte et laitier se creuse face à une bonne demande permettant de nouveau une progression des cours.
Veaux : Les difficultés se poursuivent en veaux laitiers. Les besoins à l'intégration sont limités et plafonnés, d'où un commerce moins actif et des baisses de prix généralisées, plus ou moins conséquentes selon les places. En races allaitantes, les tarifs gardent une certaine stabilité. En veaux gras, les transactions sont plus régulières à des prix reconduits.
Ovins : En agneaux, après l'Aïd, les besoins sont moins pressants dans une ambiance commerciale moins soutenue. Les cours sont globalement reconduits pour les lots bien préparés et surtout bien triés. La marchandise moyenne est plus discutée à des tarifs baissiers. En agnelets, les volumes restent très faibles. En brebis, l'activité reste porteuse pourvu là aussi que les animaux soient bien préparés.

26 JUILLET 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur les allaitantes. Demande plus dynamique sur les autres catégories. Les prix restent au statut quo, encore à des niveaux bien en-dessous des coûts de productions!

Bovins maigres : Marché mis sous pression par les opérateurs. Malgré tout, les cours se tiennent mais à des niveaux toujours bas!

POLITIQUES

Le dispositif d'aide de 60 millions d'euros dédiés aux éleveurs allaitants le plus en difficulté s'ouvre ce jour. Le lien vers la téléprocédure est le suivant . Au-delà de cette aide, rappelons que la FNB a priorisé ses demandes vers les pouvoirs publics sur les leviers qui permettraient d'assurer une meilleure rémunération des éleveurs, avec notamment la prise en compte des coûts de production dans la contractualisation… et non de mettre en place une aide ponctuelle, qui ne résout pas le problème récurrent de la rémunération des éleveurs allaitants !

ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'agriculture a mis en ligne sur son site, la semaine dernière une foire aux questions sur la Haute Valeur Environnementale (certification environnementale de niveau 3 ou HVE) option A. Constituée à partir des questions remontées par les partenaires du dispositif, elle a pour but d'éclairer les opérateurs et les organismes de contrôles sur la lecture et l'application de la règlementation HVE. Cette FAQ s'organise en 6 thématiques, deux relatives aux problématiques administrativo-juridiques, et les 4 autres relatives aux 4 critères du cahier des charges de la HVE.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à des signaux de marché tous au vert en viande bovine sauf pour les éleveurs de bovin viande, et à l'absence d'un projet clair et concret donnant des perspectives et un devenir aux producteurs, la FNB ne participera plus aux travaux et réunions interprofessionnels. Il est urgent que les opérateurs de la filière réagissent, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière viande bovine française qui en découle.

FOCUS

Le contenu la PAC 2023 s'éclaircit, et beaucoup d'éleveurs de veaux de boucherie, contributeurs de la convergence, connaitront une nouvelle baisse de leurs soutiens européens. Aussi, le travail fournit par la FNB, est une clé pour faire reconnaitre la réalité du coût de production des veaux (aucunement lié à la PAC !) au sein du contrat d'intégration. Cette reconnaissance des coûts de production (lien ici) est primordiale pour assurer une juste rémunération des éleveurs de veaux !!

EN REGION

Le Congrès de la Fédération Nationale Bovine aura lieu, pour l'année 2002, dans le département du Cantal. Cette décision a été validée suite au dernier bureau qui s'est tenu au sein de la FNB.
Dès septembre, les informations nécessaires (dates du congrès, lieu, modalités d'inscription…) seront communiqués en régions et en départements, afin que vous puissiez valider votre participation à ce rendez-vous important de notre secteur.

FAIT DE LA SEMAINE

Afin de faire un état des lieux de l'avancement des travaux conduits l'an dernier, à son initiative sur le marché du maigre, le Ministre a réuni les principaux opérateurs. Il a malheureusement dressé le constat d'une situation actuelle encore plus dégradée que l'an dernier, malgré l'élaboration de la « Feuille de route de Lezoux ». Ainsi, la Ministre souhaite faire de la généralisation de la contractualisation, avec la proposition de loi Besson-Moreau, le principal objectif a concrétiser à court terme.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

37 %

C'est la part de femelles parmi les animaux exportés de France, sur les 5 premiers mois de l'année. Cette proportion reste stable par rapport à la même période de 2019 et 2020.
Le demande n'a donc pas évolué concernant la répartition entre broutards et broutardes sur le marché de l'export vif.
De plus, les volumes exportés depuis le début de l'année 2021 sont en hausse.

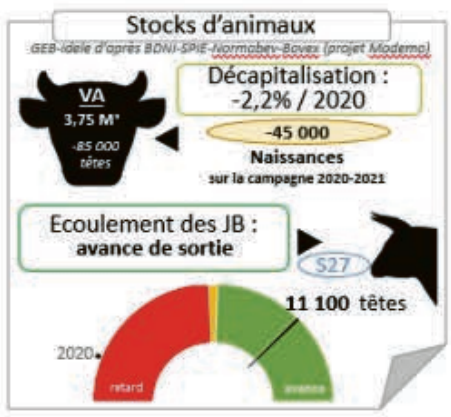
Bovins

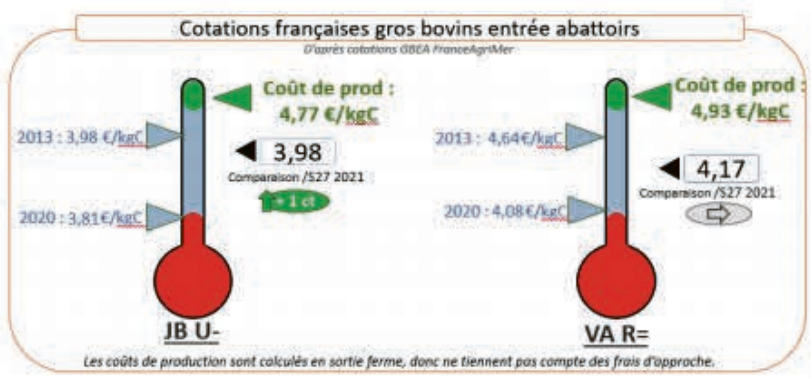
Indicateurs de marché viande bovine

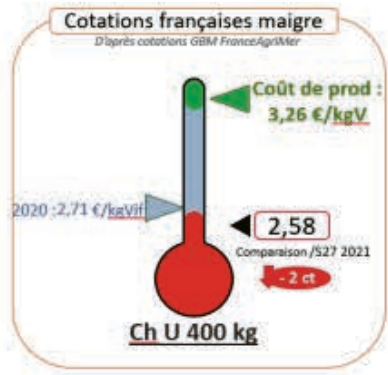
FNB

2021 - Semaine 28

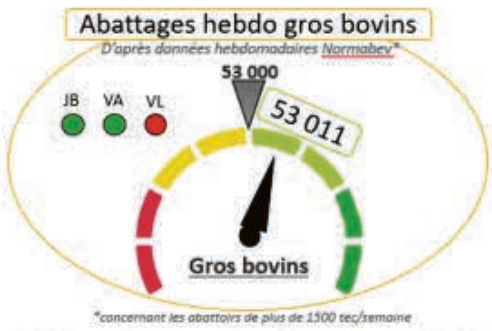
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Stocks en ferme		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**59500 (53 000 si 4 jours)**	**16470 (% /sem.2020)**	**8010 (% /sem. 2020)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**4,93**	**4,77**	**3,26**	**Evol 2021/2020**	
S24	59 767	17 657 -13%	6 419 -28%	-9 300	0 sem.	4,17	3,96	2,65	4,42	+5%
S25	57 700	18 644 -9%	6 753 -20%	-10 300	0 sem.	4,15	3,96	2,65	4,42	+6%
S26	58 399	18 424 +7%	6 921 -21%	-10 500	0 sem.	4,16	3,97	2,63	4,42	+6%
S27	60 279	19 687 +24%	7 839 -4%	-11 100	0 sem.	4,17	3,97	2,60	4,42	+7%
S28 (4 jours ouvrés)*	53 011	7 414 -58%	4 212 -51%	nc	nc	4,17	3,98	2,58	4,45	+8%
Evolution cumul 2021/2020	*+2%*	*+3%*	*+4%*							

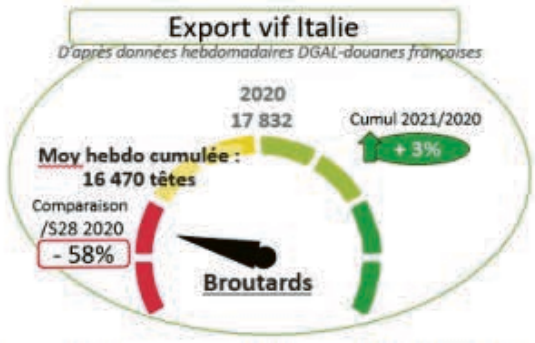












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 26/07/2021

Effectif total: 725 - Taux de vente: 99 %

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
99% de vendus Apports de saison mais avec une qualité moindre par rapport au dernier marché. **AGNEAUX :** Les lots sont moins bien triés que pour la fête de l'Aïd où on retrouve mâles et femelles mélangés. De plus, quelques lots contiennent des sujets moins finis ou de moins bonne qualité. On ressent une baisse d'animation au niveau des transactions. Tout cela aboutit à une légère baisse des cours. Les lots bien triés et de qualité se commercialise encore rapidement. **BREBIS** Présentation de qualité moyenne en général, avec encore quelques lots pas triés et des brebis moins bien préparées que les fois précédentes. Les cours cèdent donc quelques centimes cette semaine. Tendances à confirmer lors du prochain marché.	M	Effectif total: 571 - Tx de vente : 98%		AGNEAUX DE BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	U	32 - 38 kg	3,30 €	3,57 €	3,43 €	-0,07
			38 - 44 kg	3,22 €	3,87 €	3,44 €	-0,03
			44 - 50 kg	3,22 €	3,69 €	3,38 €	+0,02
	F	R	32 - 38 kg	2,08 €	3,24 €	2,95 €	-0,21
			38 - 44 kg	2,80 €	3,22 €	3,10 €	-0,09
			44 à 50 kg	2,96 €	3,19 €	3,08 €	+0,03
	M						
	F	Eff. ttal:151 - Tx de vente : 100%		OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		U	> 60 kg (F)	1,05 €	1,05 €	1,21 €	-0,18
		R	> 60 kg (F)	0,81 €	1,00 €	0,93 €	-0,14

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 26/07/2021

Ovins : 133	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	110 - 155	(2,63 - 3,45)-
Brebis	73 - 130	(1,03 - 1,33)

Peu d'invendus en agneaux. Cours fermes en brebis. Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 2 Août 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 21/07/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE
Effectif total : 222 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux maigres		U	de 32 à 38 kg	3,28 €	3,78 €	3,56 €	+0,25
			de 38 à 44 kg	3,18 €	3,59 €	3,48 €	+0,20

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 19/07/2021 au 25/07/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,28	7,19	6,13	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,01	-0,28				
	R	6,90	7,04	7,03	-	7,55	7,40	7,29	-
	Var.	0,11	0,07	0,11		0,07	0,02	-0,01	
	O	-	-	-	-	7,02	6,84	-	-
	Var.					0,09			
3 (couverts)	U	-	7,29	7,28	6,215	-	-	7,54	-
	Var.		0,09	0,09	0,10			0,10	
	R	7,06	7,173	7,22	6,35	7,57	7,43	7,15	6,52
	Var.	0,08	0,14	0,23	0,14	0,07	0,04	0,08	-0,03
	O	6,83	7,03	7,02	6,43	7,23	6,99	6,82	-
	Var.	0,23	0,53	0,59		0,08	0,05	0,08	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,89	6,55	-
	Var.						0,08	0,01	

Zone nord : Dans un marché qui se stabilise, cours plus fermes pour la semaine de L'Aïd. **Zone sud :** Application du réseau.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF
Effectif total : 83 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : Très peu d'apport en ce lendemain de fête musulmane, néanmoins le peu d'apport et la demande présente offrent des cours relativement rémunérateurs. Très peu d'apports pour réaliser une cotation des plus fiables, néanmoins les cours se tassent sensiblement.	F	U	< 60 kg	1,02 €	1,26 €	1,16 €	-0,02
			> 60 kg	1,16 €	1,42 €	1,28 €	-0,03

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces tout marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

71 - Recherche prise de force avant pour tracteur Valtra 6550 (3004)
✆ 06 88 36 83 55

74 - Vends tracteur John Deere 5075E année 2019, 230h, relevage av chargeur.
✆ 06 18 59 36 72

Travail du sol

38 - Vends cultivateur Sicam 13 dents GD dégagement planteuse pomme de terre super prefer av disque.
✆ 06 10 74 62 25

38 - Vends remorque basculant benne camion pneus 900x20 neuf.
✆ 06 37 77 89 90

57 - Vends charrue Overum Sweden, 4 socs, sécurité hydraulique + mécanique sur disques, état presque neuf, 2.900 euros.
✆ 06 04 02 37 56

74 - Vends presse John Deere 332 avec groupeur de bottes. Très bon état.
✆ 06 41 77 95 13

Récolte

21 - Vends presse Welger D4000, BE, bottes 80 x 70 HD, 12 000 euros (2905)
✆ 03 80 51 87 65 HR - 06 13 68 74 77

21 - Vends cause retraite MB JD 9640 WTS Hillmaster avec chariot de coupe, coupe à colza, année 2006, parfait état, dispo. après moisson, 82 000 euros (3002)
✆ 06 89 78 14 38

71 - Vends cause retraite faneuse Stoll Z765 Pro, année 2012, 6 toupies.
✆ 06 82 43 38 47

71 - Vends faucheuse conditionneuse trainée Kuhn FC 250 G, BE, 3 000 euros (3005)
✆ 06 88 36 83 55

Manutention

68 - Vends benne élévatrice 8T avec cardan 5000 euros + surélévateur 6 bottes 1000 euros + divers moteurs élect.+ électrificateur neuf 60 euros.
✆ 06 07 86 05 93

Divers

01 - Vends Char 4 m-scie circulaire prise de force 60 cm, poste à souder cuve fioul petit treuil.
✆ 04 74 51 51 33

07 - Vds piquets de clôture fendus à la main : 1,80 m:1,80 euros ;1,60 m : 1,60 euros
✆ 07 87 05 20 20

19 - AV faneuse Pottinger 4 toupies hydro largeur de travail 5.40 BEG prix à débattre.
✆ 06 81 20 99 35

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2906)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends chaudière granules, grains, etc.., prix à discuter (3001)
✆ 03 80 93 52 45

38 - Vends calibreuse, brosseuse et vide palox.
✆ 06 73 37 45 30

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
21 000 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

15 - Vends presse moyenne densité Claas Markant 55, bon état, toujours à l'abri.
✆ 06 43 76 57 63

38 - Vends presse JD moyenne densité 336 TBE 1800 euros - Vends épandeur engrais Vicon 800 litres caisse neuve.
✆ 06 82 92 38 15

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

VENDS
-2 presses Sprinter Feraboli 165/35 liage ficelle-filet, révisées, TBE
-1 presse Sprinter Feraboli 180/35 liage ficelle-filet, révisée, TBE
-1 faneuse Krone KW 5,50m
-1 faneuse Deutz, révisée repliage hydraulique, révisée
-1 bac à eau 3000l galvanisé
-1 tonne à eau sur châssis 2000l
-1 bétaillère Mazeron 5,25m refaite
-1 bétaillère Vanto 4,75m, plancher refait neuf, tôle
-1 épandeur Sodimac Rafal 3300
-1 pailleuse Lucas Castor 30 +R, TB
-1 charrue 4 socs non-stop mécanique Kverneland, versoirs, coutres, contre-seps et socs neufs
-1 décompacteur 3m Heva Agridis, NSH, rouleau
-1 rouleau Heva Agridis cambridge ondulé 7,30m, lames de nivellement, paliers neufs (révisé), repliage hydraulique, TBE
-1 broyeur Bomford 3 rotors à lames, largeur 3m, TBE
-2 broyeurs à lames Gyrax 3300 HD, 3 rotors, 18 lames
LOCATION
-déchaumeurs à disques porté 3,50m et 4m semi-porté
-1 plateau 10m Gyrax, roues 445/45/19,5
-broyeur Gyrax 5,40m trainé, 6 roues
-Nouveau, broyeur horizontal 3,20m (couteaux Y)
-épandeurs Sodimac Rafal 3300 et 3400
POUR VOS PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE STABULATION LIBRE
Matériels d'élevage Jourdain, tubulaires, cornadis, râteliers, auges
STOCK DISPONIBLE ANCIEN TARIF
JOURDAIN
Ets LEVEQUE
21 Saffres - 03 80 49 63 86

42 - Vends pressoir à vis diamètre 60, profondeur 70, hauteur 90, prix à débattre.
✆ 04 77 20 81 69

42 - Vends divers matériels agricoles à voir lave batterie Cornadis ovins récolteuse Taarup 1.50 m tasse avant Vicon tank lait 2500L etc...
✆ 06 38 35 57 49

42 - Vends giro broyeur 1 000 Đ Quivogne 1m50 année 2009 540 T boitier 70 cv.
✆ 06 09 11 39 16

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

58 - Vends déchaumeur Kewerland 18 dents, - plateau fourrager 8 m., - 2 bennes monocoque Gresle 7.5 T, - brabant Huard 4 socs , - dessileuse Kuhn Altor (2707)
✆ 06 31 81 55 69

58 - Vends déchaumeur Kewerland 18 dents, 4 m. repliable hydraulique, 2 bennes monocoque Gresle 7.5 T, brabant Huard 4 socs, dessileuse Kuhn Altor (2901)
✆ 03 86 58 35 52 HR

69 - Cause retraite vend rotative Khun GMD 700 pirouette Khun 5902 MH andaineur Khun 3501 semoir engrais MDS 935 M., Charrue Khun Master 100 TRI Socs.
✆ 06 37 01 75 34

71 - Vends 2 caméras tourelles, râtelier pivotant, barrière césarienne, auges 6 m, pompe prairie, vibro 3,5 m, double rouleaux.
✆ 07 77 04 41 53

89 - Vends benne monocoque 7,5 tonnes Legras, bennage par compresseur, P. A. bon état. Vends benne 8,5 tonnes Legras, bennage flexible, P. A. bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin sur pied 2e coupe prairie p 10 ha.
✆ 04 74 55 13 83

39 - Vends paille et foin de qualité rendu franco.
✆ 06 73 92 81 55

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ 06 08 53 16 44

39 - Achète et vends paille, foin, balles rondes carrées, rondes. Agrical-Est.
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vends foin 2021 régras balles rondes diam 135.
✆ 06 35 47 44 55

Fourrage

71 - Agriculteur du charolais vend bon foin récolte 2021.
✆ 06 70 17 35 71

Propriété

34 - Vends 6 HA de vignes en production AOC Pic Saint Loup irrigués cépage Syrah.
✆ 06 14 73 47 65

69 - Vends propriété viticole Beaujolais, maison + cuvage, 4 ha de Brouilly + 1 ha de Morgon, mécanisable, prés (3003)
✆ 06 10 43 35 81

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Agricole

84 - Eleveur ovin lait, loue fromagerie (mise en service en 2019) avec contrat laitier. Les personnes intéressés auront un statut d'artisan fromager.
✆ 06 60 04 57 92

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Immobilier

84 - Cherche terre à louer env.1 ha Carpentras et communes environs, pépinière vigne.
✆ **06 12 93 08 54**

Autres

07 - Huile d'olive avec certificat d'origine d'Espagne. Nous recherchons des distributeurs locaux. Envois palettisés (groupage ou camion complet), en vrac ou en bouteille. Excellente qualité, prix très compétitifs. Documentation technique valide (certificats de qualité). Directement du fabricant, livré à l'adresse indiquée. Echantillons d'essai. Contactez Mme Paloma Gomez, ingénieure agronome (parle français). Email : elazud11@gmail.com
✆ **+34 61 67 22 601 (de 15H à 18H)**

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CVet lettre de motivation àgedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (2902)
✆ **06 86 95 22 86**

23 - Ferme bio, vaches laitières, porcs NE, céréales, FAF, cherche salarié(e) polyvalent, temps plein CDD qui peut évoluer en CDI.
✆ **06 87 13 44 05**

69 - Suite à un départ à la retraite, nous recherchons un salarié viticole à temps plein. Le Domaine Christophe Savoye est un domaine familial de 20Ha, certifié HVE. Nous recherchons une personne ayant un cursus scolaire viticulture-œnologie ou de l'expérience dans ce domaine. Ses missions seront la conduite du vignoble et le travail de cave. Secteur : Belleville sur Saône
✆ **06 07 63 48 19**

69 - Recherche ouvrier viticole poste évolutif temps plein salaire à définir. Appeler au :
✆ **04 74 04 13 35**

69 - Recherche vendangeurs-euses 13 septembre ambiance familiale secteur Beaujolais. Nourri logé.
✆ **06 86 63 46 29**

74 - Recherche formateurs techniques agricoles animales et bioécologie en CDI. Plus d'info sur site MFR des Dronières à Cruseilles. Envoyer CV à mfr.dronières@mfr.asso.fr
✆ **06 45 13 05 00**

Stage

42 - Exploitation céréales Plaine du Forez recherche étudiant stage alternance 2 ans à partir de septembre.
✆ **04 77 76 11 77**

BOUCHARD PÈRE & FILS
FONDÉE EN 1731

VIGNERON TRACTORISTE (H/F)

Maison prestigieuse de Bourgogne, fondée en 1731, ayant un domaine de 130 Ha sur la côte de Beaune et la côte de Nuits, dont 12 Ha de Grands crus et 74 Ha de Premiers crus. Domaine certifié Haute Valeur Environnementale et en transition en lutte biologique,
recherche un vigneron tractoriste (H/F).

DESCRIPTION DU POSTE
Nous recherchons un(e) Vigneron Tractoriste en CDI .
Vous serez rattaché au Chef de Culture, vous aurez en charge la réalisation de tous les travaux mécanisés (travaux du sol, rognage, traitements), vendanges, ainsi que les réglages et l'entretien courant de l'ensemble du matériel.
Vous serez également amené à participer à toutes les tâches manuelles d'entretien de la vigne.
PROFIL RECHERCHÉ
Idéalement de formation Bac pro, vous avez une expérience de 3 ans minimum acquise à une fonction similaire au sein d'un domaine viticole et de bonnes connaissances en mécanique.
Vous êtes autonome, dynamique, ordonné et rigoureux.
Vous êtes titulaire du permis B.
Certiphyto (serait un plus mais pas nécessaire)
Idéalement titulaire du CACES
Contact pour adresser votre candidature :
sdelery@bouchard-pereetfils.com

Divers

69 - Magasin de producteurs fermiers situé à Chamgagne au mont d'or cherche son producteur de veau .
✆ **06 80 44 13 88**

Animaux

Bovin

01 - Vends 3 génisses de 1 à 3 mois MO +3 MO pleines terme oct 21 cs surnombre bon origine.
✆ **06 10 79 14 12**

01 - Vends Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ **06 77 19 11 44**

01 - Elevage limousin vend : vaches, taureaux, génisses. Bonnes origines toutes garanties sanitaires.
✆ **06 66 33 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, - génisses pleines vêlage fin octobre, début novembre, - vaches pleines, vêlage septembre (2907)
✆ **06 28 02 04 05**

42 - Vends génisses Charolaises terme Aout + vaches pleines cse retraite
✆ **04 77 64 33 40**

69 - Vends Laitonnes et jeunes mâles reproducteurs Limousins HBL ou non.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Agri vend génisses MO et FFPN pleines terme 09-10 bonnes origines.
✆ **06 22 86 47 53**

71 - Vends cse cess., 12 bonnes génisses charolaises, garanties pleines, terme 01/09, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

89 - Vends 20 taureaux charolais 2 ans HBC, - 80 mâles reproducteurs 2020, - 1 taureau 30 mois, - vaches TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Pleine (2709)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux 15 à 50 kg.
✆ **06 07 96 23 40**

Ovin

69 - Vends agnelles 2021 plus brebis pleines. Pour plus de renseignements appeler.
✆ **06 03 40 36 15**

71 - 59e Concours National du Mouton à Charolles jeudi 5 et vendredi 6 août, le jeudi concours, vente aux enchères des agneaux de stations, vendredi 6 août (ouverte en ligne), vente d'agnelles en lots. Organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des expositions 71120 Charolles – mouton. charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ **03 85 24 00 18**

Chien

21 - Vends chiots Berger Allemand croisés Laminois, vac. pucé. Siret : 40505877700013, n° de la mère : 250269602983264 (3006)
✆ **06 23 00 09 56**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SAS KIZLAR

**Société par actions simplifiée
au capital de 6000 euros
Siège social
13 place de la Fontaine d'Ouche
21000 DIJON
RCS DIJON 819 147 356**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2021 :
Madame Hatun SARICICEK Epouse GOREN demeurant 12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny – 21300 CHENOVE, a été nommée Présidente à compter du 19 février 2021, en remplacement de Madame Yildiz BOLAT Epouse GUN demeurant 10 rue de Madrid – 44000 NANTES, démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL213030825

D.B. AUTO 21

**Société à responsabilité limitée
au capital de 121 600 euros
Siège social : 1bis rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE
421772781 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2021 la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Quentin BASSORA, demeurant 19 rue de Tivoli, 21000 DIJON pour une durée illimitée à compter de ce jour. Pour avis La Gérance.

AL213031077

CENTRE RELATIONS CLIENTS

**Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social
Rue des Grandes Varennes, 21121 AHUY
340 405 414 RCS DIJON**

Selon décision de la Présidente en date du 14/06/2021, il résulte que la société MIDO, Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 20 Rue des Grandes Varennes, 21121 AHUY, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 881 771 125, a été nommée en qualité de Directrice Générale.
Pour avis
La Présidente

AL213031084

FIMAINFO

**Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
412 119 992 RCS DIJON**

Selon décision de la Présidente en date du 14/06/2021, il résulte que la Société MIDO, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est 20 Rue des Grandes Varennes 21121 AHUY, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 881 771 125, a été nommée en qualité de Directrice Générale.
Pour avis
La Présidente

AL213031086

SMCP

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 €uros
Siège social
Avenue Amiral Chabot – Zone Technoport
21250 PAGNY LE CHATEAU
814 245 130 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de la décision de la Présidente en date du 30 juin 2021, Monsieur Anthony ROUX demeurant à TRECLUN (21130) 18 B rue du Grand Vay, a été nommé Directeur Général de la société, à compter du 1er juillet 2021.
Pour avis,

AL213031094

NUITS SAINT GEORGES DISTRIBUTION

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 438.435,72 euros
Siège social : 6-8 Rue Caumont Bréon
21700 NUITS ST GEORGES
315 312 959 R.C.S. DIJON**

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 18 juin 2021, a décidé de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société SFC AUDIT dont le siège social est 18 avenue Félix Faure à LYON (69007) en remplacement de la société SFC FIDUCIAIRE CENTREX, non renouvelée.

AL213031135

CESSION DE PARTS

**S.A.S «JOUFFROY & FILEAS «
Notaires et Avocats**

COQUELICOT

Suivant acte reçu par Me Constant JOUFFROY, notaire à Dijon, le 05 juillet 2021, contenant cession de parts de la société civile immobilière « COQUELICOT », dont le siège est à GURGY-LE-CHÂTEAU (21290) rue du Bourg, RCS DIJON n° 453 079 493 : Mme Odile BORNET, domiciliée à DIJON (21000) 40 rue Jacques Cellerier, née à LUZY (58) le 02/10/1947 a démissionné de ses fonctions de gérant. Mr Henri de VATHAIRE, domicilié à GURGY-LE-CHÂTEAU (21290) rue du Bourg, né à ALENCON (61) le 20/04/1945 demeure seul gérant. Pour avis et mention. Me Constant JOUFFROY.

AL213031087

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL SCHMITT

Société à responsabilité limitée au capital de 17 000 euros Siège social : 5, rue Champs aux Pierres 21850 ST APOLLINAIRE 527 616 965 RCS DIJON-21000 Le 1/07/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5, rue Champs aux Pierres, 21850 ST APOLLINAIRE au 4, rue de la Vignotte 21490 ST JULIEN à compter du 1/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL213030970

ENOLA

**Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
5, rue Champs aux Pierres
21850 ST APOLLINAIRE
845 387 794 RCS DIJON**

Le 1/07/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 5, rue Champs aux Pierres, 21850 ST APOLLINAIRE au 4 rue de la Vignotte 21490 ST JULIEN à compter du 1/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213031012

**JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON**

TERBA-LAV

**Société à responsabilité limitée
au capital de 90 500 euros
Siège social
32 rue de l'Eglise 21380 EPAGNY
450 647 359 R.C.S. DIJON**

Aux termes d'une décision du 30 juin 2021, l'associé unique de la société TERBA-LAV a décidé de transférer le siège social de 32 Rue de l'Eglise 21380 EPAGNY au 5 Route de rivière les fosses 52190 VAUX SOUS AUBIGNY Le montsaugeonnais à compter du 1er juillet 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL213031065

**JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON**

LA SPAGNIAISE

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
32 rue de l'Eglise 21380 EPAGNY
852 592 237 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021, les associés de la société LA SPAGNIAISE ont décidé de transférer le siège social de 32 Rue de l'Eglise 21380 EPAGNY au 5 Route de rivière les fosses 52190 VAUX SOUS AUBIGNY Le montsaugeonnais à compter du 1er juillet 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL213031066

SOYUZ

L'Associé unique de SOYUZ, SAS au capital de 500€, 38 Rue Pasteur, 21000 Dijon, 813 426 012 RCS Dijon, a décidé, le 28/6/2021, de transférer le siège social de la société, le 1/7/2021, au 53 Rue Jean Jacques Rousseau, 21000, Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL213031073

SCI UNI-TERRE

**au capital de 1 200 euros
Siège social : 1 Rue de la Chapelle
21130 VILLERS-LES-POTS
803 159 342 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision du 07/05/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 14 Rue du Château - 21170 TROUHANS à compter du 07/05/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans Le Châtillonnais et l'Auxois du 26/06/2014 et au BODACC n°20140132 du 11/07/2014.
Pour avis. La Gérance

AL213031074

GFV TERRES DE MORGEOT

**Groupement foncier viticole
au capital de 760 000 euros
Siège social
6 rue de l'Eglise
21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
818 837 858 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale du 25 juin 2021 a décidé de transférer le siège social du 6 rue de l'Eglise - 21200 BLIGNY LES BEAUNE au 13 rue Jacques Copeau - 21190 MERCEUIL, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis

AL213031090

**LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON**

SCI MAISON DE SANTE BEAUNE

**Société Civile Immobilière
au capital de 9 583 euros
Siège social
5 rue du Régiment de Bourgogne
21200 BEAUNE
803.037.506 RCS DIJON**

ASSP 29/10/2020 il a été décidé de transférer le siège social du 12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE au 5 rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE à compter du 29/10/2020. RCS DIJON
Pour avis.

AL213031092

BUCK'AIR

Transfert de siège social
Dénomination : BUCK'AIR. Forme : SARL. Capital social : 110000 euros. Siège social : 11 Rue DU PUITS FORCHON, 21370 PRENOIS. 538514712 RCS de Dijon. Aux termes d'une décision en date du 19 juillet 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 19 juillet 2021, de transférer le siège social à 9 rue de l'Aviation, 21121 DAROIS. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL213031112

G.A.M.S.

**Société civile de portefeuille
au capital de 288 000 euros
Siège social
21 rue de la Côte à la Vache
21121 VAL SUZON
507 409 712 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 21 rue de la Côte à la Vache – 21121 VAL SUZON au 8 Rue De Malpertuis – 21490 NORGES LA VILLE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL213031124

SC2A

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
21 rue de la Côte à la Vache
21121 VAL SUZON
832 884 381 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 12 juillet 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 21 rue de la Côte à la Vache - 21121 VAL SUZON au 95 Route de Pommard – 21200 BEAUNE, à compter du 12 juillet 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL213031125

AZUR 83

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
21 rue de la Côte à la Vache
21121 VAL SUZON
822 277 679 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision du 12 juillet 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de 21 rue de la Côte à la Vache - 21121 VAL SUZON au 12 Rue des Lilas – 21490 NORGES LA VILLE à compter du 12 juillet 2021.
Pour avis La Gérance

AL213031126

GALINIER

**Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social
21 rue de la Cote à la Vache
21121 VAL-SUZON
823 053 558 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 21 rue de la Côte à la Vache à VAL-SUZON (21121) au 8 Rue De Malpertuis à NORGES LA VILLE (21490) à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL213031127

LEFLAIVE TRANQUILLE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
10 C Place de la République
21700 NUITS SAINT GEORGES
823 857 719 RCS DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2021 l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 10 C place de la République - 21700 NUITS ST GEORGES au 34 A rue Félix Tisserand - 21700 NUITS ST GEORGES à compter du 1er juillet 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis

AL213031130

MODIFICATION DE CAPITAL

**AVOCATS & CONSEILS
E. NONNENMACHER
F. ETIENNEY
G. DOPPLER - J. BRESCH
J. HUSS-CLARAC - H. DE PAEUW
M. DAUMAS - A. SCHMITT
52 Avenue des Vosges - CS 10022
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 35 52 61
avocats.conseils@scpavocats.net**

SOCIETE FRANC COMTOISE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 900.000 euros
Siège social
9 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
380 227 892 RCS DIJON**

REDUCTION DE CAPITAL
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/07/2020 et du procès-verbal de la gérance du 01/06/2021, le capital social a été réduit de DIX-HUIT MILLE euros pour le porter de NEUF CENT MILLE (900.000) euros à HUIT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE (882.000) euros par voie de rachat et d'annulation de MILLE (1.000) parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de CENT QUARANTE QUATRE (144) euros. Les articles « 6 – APPORTS » et « 7 – CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, Eric NONNENMACHER - Avocat.

AL213031050

HOLDING DU CLOS ST JEAN

**Société par actions simplifiée
au capital de 337 500 euros
Siège social
6 place du Grand Four
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
891 511 016 RCS DIJON**

Par décisions du 20 juillet 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de2 348 590 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent trente-sept mille cinq cents (337 500) euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-dix (2 686 090) euros.
Pour avis

AL213031056

S.C.E. MICHEL MOREY-COFFINET

**Société civile d'exploitation agricole
au capital de 14 720 euros
Siège social
6 place du Grand Four
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
319 015 269 R.C.S. DIJON**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 20 juillet 2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social d'un montant de 16 euros par voie d'apport en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social s'élève à la somme de quatorze mille sept cent vingt (14 720 euros). Nouvelle mention : Le capital social s'élève à la somme de quatorze mille sept cent trente-six (14 736) euros.
Pour avis

AL213031058

DOMAINE DU CHATEAU DE SAINT AUBIN

**Société civile au capital de 6 043 500 Euros
Siège Social : Château de Saint Aubin
21190 SAINT AUBIN
778 249 052 RCS DIJON**

Suivant assemblée générale mixte en date du 30 juin 2021, les associés de la Société ont approuvé le projet de fusion en date du 15 Juin 2021, prévoyant l'absorption de la société GFA DOMAINE PROSPER MAUFOUX, Groupement Foncier Agricole au capital de 2.452,84 €, ayant son siège social à SAINT AUBIN (21190), immatriculée n° 431 087 675 RCS DIJON, et décidé, en rémunération de cet apport fusion, d'augmenter capital de la Société de 4.500 € pour être porté à 6.048.000 €, par création d'une part sociale nouvelle attribuée à la société MAISON DES GRANDS CRUS.
En conséquence, les articles 6 (Apports) et 7 (Capital social) des statuts de la Société ont été modifiés.
Pour avis,

AL213031072

MAGENTA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 100 euros
Siège social : 11 rue du 11 Novembre
21190 MEURSAULT
833 654 395 RCS DIJON**

L'associé unique a décidé le 12/05/2021 d'augmenter le capital social de 299.900 euros par incorporation de réserves portant le capital de 500.100 euros à 800.000 euros.
Pour avis. La gérance.

AL213031080

BFL INVEST

**Société civile de portefeuille
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue Pierre Boisson
21000 DIJON
817 771 389 RCS DIJON**

L'AGE réunie le 24/03/2021 a décidé de réduire le capital social de 281 000 euros à 1 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 28 000 parts sociales. Le 25/06/2021, la gérance a décidé ladite réduction de capital à compter de cette date.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-un mille euros (281 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 €).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL213031082

PARKINVEST N 5

Capital social
Dénomination : PARKINVEST N 5. Forme : SC. Siège social : 37 Rue ELSA TRIOLET, 21000 DIJON. 441459351 RCS de Dijon Aux termes de l'AGE en date du 18 juin 2021, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 885000 euros à 256650 euros. L'article 7 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon

AL213031107

COULLENOT BUREAU D'ETUDES

**SARL au capital de 2000 €
Siège social
4 rue du Clos des Capucins
21200 Beaune
822 629 101 RCS de Dijon**

Par décision du 23 juillet 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 100 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :Ancienne mention : Capital social : 2 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 102 000 euros.
Modification au RCS de Dijon.

AL213031113

M.L.E. COUVERTURE-ZINGUERIE

**SARL au capital de 20 000 euros
porté à 80 000 euros
5 rue Joseph Jacquard
21800 SENNECEY LES DIJON
848 336 475 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale du 12/07/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 60 000 euros par l'incorporation directe de la somme prélevée sur le report à nouveau. Ancien capital : 20 000 euros. Nouveau capital : 80 000 euros.

AL213031123

CONVOCATION

**Société Coopérative Agricole
Groupement de Producteurs
Simmental Française
Siège Social
1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
Coopérative agréée
sous le n° 2415**

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 25 aout 2021 à 8h30, à Bretenière (21110) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Rapport aux associés coopérateurs sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,
2. Examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2020,
3. Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes,
4. Quitus aux administrateurs
5. Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice
6. Affectation du résultat,
7. Affectation de l'excédent net répartissable,
8. Election des administrateurs,
9. Fixation de l'allocation globale du conseil d'administration,
10. Approbation du budget formation pour les administrateurs,
11. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.
Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :
Mardi 7 Septembre 2021 à 9 h 30
A la Salle des Fêtes, place Charles Blétel - 01250 CORVEISSIAT
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.
Le Conseil d'Administration

AL213031108

MODIFICATION DE STATUTS

LE P'TIT BOUT

Par décision du 01/06/2021, l'associé unique de la société LE P'TIT BOUT, EURL au capital de 2 000 euros, Siège social : 13 bis rue Combe du Bas 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, RCS DIJON 523 906 246, a décidé de transférer le siège social pour le fixer au 13 D rue de la Maladière 21220 BROCHON, à compter du 01/06/2021 et d'augmenter le capital social d'une somme de 18 000 euros pour le porter à 20 000 euros par incorporation de réserves. Les articles « Siège social », « Apports » et « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis – La gérance

AL213031059

AUTOS STATIONS BOURGOGNE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
2 Boulevard des Diables Bleus
21000 DIJON
530 258 821 RCS DIJON**

Aux termes de décisions du 30/06/2021, l'associé unique a, d'une part, décidé de réduire le capital social de 15 000 euros à 8 120 euros, à la suite de pertes, par voie de réduction du nombre des parts sociales, et d'augmenter le capital de 21 880 euros pour le porter à 30 000 euros par l'émission au pair de 2 188 parts sociales nouvelles à libérer en numéraire, et de modifier en conséquence les statuts (ancienne mention : le capital social est fixé à 15 000 euros ; nouvelle mention : le capital social est fixé à 30 000 euros), et, d'autre part, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/07/2021, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées nonobstant la transformation. Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Camille GUYOT a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société C.O.D.I.V.A., société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros dont le siège social est fixé 9 Impasse de la Forêt – Bellecroix à CHAGNY (71150) et qui est immatriculée sous le n°421 756 057 RCS CHALON-SUR-SAONE, représentée par son Président en la personne à ce jour de Monsieur Bernard GUYOT, ou subsidiairement tout autre mandataire social présent ou à venir.
Pour avis Le Président

AL213031060

BEAUNE LOCATION

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 78 Route de Pommard
21200 BEAUNE 085 520 146 RCS DIJON**

Aux termes de décisions du 30/06/2021, l'associé unique a, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 01/07/2021, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées nonobstant

la transformation. Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Camille GUYOT a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La société C.O.D.I.V.A., société par actions simplifiée au capital de 3 500 000 euros dont le siège social est fixé 9 Impasse de la Forêt – Bellecroix à CHAGNY (71150) et qui est immatriculée sous le n°421 756 057 RCS CHALON-SUR-SAONE, représentée par son Président en la personne à ce jour de Monsieur Bernard GUYOT, ou subsidiairement tout autre mandataire social présent ou à venir. Pour avis Le Président

AL213031061

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TERROIRS DISTILLERS

SAS au capital de 2.000.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : Rue du Château
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
533 959 672 RCS DIJON

L'assemblée extraordinaire du 3 Mai 2021 a transformé la société qui existait sous la forme de société par actions simplifiée, en société anonyme. Les fonctions du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont pris fin, la société étant, sous sa nouvelle forme, administrée par un conseil d'administration composé de :

Mme Francine PICARD, 29 Rue de la Foussotte 71640 DRACY LE FORT,

M. Gabriel PICARD, 1 C rue de la Bouzaize, l'Oseraie 21200 COMBERTAULT,

M. Michel PICARD, 32 Rue du Puits Carré 71150 CHAUDENAY.

Le Conseil d'administration du même jour a nommé M. Gabriel PICARD Président du Conseil d'administration, M. Raoul SIMON 16 Rue des Champs – 67370 SCHNERSHEIM, Directeur Général et M. Michel DOLLE, 596 Route d'Althen des Paluds – 84210 PERNES LES FONTAINES, Directeur Général délégué.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de la propriété de ses actions inscrites en compte au plus tard au jour de l'assemblée générale. A l'exception des cessions au profit d'un actionnaire, d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un actionnaire, les cessions d'actions doivent être agréées par le Conseil d'administration.

Pour Avis

AL213031062

SOLI'ASSUR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €
Siège social : 9, rue Danton
21000 DIJON
801 965 534 R.C.S. DIJON

En date du 26/06/2021, l'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale, avec effet immédiat, en «CLEMIE ASSURANCES» et de modifier les statuts en conséquence.

AL213031071

SACHA RESTAURATION

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8 FAUBOURG MADELEINE
21200 BEAUNE
801 764 788 RCS DIJON

Selon délibération du 22/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social aux activités de restauration française, de commerce de vin et spiritueux, produits régionaux, articles de cave et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL213031078

BOUBIOZ CONSULTING

Société civile de portefeuille
au capital de 1 000 euros
Siège social
21, boulevard Maréchal Joffre
21200 BEAUNE
849 725 171 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er juillet 2021, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er juillet 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Romain DESCHAMPS, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT : Mr Romain DESCHAMPS demeurant 21, boulevard Maréchal Joffre à BEAUNE (21200)

AL213031091

FONCIERE REMUSAT

SCPI au capital de 22 267 800 Euros
Siège social
15 place Grangier 21000 DIJON
349 658 005 RCS DIJON

Suite au PV d'AGO en date du 27/06/2019, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. Michel GAZANIOL. Mention au RCS de DIJON.

AL213031095

FONCIERE REMUSAT

SCPI au capital de 22 267 800 Euros
Siège social
15 place Grangier 21000 DIJON
349 658 005 RCS DIJON

Suite au PV d'AGM en date du 09/07/2020, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de M. André PUIS. Mention au RCS de DIJON.

AL213031096

FONCIERE REMUSAT

SCPI au capital de 22 267 800 Euros
Siège social
15 place Grangier 21000 DIJON
349 658 005 RCS DIJON

Suite au PV d'AG en date du 08/06/2017, il a été pris acte du non renouvellement du mandat de membre du conseil de surveillance de Mme Eliane LIPPI et de la démission de M. Denis ARBOUCALOT de ses fonctions de membre du conseil de surveillance. Mention au RCS de DIJON.

AL213031097

UNAP CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €
Siège social
9 rue Danton – 21000 DIJON
520 671 280 R.C.S. DIJON

En date du 26/06/2021, l'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale, avec effet immédiat, en «CLEMIE CONSEILS» et de modifier les statuts en conséquence.

AL213031098

LEGA SPHERE
AVOCATS

CHANGEMENT DE DENOMINATION

DAVID BELOU, VERONIQUE VARLET, GUILLAUME LORISSON, CHARLES-ALBAN PRIEUR, CLEMENCE BAILLY NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL. SCP au capital de 341190 euros. Siège social : 1 Place de l'Europe, 21000 DIJON. 778209049 RCS Dijon. Aux termes d'une décision en date du 15/06/2021, les associés ont décidé à compter du 15/06/2021 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination DAVID BELOU, GUILLAUME LORISSON, CHARLES-ALBAN PRIEUR, CLEMENCE BAILLY, MAUDE CLEON NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon

AL213031099

PHARMACIE DES BOURROCHES

Avis de modifications

Par décisions prises en assemblée générale extraordinaire en date du 07 avril 2021 et du Président en date du 1er juillet 2021 de la société PHARMACIE DES BOURROCHES Société d'exercice libéral par Actions Simplifiée de Pharmaciens d'Officine au capital de 510.489 Euros, dont le siège social est à Dijon (21000), 100 avenue Jean Jaurès immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 480.344.761, il résulte que 1/ Monsieur Jean-Marc Vernet, demeurant 2, rue des Louvières à Vriange (39700) né à Dijon (21000) le 13 Août 1966 a été nommé Président à compter du 1er juillet 2021 en remplacement de Madame Christine Pauty démissionnaire de ses fonctions de Présidente le 30 juin 2021 minuit, 2/ le mandat de directeur général de Monsieur Jean-Marc Vernet a pris fin le 30 juin 2021 minuit compte tenu de sa nomination en qualité de Président, 3/ Madame Mélitine Thiébaud épouse Busseuil, demeurant 27, rue Pasteur à Foucherans (39100) née à Dole (39100), le 10 mars 1983 a été nommée en qualité de directrice générale à compter du 1er juillet 2021 pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Le Bras démissionnaire de ses fonctions de directeur général le 30 juin 2021 minuit.

POUR AVIS

Le Président

AL213031105

ENGLISH.FR

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
16 Rue du Cap Vert, Bâtiment E
21800 QUETIGNY
812 982 155 RCS DIJON

AGE 14 06 2021 : à compter du 14/06/2021 : transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : SAS ENGLISH.FR. Objet, durée, capital et siège social inchangés. Président : John DIKSA, Directeur Général : Joanna DIKSA née SCASE demeurant tous deux 947 Route de Saint Nizier 38410 SAINT MARTIN D'URIAGE. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément pour toutes les cessions d'actions. RCS DIJON

AL213031106

E.A.R.L. SIMON BIZE ET FILS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 126 272 Euros
Siège social
Rue Chanoine Donin
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
312 670 979 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 23 juillet 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé: - que suite à l'adoption de numéros de rue, l'adresse du siège social de la société se situe désormais à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) - 12 Rue Chanoine Donin, et les statuts ont été modifié en conséquence. - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale « E.A.R.L. SIMON BIZE ET FILS» par «DOMAINE SIMON BIZE ET FILS» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, Par ailleurs, aux termes de cette même assemblée, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée avec effet au 1er AOUT 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital reste fixé à la somme de 126 272 euros. En conséquence, l'objet social a été reformulé de la manière suivante : - l'exploitation par tous moyens, de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole ; - la mise en valeur et l'exploitation par bail à long terme ou non, de toutes propriétés viticoles ainsi que la réalisation de toutes opérations nécessaires à l'exploitation d'un domaine viticole, et, la commercialisation de ses produits notamment par la vente de son vin au détail ; - l'acquisition, la prise en location, la mise en valeurs la vente en totalité ou partie et l'échange de tous terrains ou immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir à la viticulture et à la commercialisation des produits provenant des parcelles exploitées ; Cette transformation rend par ailleurs nécessaire la publication des mentions suivantes : ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers, même ayant la qualité de conjoint ou d'ascendant doit être autorisée par la Société. Les cessions au profit d'un associé ou d'un descendant sont libres. Mme Chisa BIZE, et Mme Marielle BIZE-GRIVOT, gérants, cessent leurs fonctions du fait de la transformation de la Société, avec effet au 31 juillet 2021. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Hugo BIZE, demeurant 10 rue Chanoine Donin – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE DIRECTEUR GENERAL : Madame Chisa BIZE, demeurant 10 rue Chanoine Donin – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE

Pour avis, le Président

AL213031115

OLINA

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
6 rue Louis Véry - 21200 BEAUNE
815 030 879 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 juillet 2021 a décidé : - d'étendre l'objet social à la fabrication et la vente de glaces et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, - de transférer le siège social du 6 rue Louis Véry - 21200 BEAUNE au 8 rue de la Métairie - 21630 POMMARD à compter du 15 juillet 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL213031116

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

MAISON COLIN SEGUIN GROUPE

par sigle MCS GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 659 420 euros
Siège social
4 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
808 182 182 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 1er juin 2021, l'assemblée générale a pris acte de la démission de la société LACHASSAGNE CAVES ET CHATEAUX de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Par assemblée extraordinaire du 19 avril 2021, le capital a été réduit de 1 169 710 € pour le ramener à 1 489 710 €. Le Président a, par décision du 1er juin 2021, constaté la réalisation de l'opération susvisée. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213031118

FIDAL
Société d'avocats
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

MAISON COLIN SEGUIN GROUPE

par sigle MCS GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 489 710 euros
Siège social
4 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES
808 182 182 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 1er juillet 2021, l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de Président, pour une durée indéterminée, la société « COLPI » dont le siège social est à NUITS SAINT GEORGES (21700) - 4 route de Dijon, en remplacement de la société « ELSY », démissionnaire de ladite fonction, à compter du même jour. Pour avis.

AL213031120

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

BERGEOT TAINTURIER

SAS au capital de 152 449,02 euros
Siège social
6 impasse Montbouchard
Z.I., 21800 QUETIGNY
017 250 101 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/06/2020, il résulte que : les mandats des sociétés LDS AUDIT, SAS au capital de 64 700 euros, dont le siège social est 37 B avenue François Giroud 21000 DIJON, immatriculée au RCS sous le n°433 127 297, commissaire aux comptes titulaire, et SOGEC, SAS au capital de 114 336,76 euros, dont le siège social est 123 rue Morinet 71100 CHALON SUR SAONE, immatriculée au RCS sous le n°328 823 117, commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et l'AGO a décidé de ne pas désigner de nouveaux commissaires aux comptes.

Pour avis. Le Président

AL213031122

EARL BILLAUT ALBERT

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 129 566,40 euros
Siège social
Hameau de Pleuvey – 21200 MEURSANGES
414 274 118 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé que suite à l'adoption de noms de rue, l'adresse du siège social se situe désormais rue Bigot – Hameau de Pleuvey à MEURSANGES (21200), et les statuts ont été modifié en conséquence. Par ailleurs, aux termes de cette même assemblée, les associés ont décidé à l'unanimité : - la transformation de l'EARL en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 30 juin 2021, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «EARL BILLAUT ALBERT» par «SCEA DES 3 PRIOTTES» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, La durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital reste fixé à la somme de 129 566,40 euros. Il est divisé en 8 499 parts de 15,2449 euros chacune, entièrement souscrites et attribuées aux associés. Il peut être augmenté ou réduit par décision collective des associés. Ces opérations interviendront selon tout mode approprié. Elles seront effectuées dans le strict respect du principe d'égalité entre associés. En conséquence, l'objet social a été reformulé de la manière suivante : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. La superficie mise en valeur ne peut excéder le plafond fixé par décret. Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Elle aura également pour objet : - le négoce de tous produits d'origine agricole, végétale ou animale, notamment la paille, les céréales, et d'une façon générale tous les produits issus du sol ; - toutes activités de travaux ou prestations de services en relation avec le milieu agricole et rural ; - l'héliciculture et pourra également procéder à la transformation d'escargots produits ou achetés, ou à titre de prestataire de services. Avant sa transformation en SCEA, l'EARL était gérée par M. Albert BILLAUT. La SCEA sera gérée par M. Olivier DESPRATX, demeurant rue Bigot – Hameau de Pleuvey à MEURSANGES (21200) et Mme Virginie DESCOURS épouse DESPRATX, demeurant rue Bigot – Hameau de Pleuvey à MEURSANGES (21200). La cession des parts sociales, à quelque personne que ce soit, sera soumise à l'agrément des associés, statuant à la majorité des décisions extraordinaires.

Pour avis, le gérant

AL213031133

OLIVIER ET JEAN-CHARLES RION

Société civile transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
17B RD 974 - 21700 PREMEAUX PRISSEY
885 269 415 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération du 26 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Nouvelle mention : 1 000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

Objet :

Ancienne mention : la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations,

Nouvelle mention : L'exploitation de tous immeubles ruraux qui pourront être pris à bail par la société ou acquis par elle. L'exploitation de tous fonds de négoce et vente de vins tranquilles et pétillants, spiritueux et toutes boissons alcoolisées ou non, en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail, ainsi que toutes opérations de commission et de courtage et tous travaux agricoles.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean-Charles RION et Monsieur Olivier RION, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Olivier RION, demeurant 17 B RD 974, 21700 PREMEAUX PRISSEY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Jean-Charles RION, demeurant 28 Grande Rue – 21700 MAREY LES FUSSEY.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL213031134

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Suivant ASSP à DIJON en date du 01/07/2021.

La Société AMAZONE INFORMATIQUE, SARL au capital de 24.890,00 euros, ayant siège social 14 C rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON, RCS DIJON 479 987 265, a donné en location-gérance à la Société COPIAFAX, SAS au capital de 99.996,00 euros, ayant siège social 14 G rue Pierre de Coubertin, Parc de Mirande, 21000 DIJON, RCS DIJON 352 441 232, un fonds de commerce de vente de matériels et solutions informatiques, et installation réseaux informatiques exploité dans des Locaux dépendant d'un Immeuble sis au 14 C rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON, à compter du 01/07/2021 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis

AL213030971

POINT DU JOUR

Société civile au capital de 400 euros
Siège social : 9 Allée des Erables
21560 COUTERNON
827 734 286 RCS DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par Assemblée Générale du 01/06/2021, les associés ont constaté le décès de Marc BONNEVIE, Gérant, et n'ont pas procédé à son remplacement. L'article 12 des statuts a été modifié. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL213031100

MB2C

Société civile au capital de 200 euros
Siège social : 32 avenue du Stade
21000 DIJON
823 020 060 RCS DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par Assemblée Générale du 01/06/2021, les associés ont constaté le décès de Marc BONNEVIE, Gérant, et n'ont pas procédé à son remplacement. L'article 12 des statuts a été modifié. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis

AL213031101

S.C.E. «AGNES ET JEAN-JACQUES GIRARD»

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 25 544,29 euros
Siège social
16 rue de Citeaux
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
417 801 511 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Vincent GIRARD, demeurant 1 rue Imbault 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, pour une durée illimitée, à compter du 22 juin 2021. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL213031114

FP2G

RODES

Gérant

Dénomination : RODES. Forme : SARL. Capital social : 207700 euros. Siège social : 7 Rue FELIX LECHENET, 21120 IS-SUR-TILLE. 440695898 RCS de Dijon. Aux termes de l'AGO en date du 23 juillet 2021, à compter du 31 juillet 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur David RODES (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL213031117

NON DISSOLUTION

PHARMACIE DU VIEUX BEAUNE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée pharmacien
pharmaciens
au capital de 10 000 euros
Siège social
32 rue CARNOT 21200 BEAUNE
841 839 095 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13 février 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.

Pour avis

La Gérance

AL213031102

THE WILLOW TREE

Aux termes du procès-verbal en date du 26 juillet 2021, la collectivité des associés de la société THE WILLOW TREE, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à BOUILLAND (21420) - 7, rue de la Forge, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°482 714 987, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL213031139

DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DU MOULIN

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 152 000 Euros
Siège social : VILLAINES-EN-DUESMOIS
21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS
R.C.S. DIJON 385 097 860

Aux termes du procès-verbal d'AGO du 20/01/2021 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/01/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL213030974

SCI LES DAMES

SCI en liquidation
au capital social de 32 014,29 Euros
Siège social
12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE
SIREN 424 576 197 R.C.S. DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31/12/2020, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2020.

La société sera radiée au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL213030999

GFA DOMAINE PROSPER MAUFOUX

Groupement Foncier Agricole
au capital de 2.452,84 €
Siège social : 21190 SAINT AUBIN
431 087 675 RCS DIJON

Suivant décision en date du 28 juin 2021, l'associé unique de la Société a approuvé le projet de fusion du 15 juin 2021, prévoyant l'absorption de la Société par la société DOMAINE DU CHATEAU DE SAINT AUBIN, société civile au capital de 6 043 500 Euros, ayant son siège social Château de Saint Aubin, 21190 SAINT AUBIN, immatriculée n° 778 249 052 RCS DIJON, et décidé, en conséquence, la dissolution anticipée, sans liquidation, de la Société, son passif étant pris en charge par la société absorbante.

L'assemblée générale mixte des associés de la société absorbante, réunie le 30 juin 2021, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la Société sont devenues définitives à cette date.

Pour avis,

AL213031075

ADAAP

Société par actions simplifiée
En liquidation au capital de 70.000 euros
Siège social : 20 rue de L'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
418 487 013 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2021 :

L'assemblée générale des associés a :

- Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 Juin 2021 ;

- Donné quitus au Liquidateur Marie BRUNEL, demeurant 20 rue de L'Ingénier Bertin 21600 LONGVIC et l'a déchargé de son mandat ;

- Constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 Juin 2021.

Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,
AL213031076

IMMOPREST GOIN-DUSSOL

SARL au capital de 22 867.35 Euros €
Siège social
La Cour 31 Rue De L'église
21380 EPAGNY
316701242 RCS de DIJON

Clôture de la liquidation amiable et dissolution anticipée
En date du 16/07/2021, Les comptes définitifs de liquidation approuvés, quitus donné au liquidateur M. DUSSOL Michel 31 Rue De L'église La Cour 21380 EPAGNY pour sa gestion, l'ag l'a déchargé de son mandat et demandé qu'il effectue les formalités de radiation au RCS de Dijon formalisant la dissolution anticipée de la SARL auprès du RCS de DIJON,
AL213031085

MAG 2

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 274,41 Euros
Siège Social et Siège de Liquidation
18 rue Buffon - 21200 BEAUNE
343 361 937 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30 juin 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Véronique MOREAU de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
AL213031089

SCI CHRIS

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
dont le siège social et de liquidation
est 4 rue Jeanne Barret
DIJON 21000
immat. RCS DIJON n° 452 379 811

L'AGO réunie le 09/07/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michaël MERTENS demeurant Seegartenstrasse 86CH – 8810 HORGEN (SUISSE), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.
AL213031119

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 7/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : VSG immo Siège social : 67 rue Chabot Charny, 21000 DIJON Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble ; éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Guillaume BORTOLUSSI, demeurant 67 rue Chabot Charny 21000 DIJON Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance
AL213030982

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 12/07/2021 :
Forme sociale : SCI
Dénomination sociale : CHEZ LEA
Siège social : 32 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Objet social :
- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société,
Durée : 99 ans
Capital social : 100 €
Gérance : M. Koji NAKADA (32 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 21220 GEVREY CHAMBERTIN), Mme Jae Hwa NAKADA (32 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 21220 GEVREY CHAMBERTIN) et Mme Léa NAKADA (32 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny)
Cession de parts : agrément en AGE à l'unanimité et libre entre associé.
Immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis
AL213031019

LA FERME DES SAVEURS

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : Rue Nicolas de Condorcet
ZAC des Terres Rousses
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY ST SAUVEUR du 29/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : La Ferme des Saveurs,
Siège : Rue Nicolas de Condorcet - ZAC des Terres Rousses - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR,
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 60 000 euros,
Objet : Vente au détail de produits locaux, alimentaires ou non,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective,
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président : RICHARD Marion, demeurant 1 Rue du Modant - 52300 NOMECOURT,
Directeur général : TRAPET Sébastien, demeurant 57 Rue Félix Tisserand - 21 700 NUITS-SAINT-GEORGES,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président
AL213031026

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET du 15/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HOLDING COURNUT. Siège : 16 rue de la Murée – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 615 000 euros constitués uniquement d'apport en nature. Objet : - l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles, - la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; - l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance et ce, en tous domaines ; - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jean-Pierre COURNUT, demeurant 19 bis rue Friant à PARIS (75014). La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis Le Président
AL213031032

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 07/07/2021
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : AGRI FENAY PRESTATIONS
Siège social : 30 Rue de Chenevières, Hameau de Chevigny, 21600 FENAY
Objet social : prestations de travaux agricoles et déneigement, location de matériels avec ou sans chauffeur, travaux publics et terrassement.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M. Samuel GOGUELY (30 Rue de Chenevières, Hameau de Chevigny, 21600 FENAY) et M. Frédéric BIASON (Chemin de la Sans Fond, Hameau de Domois, 21600 FENAY)
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Pour avis
AL213031039

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique d'avocat en date à DIJON du 20/07/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dénommée CBPS, dont le siège social est situé 12, rue Berlier - 21000 DIJON, qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
- la fourniture de toute prestation de services en matière de gestion (notamment et non exclusivement commerciale, marketing, ressources humaines, contrôle de gestion etc.) aux sociétés ayant pour objet la fabrication ou le commerce de liqueur, vins et spiritueux ;
- l'acquisition, la gestion, l'aliénation par, tout procédé, de tout type de participation dans tout type d'entreprises et de sociétés françaises ou étrangères ;
- l'acquisition, la gestion, l'aliénation, par tout procédé, de tout immeuble bâti ou non bâti et de tout droit immobilier ;
Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Madame Claire BRIOTTET, demeurant 4, impasse de Jouvence - 21000 DIJON assure sa gérance sans limitation de durée.
Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis.
AL213031063

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique d'avocat en date à DIJON du 20/07/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dénommée VBPS, dont le siège social est 12, rue Berlier - 21000 DIJON, qui a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
- la fourniture de toute prestation de services en matière de gestion (notamment et non exclusivement commerciale, marketing, ressources humaines, contrôle de gestion etc.)
aux sociétés ayant pour objet la fabrication ou le commerce de liqueur, vins et spiritueux ;
- l'acquisition, la gestion, l'aliénation par, tout procédé, de tout type de participation dans tout type d'entreprises et de sociétés françaises ou étrangères ;- l'acquisition, la gestion, l'aliénation, par tout procédé, de tout immeuble bâti ou non bâti et de tout droit immobilier ;
Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Monsieur Vincent BRIOTTET, demeurant 52, rue du Faubourg Raines - 21000 DIJON assure sa gérance sans limitation de durée.
Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis.
AL213031064

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

LIBERTE MULTISERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 rue du 8 mai 1945
21220 BROCHON

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 19 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LIBERTE MULTI-SERVICES
Siège social : 4 rue du 8 mai 1945 - 21220 BROCHON
Objet social : La cordonnerie, la réparation de chaussures, de maroquinerie et de tous articles de cuir et la vente de tous produits et accessoires s'y rapportant (lacets, cirages…). La reproduction de clés et la vente de tous produits et accessoires s'y rapportant dont notamment des porte-clés. La vente de bracelets de montres, piles, plaques d'immatriculation. La réparation de smartphones. La vente de tous articles d'imprimerie gravure, dont notamment cartes de visite, tampons encreurs…
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Yoann FILLOD, demeurant à BROCHON (21220) - 4 rue du 8 mai 1945, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La Gérance
AL213031067

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/07/2021 à LES MAILLYS, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : LVLP Siège social : 33 Grande Rue, 21130 LES MAILLYS. Objet social : L'acquisition, l'administration, l'exploitation et la gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle est propriétaire ou dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voir d'acquisition, échange, apport ou autrement ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement toutes opérations quelconques notamment financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du
commerce et des sociétés de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement
d'apports en numéraire. Gérance : M. Ludovic POISSENOT et Mme Valérie MAURON demeurant 33 Grande Rue 21130 LES MAILLYS. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales requis dans tous les cas.
Pour avis. La Gérance
AL213031068

CEMAMBA

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORBERON (21250) du 12 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée, Dénomination sociale : CEMAMBA Siège social : 16 Grande rue – Cidex 56 – 21250 CORBERON, Objet social : l'activité de loueur en meublé par location directe et/ou indirecte, de tous locaux à usage d'habitation, meublés ou garnis, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, l'exploitation de gîtes, chambres d'hôtes et de tables d'hôtes ; l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions ; la location de salles et d'espaces pour tous types de réception ; l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise d'intérêts et participations dans toutes sociétés. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 1 500 euros constitué uniquement d'apports en numéraire, Gérance : Madame Céline BOITEAU, demeurant 16 Grande rue – Cidex 56 – 21250 CORBERON. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. Pour avis La Gérance
AL213031069

LES GRANGES DE CRÉPEY

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AUBAINE (21360) du 15 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : LES GRANGES DE CRÉPEY Siège social : Hameau de Crépey – 21360 AUBAINE Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Cyrille MAGNIN, demeurant Hameau de Crépey – 21360 AUBAINE Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance
AL213031081

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/07/21 il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LM Investissements
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000,00 €
SIEGE : 8, Rue des Vernettes, 21470 BRAZEY EN PLAINE
OBJET : Détention de participations, Acquisition et gestion de valeur mobilière, de tous droits sociaux ; Prise de tous intérêts et de participations par tous moyens dans toutes sociétés existantes ou à créer ; Animation de filiales ; Gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toutes sociétés ; Etudes et montages de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales ; Consulting et formation ; Prise, acquisition, gestion, mise en valeur et exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés ; Acquisition de tous immeubles, et/ou droits sociaux immobiliers.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : nommé sans limitation de durée : M. Jean-Louis MERGEY, demeurant 8, Rue des Vernettes, 21470 BRAZEY EN PLAINE,
IMMATRICULATION : RCS de DIJON.
Pour avis,
AL213031083

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/06/2021, il a été constitué une SCI dénommée : QUERCUS CERRIS
Siège social : 12 rue du Renaudot – 21140 LE VAL-LARREY
Capital : 1 500 €
Objet : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Gérance : Benoit BARRANDON, 12 rue du Renaudot – 21140 LE VAL-LARREY et Marie BARRANDON, 12 rue du Renaudot – 21140 LE VAL-LARREY
Cession de parts sociales : Cession de parts libre entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON
Pour avis,
La gérance
AL213031104

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21) du 23 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BEAUNE JARDIN CONCEPT
Sigle : BJC
Siège social : 17 bis rue Pasteur, 21200 BEAUNE
Objet social : L'aménagement et l'entretien d'espaces verts, ainsi que tous travaux annexes nécessaires à la réalisation de cet objet et de nature paysagiste et pépiniériste ; Tous travaux de maçonnerie paysagère ; Tous travaux de terrassement, de clôtures, d'éclairage, de pose et de motorisation de portails, d'installation d'arrosages automatiques ; Tous travaux de voirie et réseaux divers (V.R.D) ; Tous travaux de carrelage, faïence, revêtement de surfaces en matériaux durs, chapes et sols coulés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur Romain VERY, demeurant 17 bis rue Pasteur, 21200 BEAUNE et Monsieur Maxime COVRE, demeurant 2 avenue des Lyonnais - 21200 BEAUNE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL213031109

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la SCI BAOC le 23/07/2021 - Dénomination : SCI BAOC – Forme : société civile immobilière – Objet : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers – Siège : 4 Rue des Fatains, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE – Durée : 99 ans – Capital : 130.000 euros – Apports en nature : néant - Apports en numéraire : 130.000 euros – Gérance : M. Jean-Paul BAILLY et Madame Christiane BAILLY demeurant ensemble (4 Rue des Fatains, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE) – Cession des parts : librement cessibles entre associés et au profit de descendant / ascendants de l'associé ; agrément préalable à l'unanimité dans tous les autre cas – RCS : DIJON
Pour avis
La gérance.
AL213031111

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

TMH

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une SARL, immatriculée au R.C.S. de DIJON, dénommée TMH, au capital de 10.000 €, ayant pour objet l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles ou de tout groupement ayant la personnalité morale et la gestion de ces participations, l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes et l'activité de prestataire de services, son siège est 16 Route de Nuits Saint Georges – 21700 SAINT NICOLAS LES CITEAUX et le gérant est Monsieur Thibaut MONTGILLARD, demeurant 16 Route de Nuits Saint Georges – 21700 SAINT NICOLAS LES CITEAUX.
Pour Avis,
AL213031128

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22/07/2021 à DIJON, il a été constitué la société suivante : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : MILNA. Siège social : 13 rue d'Auxonne, 21000 DIJON. Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis et biens immobiliers dont elle est propriétaire ou dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Rachel MILLOT demeurant 10 rue Alfred de Musset 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis. La Gérance
AL213031137

CHEVEAU INVEST

Par ASSP en date du 27/07/21, il a été constitué une SAS dénommée : CHEVEAU INVEST
Siège social : Rue des Barrigards, 21550 Ladoix Serrigny
Capital : 5000 €, divisé en 500 actions de 10 euros
Objet social : Gestion d'un portefeuille de titres de participation, participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières ou autres, réalisation de toutes opérations immobilières.
Président : Mme Karine CHEVEAU BIZOUARD demeurant 10 Impasse des Gavroches 21550 LADOIX SERRIGNY, nommée pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix
Clauses d'agrément : Toute transmission est soumise à agrément préalable de la société
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.
AL213031138

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SCI LA FONTAINE

SCI au capital de 3 000 euros
Siège social transféré au
11, rue Denfert Rochereau -
58300 DECIZE
RCS NEVERS en cours de régularisation
509 222 592

Suivant décisions de la gérance en date du 1/05/2021, lamention antérieurement publiée est modifiée ainsi qu'il suit, à compter de ce jour :
SIEGE SOCIAL
Ancienne mention : Mousseaux - 58270 ST BENIN D'AZY
Nouvelle mention : 11, rue Denfert Rochereau - 58300 DECIZE
Pour avis, la gérance.
AL583031049

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DES DOREAUX

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
Au capital de 448 830 euros
Siège social : « Les Doreaux »
58340 DIENNES AUBIGNY
RCS NEVERS 525 318 978

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juin 2021 a décidé de réduire le capital social d'une somme de 161 170 euros pour le ramener de 448 830 euros à 287 660 euros par annulation de 16 117 parts sociales.
L'assemblée Générale extraordinaire des associés prend également acte de la démission de Madame Martine MAILLOT de
ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour.
Pour avis, La gérance
AL583031054

Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

SCEA DU DOMAINE DE PARAY

« Paray » -

58300 SAINT PARIZE EN VIRY
RCS NEVERS : 838 200 921

Suivant AGE du 02/07/2021 il a été décidé à effet au même jour une augmentation du capital de 1 000 € à 14 000 €. Dépôt des actes modificatifs au RCS de Nevers.
Pour avis

AL583031068

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 17/7/2021,

Mr LELU François et Mme LIMANTON Marie Elisabeth, son épouse, dt ensemble à VARZY (Nièvre) 22 rue du 8 mai 1945, mariés à la mairie de MARCY (58210) le 22/5/1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial avec stipulation d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, consistant en une clause de préciput.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc où domicile a été élu par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

POUR INSERTION
Me JACOB, Notaire.

AL583031058

MODIFICATION DE STATUTS

CIRCUIT M-C

SAS au capital de 10 000 €
Siège social
1 rue du Lavoir 58470 MAGNY-COURS
RCS NEVERS 899 953 368

Par AGE du 16/07/2021, il a été décidé de modifier la dénomination de la société en «HOTEL DU CIRCUIT». Modification au RCS de NEVERS.

AL583031051

GROUPEMENT FORESTIER DU SAUZAY

Groupement forestier
au capital de 1 983 848,31 euros
ayant son siège social
à CORVOL L'ORGUEILLEUX (Nièvre)
27 Quartier de la Gare
chez Mme Guiltat
521 229 344 RCS NEVERS

Transfert de siège social et réduction de capital

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 mai 2021, il a été constaté :

- le transfert du siège social à compter du 10 mai 2021 à PARIS (14ème arrondissement), chez M. Marc GAVARRY, 162 Boulevard Montparnasse ;

- la réduction du capital social de 1 983 848,31 euros pour le porter à 1 363 999,19 euros.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Suite à ces modifications, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : la constitution, l'amélioration, la gestion et la conservation d'un ou plusieurs massifs forestiers ;

Gérants : M. Arnaud GAVARRY, demeurant à PARIS (17ème arrondissement), 4 rue d'Heliopolis et M. Marc GAVARRY, demeurant à PARIS (14ème arrondissement), 162 Boulevard Montparnasse.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL583031057

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN enregistré à NEVERS le 5 juillet 2021 sous les références 5804P01 2021 N 00349

La Société dénommée SNC MAZIER, Société en nom collectif au capital de 63.000,00 euros ayant son siège social à CORBIGNY (Nièvre) 6 avenue Saint Jean identifiée sous le numéro SIREN 809203714 RCS NEVERS.

A CEDE A :

La Société dénommée LE ST JEAN, Société en nom collectif au capital de 10.000,00 euros ayant son siège social à CORBIGNY (Nièvre) 6 avenue Saint-Jean identifiée sous le numéro SIREN 900130634 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de Café brasserie bazar presse auquel est annexé un débit de tabac et vente de billets de loterie de la Française des Jeux connu sous le nom de «Le Saint Jean» situé et exploité à CORBIGNY (Nièvre), 6 avenue Saint Jean.

Prix : TROIS CENT CINQ MILLE EUROS (305.000,00 euros) s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE EUROS (297.000,00 euros)

- aux éléments corporels pour HUIT MILLE EUROS(8.000,00 euros)

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Guillaume DINET, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

Pour avis.

AL583031055

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

CESSION

ASSP du 13/07/2021, enregistré au SPFE de NEVERS le 19.07.2021, Dossier 2021, référence 5804P01 – 2021 A 00467, la Société UNI'VERT PAYSAGE, SARL au capital de 8 000 €, dont le siège social est Le Pré de la Route 58320 POUGUES-LES-EAUX, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°814 155 131, représentée par Julien SAULU et Guillaume ROSE, cogérants associés a cédé à la Société ROSE ESPACES VERTS, SARL au capital de 4 000 €, dont le siège social est 12 Route des Picardeaux 18320 BEFFES, immatriculée au RCS de BOURGES sous le n°900 797 911, représentée par Guillaume ROSE, gérant associé unique, une branche complète d'activité d'entretien des espaces verts sis et exploité Le Pré de la Route 58320 POUGUES-LES-EAUX moyennant le prix de 153 000 €.

L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds de commerce le même jour et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le 14.07.2021.

Mention en sera faite au RCS de BOURGES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège de la branche d'activité cédée. La Société UNI'VERT PAYSAGE poursuivra l'exploitation de l'activité de paysagiste, pose de piscines à son adresse d'exploitation actuelle.

AL583031064

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PETIT ATLAS

SARL au capital de 2 000 €
Siège social
18, Avenue de la République
58500 CLAMECY
R.C.S. NEVERS: 879 776 847

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 août 2021, il a été pris acte de la nomination de Mr LHOUARI Nassim, Mehdi, demeurant 23 route d'Auxerre à COULANGES SUR YONNE, en qualité de nouveau Gérant, à compter du 15 août 2021, pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame BADOU Aurélie, née CHENEL, Gérante démissionnaire.

Modification au RCS de Nevers.

AL583030924

DES DOREAUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Le Crot Seigneur
58340 DIENNES AUBIGNY
898 936 968 RCS NEVERS

DÉMISSION GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 01 juillet 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Philippe MAILLOT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau gérant, Madame Martine MAILLOT, demeurant Le Crot Seigneur 58340 DIENNES AUBIGNY, pour une durée illimitée à compter du 01 juillet 2021.

Pour avis

La Gérance

AL583031069

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL ETABLISSEMENTS HENRY PASCAL

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 23 000,00 €
Siège social : Route principale
58110 BICHES
452 653 066 RCS NEVERS

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Par décision du 30/04/2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport de Monsieur Pascal HENRY, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL583030670

PAJNIC & WIATR

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622.45 euros
Siège social
Route de Cervenon
58700 PREMERY (Nièvre)
344 579 602 RCS NEVERS

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

Monsieur Dominique WIATR, demeurant à PREMERY (Nièvre) Route de Cervenon, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à PREMERY (Nièvre) Route de Cervenon.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

le liquidateur.

AL583031034

SCI LES GLYCINES

SCI en liquidation
au capital social de 1 600 Euros
Siège social
5, rue du Pré Jacot
58320 POUGUES-LES-EAUX
R.C.S. NEVERS 379 243 652

Le 05.07.2021, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05.07.2021. M. Jean-Paul HOSPITAL demeurant 5, rue du Pré Jacot 58320 POUGUES-LES-EAUX, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

AL583031060

SARL BOUSSARD FRERES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 117 538,19 euros
Siège social : Champignolles Le Bas
58190 BAZOCHES
RCS Nevers 428 788 772 (2000 B 370)

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Juillet 2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 Juillet 2021, et sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Alain BOUSSARD, domicilié à CHAMPIGNOLLES LE BAS – 58190 BAZOCHES, lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à CHAMPIGNOLLES LE BAS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur,

AL583031063

MARY-PAULE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 30 000 €
Siège Social
2, Rue des Ardilliers – 58000 NEVERS
449 501 485 RCS NEVERS

Par décision du 12/07/2021 l'Associée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur Mme Sylvie LE BOURLOT dt à CHALLUY (58) – 22 Bis, rue de la Chapelle, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL583031067

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : IRMAOS IMMO Capital : 600€ Siège social: 171 Roland Brouard 58600 Garchizy Objet: achat, vente, location de tous biens immobiliers Durée : 99 ans. Gérant : Mme Ludivine Foltier demeurant 10 rue de la Fontaine 58400 Chaulgnes Cession de part social: les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. RCS Nevers

AL583030991

SCI RC DAGONNEAU

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 5 Rue des Egouleaux
58180 MARZY
NEVERS RCS EN COURS

Avis est donné de la constitution, par acte sous seing privé en date à MARZY (58), du 20/07/2021, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI RC DAGONNEAU

SIEGE SOCIAL : 5 Rue des Egouleaux - 58180 MARZY

OBJET :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - A titre tout à fait occasionnel, la vente de ces immeubles ou biens immobiliers,

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans

APPORT EN NUMERAIRE : 100 euros divisé en 100 parts sociales numérotées 1 à 100 de 1 euros nominal

GERANCE : Monsieur Rémi Christian Pascal ROUSSET, de nationalité française, né le 25/09/1988 à NEVERS (58) et domicilié à MARZY (58180), 5 rue des Egouleaux,

CESSION DE PARTS :

Toute mutation à titre gratuit entre associés et descendant d'un associé est libre

Toute mutation à titre onéreux entre associés est soumise à une procédure d'agrément préalable

Toute mutation à titres gratuit ou onéreux au profit d'un tiers est soumise à la procédure d'agrément préalable

IMMATRICULATION : RCS NEVERS

Pour avis

Le gérant

AL583031050

DEOLSBOX

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée DEOLSBOX au capital de 1.000€, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL583031052

SAINT LAURENTBOX

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée SAINTLAURENTBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL583031053

BTP MITEL

Par acte SSP du 08 /07/2021, il a été constitué une société :

Dénomination : BTP MITEL

Forme : SAS

Capital : 2 000 €

Siège social : 7 bis boulevard de la République, 58000 NEVERS

Objet : Tous travaux de rénovation intérieure et extérieure.

Président : M. GHITA Dumitru-Florian, 46 rue d'Epinay, 95100 ARGENTEUIL

Directeur Général : M. CIUCA Ionel-Florin, 54 avenue de Versailles, 75016 PARIS

Durée : 99 ans.

Chaque action donne droit à une voix, cession d'actions soumise à agrément.

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583031061

DEOLS IMMO

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée DEOLS IMMO au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Son gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE. Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL583031065

AVIS DE CONSTITUTION

Acte authentique reçu par Me Emilie GUERIN-PEREIRA, notaire à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), le 20/07/2021 il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale :SCI AMB

Objet social : acquisition, gestion et toutes activités s'y rapportant

Siège social : 20 Rue du Lavoir 58210 CHAMPLEMY

Capital : 100 euros

Gérance : Mr Antoine Michel Régis BROHAN demeurant 20 Rue du Lavoir.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL583031070

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

LES GOURMANDISES DE GWEN

Acte sous seing privé en date à CLAMECY du 22/07/21, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES GOURMANDISES DE GWEN

Siège social : 1 Rue du Bourbasson 58500 SURGY

Objet social :Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, snacking, sandwicherie, saladerie, traiteur à consommer sur place ou à emporter, dépôt de pains en sédentaire, en tournées et par e-commerce; Achat, vente de produits artisanaux, régionaux; Vente de journaux et plus généralement toutes activités et prestations de service se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €

Gérance : Mme Gwénaëlle DUPUIS dt 10 Rue des Grands Vergers 89480 COULANGES-SUR-YONNE

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Pour avis La Gérance

AL583031071

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 septembre 2018,

Monsieur Albert Charles Corneille MESSIANT, en son vivant Retraité, demeurant à CHAMPLAY (89300) 19 Grande Rue.

Né à HONDSCHOOTE (59122), le 13 août 1932.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à CHAMPLAY (89300) (FRANCE), le 11 juin 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Brigitte GRANA , Notaire titulaire d'un Office Notarial à JOIGNY (Yonne), 48 avenue Gambetta , le 9 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Brigitte GRANA, notaire à JOIGNY 48 Avenue Gambetta, référence CRPCEN : 89041, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893031114

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION Article 1007
du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2002, Madame Madeleine BONNEAU, en son vivant retraitée, demeurant à PARON (89100) Les Cèdres 63 rue du mail Richelieu .

Née à SUBLIGNY (89100), le 29 octobre 1924.

Veuve de Monsieur Pierre JULIEN et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PARON (89100) (FRANCE), le 12 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifieée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 18 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89) 8 Quai du Commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893031129

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du ,

Madame Monique Micheline Marie LETRECHER, en son vivant retraitée, demeurant à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS (89150) 27 rue des Perthuisons Résidence ORPEA.

Née à PARIS (75014), le 7 décembre 1927.

Veuve de Monsieur Robert Herbert WINTZENRIETH et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS (89150) (FRANCE) , le 6 février 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «Lendais & Associés», société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 25 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89) 8 Quai du Commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 9 juin 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893031134

TESTAMENT OLOGRAPHE

De Monsieur Jean-Claude BRZYCHCZY, demeurant 23 route de Paris Genève 89320 Vaumort, né le 23 juin 1951 à 94440 Villecresnes , décédé à SENS 89100 le 13 mars 2021, célibataire.

Suivant testament olographe en date à Vaumort du 24 juillet 2013, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 22 juillet 2021., a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET , notaire, 48 rue de la République 89190 Villeneuve l'Archevêque,, en date du 22 juillet 2021.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Christine MILLOT-SONNET. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893031153

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 19/07/2021, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de

Monsieur Cyril BONTEMPS Appartement, 27-2 rue Ambroise Challe 89000 Auxerre. RCS Auxerre 435145032. CIP 4464.

AL893031120

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS CAPITAL CONFORT** 46 avenue de Champleroy 89000 Auxerre. RCS Auxerre 834649584. CIP 4447.

AL893031121

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/07/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl ARELCO** 56 Bis avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (travaux d'électricité). RCS Auxerre 418205498. CIP 4488. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893031117

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/07/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de

Monsieur Serge Michel BOUTIN 3 rue René Schaeffer 89000 Auxerre (café bar (licence 4ème cat.)). RCS Auxerre 950348318. CIP 4486. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893031118

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/07/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la Sàrl à associé unique EURL BURGONDIA 15 rue du Pont 89480 COULANGES SUR YONNE (menuiserie, miroiterie). RCS Auxerre 819560616. CIP 4487. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL893031119

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 21/07/2021 modifiant le plan de cession de la **SAS LA HALLE** - Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre, 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon et ZAC des Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles chaussures) RCS PARIS 413 151 739.

AL893031169

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

PNEU-CENTRE

Société Coopérative de Production Anonyme à capital variable
Siège social
Avenue Jean-Mermoz
89000 AUXERRE
426 920 013 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Mme Corinne HEURLEY, demeurant 15 rue du Vaux de Nangis – 89290 QUENNE, en qualité de nouvel administrateur de la Société, pour une période de 4 années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

AL893031154

TRANSFERT DE SIÈGE

FM89

SAS à associé unique
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 33, rue du Clos Fleuri
94800 VILLEJUIF
848 284 725 RCS CRETEIL

En date du 23 juillet 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 5, lieu-dit Les Etangs – 89116 CUDOT à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis .

AL893031133

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE DES HATES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 16 980,00 euros
porté à 339 600,00 euros
Siège social
5 chemin des Hâtes - 89800 MALIGNY
504 466 343 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2021 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 322 620 € pour le porter à 339 600 € par voie d'incorporation de réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par l'augmentation du montant nominal de chacune des parts sociales anciennes, le portant ainsi de la somme de 10 € à la somme de 200 €. En conséquence, la collectivité des associés a décidé de modifier les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, la gérance.

AL893031113

SC CHVINS

Société civile au capital de 2 790 euros.
Siège social : 6 route de Bleigny le Carreau
89800 LIGNORELLES.
802 355 735 RCS AUXERRE.

L'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 1 960 € ce qui porte celui-ci à 4 750 €. Pour avis, la gérance.

AL893031127

S.J.B. Société d'Avocats

CACHAT TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros porté
à 1 000 000 euros
Siège social : 22 Rue de Seignelay,
89550 HERY
400 947 495 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 JUIN 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 500 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 €) divisé en 510 parts sociales. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million d'euros (1 000 000 €) divisé en 510 parts sociales. Pour avis.

AL893031135

S.J.B. Société d'Avocats

G C FINANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social
32 Grande Rue 89550 HERY
442 942 108 RCS AUXERRE

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision du 28 juin 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 150 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 150 000 euros, divisé en 75 parts sociales de 2 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 300 000 euros, divisé en 75 parts sociales de 4 000 euros. Pour avis

AL893031136

MOUSSY INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social
6 chemin du Comte de Lacelle
89130 LALANDE
489 885 525 - RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'une somme de trente-deux mille quatre cents (32 400,00 €t) euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à quarante-deux mille quatre cents (42 400,00) euros, par création de mille six cent vingt nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées intégralement.

AL893031155

S.J.B. Société d'Avocats

DOMARCY

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 500 euros
Siège social
38 Rue Tardy 89270 ARCY SUR CURE
504 626 961 RCS AUXERRE

REDUCTION ET AUGMENTATION CAPITAL

1°) Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juin 2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 23 juillet 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 1 925 euros, pour être ramené de 5 500 euros à 3 575 euros par rachat et annulation de 1 925 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille cinq-cents euros (5 500 €) divisé en 5 500 parts de 1 euro Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille cinq cents soixante-quinze euros (3 575 €) divisé en 3 575 parts de 1 euro. 2°) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 23 JUILLET 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 1 925 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois mille cinq cents soixante-quinze euros (3 575 €) divisé en 3 575 parts de 1 euro. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq mille cinq-cents euros (5 500 €) divisé en 3 575 parts.

Pour avis La Gérance

AL893031166

ADDITIF

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DUPUIS YOANN RENOV'

Acte sous seing privé en date à CLAMECY du 22 Juillet 2021, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DUPUIS YOANN RENOV'

Siège social : 1 Rue Cotteau 89660 CHATEL CENSOIR

Objet social : Réalisation de tous travaux de gros œuvre du bâtiment: Maçonnerie générale, Charpente, Revêtement de façade, Isolation, Zinguerie, Terrassement, Plâtrerie générale... Rénovation intérieure (plâtrerie, carrelage...), Aménagement de salles de bains, cuisines, extensions de vérandas;

Et plus généralement tous travaux du bâtiment ayant lieu direct ou indirect avec l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €

Gérance : M. Yoann DUPUIS dt 1 Rue Cotteau 89660 CHATEL CENSOIR

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Pour avis La Gérance

AL893031165

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ALIENATION DE PORTIONS DES CHEMINS RURAUX DE MEZILLES A FONTENOY ET N° 29 DES EAUX BUES A LA RENAUDERIE

Par arrêté n° 2021.3-5-1.13 du 21 juillet 2021, le Maire de la commune de MEZILLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural de Mézilles à Fontenoy et d'une portion du chemin rural n°29 des Eaux Bues à la Renauderie.

A cet effet, M. BREUILLÉ Michel, a été désigné par le Maire, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la MAIRIE DE MÉZILLES du jeudi 19 août 2021 à partir de 9 h, au samedi 4 septembre 2021 jusqu'à 12 h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie durant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture, soit du lundi au samedi de 9h à 12h. Il sera également consultable sur le site https://lapagelocale.fr/89130-mezilles

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le jeudi 19 août 2021 de 9h à 11h.
- Le samedi 4 septembre 2021 de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir ») au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, M. Michel BREUILLÉ, 9, Grande Rue 89130 MEZILLES.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

AL893031164

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificative Parution le 16 juillet 2021 Concernant la cession de branche d'activité entre la SNC ATPA et la SARL FTP LOC, Il faut lire : Moyennant le prix de mille euros (1 000,00 €) pour les éléments incorporels, de cinquante-trois mille huit cent cinquante euros (53 850,00 €) pour les éléments corporels et reprise d'un crédit-bail pour un montant d'onze mille sept cent (11 700,00 €), soit un prix de soixante-six mille cinq cent cinquante euros (66 550,00 €).

AL893031123

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP LELIEVRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 22 juillet 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : M.Jacques Norbert Guy FAISY, retraité, et Mme Monique Marie Alice MASSON, retraitée, demeurant ensemble à AVALLON (89200) 26 Allée Corot.Préalablement soumis de la communauté de biens meubles et acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893031148

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. Antoine, Paul, André COVILLE La Pierre-qui-Vire, 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN, né le 25/08/1980 à PARIS (75) dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : ALBERTINI.

AL893031128

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Frédéric LEPRETRE
3 place du Palais de Justice – 89000 Auxerre
TEL : 03.86.52.58.22
Maître Martine MESPELAERE
SCP 2MZA
37 avenue Jean-Baptiste Lebas
59100 Roubaix
TEL : 03.28.36.94.42

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

à vendre aux enchères publiques
au palais de justice d'Auxerre
5 place du Palais de Justice

LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 à 14h00

une **maison à usage d'habitation**

sise à **Sainpuits, 5 rue Marie-Madeleine**

reprise au cadastre de ladite ville

SECTION C N°814 POUR 4 A 11 CA

CLASSE ENERGIE : DPE VIERGE

MISE A PRIX : 10 000 €
(DIX MILLE EUROS)

Visite prévue le 9 septembre 2021 de 14h00 à 15h00

Consultation du cahier des conditions de vente au Palais de Justice d'AUXERRE

AL893031079

MODIFICATION DE STATUTS

QAPE

Société par actions simplifiée
au capital de 475.916 euros
Immeuble Burovert
Zone Artisanale Les Hâtes du Vernoy
89130 TOUCY
819 502 154 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale en date du 08.07.2021, il a été décidé de révoquer à compter du même jour :

KALYAN CONSEIL de son mandat de Président

SAINT-UHEL DEVELOPPEMENT de son mandat de Directeur Général

Aux termes d'une ordonnance de nomination d'un Administrateur Provisoire du Tribunal de Commerce d'AUXERRE en date du 19.07.2021, il a été désigné la SELARL BCM, sise en son établissement secondaire Rond-Point Foch, 1 avenue de Saint-Georges à 89000 AUXERRE, 832 377 691 RCS LYON, prise en en la personne de Maître Charles-Henri CARBONI demeurant 52 rue Théodule Ribot à 92700 COLOMBES, en qualité d'Administrateur Provisoire de la Société.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre,

Pour avis.

AL893031130

AACE ROSES

(Agronomie Arboriculture Chablis Environnement)
Société à responsabilité limitée
Au capital de 112 500,00 euros
Siège social : rue des Vendanges,
Parc des Lys 89800 Chablis
352 447 569 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 05/07/2021 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a : - modifié l'objet social de la société qui est désormais le suivant : négoce et courtage de produits alimentaires de luxe, de produits agricoles ou destinés à l'agriculture ; transformation de produits alimentaires ; exploitation de marques commerciales ; participation financière dans des sociétés ; activité d'information réglementaire et d'expertise ; activité de commercialisation d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces, de plantes annuelles et de plants ainsi que de plants truffiers; activité d'aménagement de paysages ; achat et vente, en gros, demi-gros et au détail d'agrofournitures et de produits à destination notamment des professionnels, particuliers et collectivités; information réglementaire pour les productions agricoles, l'accompagnement des exploitants agricoles dans leurs démarches contractuelles et règlementaires, les études techniques et économiques pour le compte des clients, la formation et l'information directes ou sous traitées. - décidé d'augmenter le capital d'une somme de 40 000 € pour le porter à 152 500 € par voie d'incorporation de réserves. Cette augmentation de capital a été réalisée par l'augmentation du montant nominal de chacune des parts sociales anciennes, le portant ainsi de la somme de 90 € à la somme de 122 €. En conséquence, la collectivité des associés a décidé de modifier les articles 3, 6 et 7 des statuts. Pour avis, la gérance.

AL893031131

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ST ANTOINE

SCI au capital de 59 714,27 €uros
Siège social : 89700 EPINEUIL
1 Rue Jules Cavailles
424 295 855 R.C.S. AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/07/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de co-gérante Mme Catherine DUMAS née VUITON, demeurant 16 rue de la Bûcherie, 75005 PARIS.

- de modifier l'objet social comme suit : L'acquisition par voie d'achat (y compris en l'état futur d'achèvement) ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'entretien, la location, la sous-location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Les statuts ont été mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d' AUXERRE.

AL893031138

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

PLANET ELEVAGE

SAS au capital de 50.000 €
Siège social
5 Rue Jules Rimet, 89400 MIGENNES
797604824 RCS Sens

Commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO du 28/02/2020, les associés ont pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes à compter du 30/09/2020, - AUDITRA (titulaire partant) - AUDIT PARTENAIRE CONSEIL (suppléant partant) et ont décidé de ne pas les renouveler. Mention sera portée au RCS Sens.

AL893031139

Notaires

SCP David Belou - Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Maude Cléon
Notaires associés
Titulaire d'un Office Notarial à Dijon (Côte d'Or)
1 place de l'Europe
Simone Veil
avec bureau permanent à Genlis
25 avenue de Sprenelingen

INITIATIVES D'ENTREPRISES & SERVICES - ID'EES 89

SARL au capital de 40.000 €
Siège social
AUXERRE (Yonne), 20-22 rue Gérot
379 418 999 R.C.S. AUXERRE

GERANCE - AGO DU 09/06/2021

ANCIENNE MENTION : M. Ludovic CHARLET, 19 rue des Vignes, ETIGNY (Yonne). NOUVELLE MENTION : M. Christophe MATHET, 4 rue du Faubourg Saint-Nicolas, FONTAINE-LES-DIJON (Côte d'Or).

AL893031140

SCI LA MONTGOLFIERE

SC au capital de 451 831,31 €uros
Siège social : 89700 EPINEUIL
1 rue Jules Cavaillès
344 175 047 R.C.S. AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/07/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de co-gérante Mme Catherine DUMAS née VUITON, demeurant 16 rue de la Bûcherie, 75005 PARIS.

- de modifier l'objet social comme suit : L'acquisition par voie d'achat (y compris en l'état futur d'achèvement) ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, l'entretien, la location, la sous-location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Les statuts ont été mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d' AUXERRE.

AL893031142

LES GARS DU COIN

Objet social

Dénomination : LES GARS DU COIN. Forme : SARL au capital de 5000 euros. Siège social : 24 GRANDE RUE, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. 848203386 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 juin 2021, les associés ont décidé à compter du 2 juin 2021 d'étendre l'objet social aux activités de : - café - brasserie - PMU - Française de Jeux - fabrication et/ou vente de plats préparés à emporter - service traiteur - achat et revente de produits divers (épicerie) - Expositions - Organisation de soirées, concerts et évènements - Location de vélo et autres matériels divers - livraisons diverses - vente d'objets personnalisés. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL893031145

ENTREPRISE G. CLOUTIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 835 700 Euros
Siège social
12, Route d'Augy – Lieudit le Petit Vaux
89290 CHAMPS-SUR-YONNE
426 620 100 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions en date du 30 juin 2021, la SAS FINANCIERE CLOUTIER ayant siège 3, Rue de la Brosse Virot – ZI. « Les Mûriers » à 71160 DIGOIN, associée unique, a pris acte de la démission de M. Jean-Claude CLOUTIER, Président, avec effet le même jour, soit le 30 juin 2021, et a décidé d'assurer désormais la Présidence de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis

AL893031150

BEAUJOUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 21 700 euros
Siège social
6 rue des Hates
89560 COURSON LES CARRIERES
789 904 406 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a : - constaté la démission de M. Romain BABLIN de ses fonctions de gérant à compter de ce jour - décidé de réduire le capital social de 4 000 € pour le porter à 17 700 €, à la suite de l'annulation de 40 parts sociales, à compter de ce jour.

AL893031156

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DAVAL

Objet social

Dénomination : DAVAL. Forme : SARL au capital de 4000 euros. Siège social : 5 Chemin des Cannetières, 89100 SENS. 513152397 RCS de SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 juillet 2021, les associés ont décidé à compter du 26 juillet 2021 de modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet Salon de coiffure mixte, Vente d'accessoires, bijoux, maroquinerie, perruques, Coiffure à domicile, Salon de beauté, soins du visage, des pieds, des mains, onglerie, relaxation, massage non médicaux et vente de produits de beauté. L'article 2 des statuts a été mis à jour. Mention sera portée au RCS de SENS.

AL893031170

A.M EXOTIQUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social
16 Place Colette
Centre Commercial La Madeleine
89300 JOIGNY
RCS SENS 512 460 064

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2021, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une société civile, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : SCI LA MADELEINE Forme : Société civile immobilière Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles. Capital social : 1 000 euros Siège social : 16 Place Colette, Centre Commercial La Madeleine, 89300 JOIGNY Durée : Jusqu'au 18 mai 2108 Gérants et associés : M. Abdendi EL MOULOUE demeurant 2 Avenue de Mayen 89300 JOIGNY et M. Mbark ABAJOU demeurant 1 Rue Voltaire Appartement 62 – 89300 JOIGNY Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

AL893031171

VENTE

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas
89700 TONNERRE

VENTE DE PARCELLE BOISEE

Monsieur Thierry THEPAULT vend la parcelle située à MERE (89144), lieudit «Les Petits Chaumes» cadastrée section ZA n°58 pour 6a 39ca en nature de taillis au prix de 600 euros

(six cents euros) payable comptant au jour de la signature de l'acte. Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier, si vous êtes propriétaire d'une parcelle contiguë en nature de taillis, vous bénéficiez d'un droit de préférence que vous pourrez exercer dans un délai de deux mois à compter de la présente parution par lettre recommandée avec avis de réception que vous nous adresserez à l'office notarial de Tonnerre pour nous informer de votre souhait d'acquérir ladite parcelle au prix et conditions ci-dessus indiqués.

AL893031137

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE, en date du 28 mai 2021, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 25 juin 2021 - dossier 202100022159 et 202100023869 référence 8904P01 2021 N 00678 et N 00679 a été cédé par la société PRESSING RICHARD, SARL au capital de 64.000 € dont le siège est à 6-8 Avenue Saint Georges, 89000 Auxerre immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 427020466.

à : la société PRESSING RICHARD SARL au capital de 1000 €, dont le siège est à 14 Avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre, immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 898850300.

Son fonds de commerce de teinturerie et pressing exploité 6-8 Avenue de St Georges et 14-16 Rue Jean Jaurès, 89000 Auxerre, moyennant le prix de 67.000 € s'appliquant aux aux élèments incorporels pour 20.450 € et au matériel pour 46.550 €. Entrée en jouissance au 28 mai 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial de Me Emilie SABIAUX, notaire à AUXERRE, (89000), 11 Rue des Hospitaliers, domicile élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire

AL893031163

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU PUITS FONDU

EARL au capital de 7 622,45 €
Siège social
13 rue du Bas Huet
89150 MONTACHER VILLEGARDIN
419 409 297 RCS SENS

L'assemblée générale du 30 juin 2021 a pris acte de la démission de M. Jean-Michel TURPIN, de ses fonctions de gérant à cette date.

Pour avis, la gérance.

AL893031112

POURSUITE D'ACTIVITÉ

ATELIER GZ ARCHITECTES

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : ATELIER GZ ARCHITECTES. Forme : SARL. Capital social : 20000 euros. Siège social : 1 Rue DES BRUYERES, 89100 COLLEMIERS. 799171566 RCS de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juillet 2021, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL893031146

NON DISSOLUTION

DEGRYSE CLEMENT

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : DEGRYSE CLEMENT. Forme: SARL. Capital social : 3000 euros. Siège social : 8 Rue DE LA POTERNE CHEN-

NETON, 89800 CHABLIS. 789654423 RCS d'Auxerre. Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL893031143

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SAS JEAN-MARC CHEF

Clôture de liquidation

Dénomination : SAS JEAN-MARC CHEF.

Sigle : Jean-Marc.

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 2500 euros.

Siège social : 1 Lieu-dit Les Rigots - SAINT-ROMAIN LE PREUX, 89116 Sepeaux St Romain.

524562113 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 5 juillet 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Marc CHEF demeurant 1 Lieu-dit Les Rigots - SAINT-ROMAIN LE PREUX, 89116 Sepeaux St Romain et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du de Sens.

Le liquidateu

AL893031110

SAS JEAN-MARC CHEF

Dissolution anticipée

Dénomination : SAS JEAN-MARC CHEF.

Forme : SAS société en liquidation.

Capital social : 2500 euros.

Siège social : 1 Lieu-dit Les Rigots - SAINT-ROMAIN LE PREUX, 89116 Sepeaux St Romain.

524562113 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 30 juin 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021. Monsieur Jean-Marc CHEF, demeurant 1 Lieu-dit Les Rigots - SAINT-ROMAIN LE PREUX 89116 Sepeaux St Romain a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

AL893031111

SEMI 89 SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA MAISON INDIVIDUELLE 89

Transmission universelle de patrimoine
SARL au capital social de 30.000 €
Siège social : 60, avenue de Paris
89470 MONETEAU
488 222 480 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions du 30/06/2021, la société Burger et Cie, SAS au capital de 13.699.770 €, siège social Zone Industrielle de Bois l'Abbesse 68660 Lièpvre, 534 307 301 RCS COLMAR, associé unique, a décidé la dissolution sans liquidation de la société SEMI 89 SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA MAISON INDIVIDUELLE 89.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, les créanciers sociaux de la société SEMI 89 SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA MAISON INDIVIDUELLE 89 peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis.

AL893031116

JOSSIER DEBARDAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 1 Rue du Jardin, 89380 APPOIGNY
Siège de liquidation
5 Rue du Fossé L'Evêque 89400 CHICHERY
385 360 565 RCS AUXERRE

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry JOSSIER, demeurant 5 Rue du Fossé L'Evêque 89400 CHICHERY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL893031124

CHARRON BLANCHOT - GABRIEL

Société civile professionnelle
en liquidation
au capital de 53 662,05 euros
Siège social
ST CLEMENT 89100 1 Place de l'Eglise
Siège de liquidation
1 rue de la Cassine 89100 VILLEROY
331468710 RCS SENS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 Juin 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Christophe BLANCHOT, demeurant 1 rue de la Cassine 89100 VILLEROY et Monsieur Gérald GABRIEL demeurant 92 rue Paul Bert 89100 PARON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue de la Cassine 89100 VILLEROY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Les Liquidateurs Gérald GABRIEL Christophe BLANCHOT

AL893031141

MARTINEZ LUCAS

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 7.622,45 €
Siège social
1 Rue des Sablons
89660 MONTILLOT
409 774 171 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 15 juillet 2021, l'actionnaire unique a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur : M. MARTINEZ Lucas .

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 15 juillet 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Auxerre.

Le liquidateur.

AL893031157

SASU ZACAR AUTO

AVIS DE DISSOLUTION

IL est donné avis de la dissolution de la SASU ZACAR AUTO

Immatriculé au Rcs de Sens sous

le numéro : 84882652500026

Date le 01 JUILLET 2021

Siège de la dissolution 33 RUE DU MONT SAINT BERNARD 89100 PARON

Liquidateur Mr BENYETTOU MAHFOUD 33 RUE DU MONT SAINT BERNARD 89100 PARON

AL893031158

CHAUDRONNERIE ET SERVICES INDUSTRIELS ASSOCIES

C.S.I.A., en liquidation amiable
SAS en liquidation amiable
au capital de 60 000 €
Siège social
Zone Industrielle
Lieudit La Ruelle aux Chats
89100 GRON
505 054 569 RCS SENS

Le 30/06/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Marc TACCETTI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL893031161

YOANN LEFEVRE

Dissolution anticipée

Dénomination : YOANN LEFEVRE. Forme : EURL société en liquidation. Capital social : 3000 euros. Siège social : 6 Route de Saint Florentin, 89320 ARCES-DILO. 848068607 RCS de SENS. Aux termes d'une décision en date du 15 juillet 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 juillet 2021. Monsieur Yoann LEFEVRE, demeurant 35 Grande Rue 89210 BRIENON SUR ARMANCON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateu

AL893031162

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : D&J ASSOCIES

FORME : Société Civile Immobilière

SIEGE SOCIAL : 26 rue du Moulin – 89150 VALLERY

OBJET : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières ;

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

CO-GERANCE :

Madame BARBOSA Jenifer épouse FIRMINHAC - 26 rue du Moulin – 89150 VALLERY

Monsieur Damien FIRMINHAC - 26 rue du Moulin – 89150 VALLERY

CESSION DES PARTS

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL893031108

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 14 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : ÉLÉONALD. Siège social : 12 Place de l'Hôtel de Ville, 89000 AUXERRE. Objet social : Achat et vente de prêt-à-porter féminin et masculin, lingerie, sous-vêtements, maroquinerie, chaussures, bijouterie fantaisie et accessoires divers. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 3 500 euros. Gérance : Madame Marie-Jeanne LÉON IBOT, demeurant 76 Avenue Hoche, Bâtiment C 89000 AUXERRE. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL893031122

CLOS SAINTE ANNE

Société civile immobilière
au capital de 456 000 euros
Siège social
17 Quai de Régennes 89380 APPOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du du 28/06/2021, enregistré au SPFE AUXERRE, Dossier 2021 00023417, réf. 8904P01 2021 N00680, il a été constitué une Société civile Immobilière- Dénomination sociale : CLOS SAINTE ANNE. Siège social : 17 quai de Régennes 89380 APPOIGNY. Objet social: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout, soit au moyen de capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre d'accessoire et exceptionnel, de toutes garanties et à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Clauses relatives aux cessions de parts :Toute transmission de parts à un tiers ou au profit d'associés est soumise au droit de préemption des associés. Immatriculation au RCS AUXERRE.

Pour avis. La Gérance

AL893031125

LA HOLDING DU 12

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er juillet 2021, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : LA HOLDING DU 12. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 12 rue des Ardillats - 89800 FLEYS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 3 000 €. Gérant : M. Vincent COUPEROT, demeurant 12 rue des Ardillats, 89800 FLEYS. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893031126

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

NS PARK

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER Notaire associé à SEIGNELAY le 02/07/2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 20/07/2021 Dossier 2021 00025285 Référence 8904P01 2021 N 00730, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : NS PARK. Siège : BEAUMONT (89250), 3 Grande Rue. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 100€. Capital social : 100€ divisé en 100 parts de 1€ chacune numérotées de 1 à 100. Gérant pour une durée illimitée : Madame Nathalie MATTER et Monsieur Sylvian CHATTON demeurant respectivement à FRONTENAUD (71) 1245 allée des Fausses, et à BEAUMONT (89250) 3 Grande Rue. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Immatriculation : RCS AUXERRE.

Pour insertion Le Notaire.

AL893031147

SAS MA GU

Par acte SSP du 09/07/2021, il a été constitué une SAS dénommée : MA GU Siège social : 40 rue Léopold JAVAL, 89190 COURGENAY Capital : 5.000€ Objet : la production de plantes à fibres, notamment de chanvre, la transformation desdites plantes à fibres et la commercialisation par tous moyens de produits conçus à base de plantes à fibre Président : M. Clément MEUNIER, 2 impasse de l'Hôpital, 60500 CHANTILLY. Directeur Général : M. Francisco PINTO, 25 rue Madame de Stael, 92110 CLICHY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Clause d'agrément pour toute cession. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL893031149

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SCI au capital de 500€, 100 parts de 5 €, en numéraire, suite à la signature des Statuts SSP en date du 10/7/2021.

DENOMINATION : YMOA

SIEGE SOCIAL : 8 LE VIEUX GRAND CHEMIN 89400 EPINEAU LES VOVES

OBJET : l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autre des immeubles de la société,

GERANCE : M. Yves GOSSET et Mme Morgane LANGIN demeurant 8 LE VIEUX GRAND CHEMIN 89400 EPINEAU LES VOVES

Durée : 99 ans à compter son immatriculation au RCS DE SENS.

Cession de parts sociales : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants de l'associé cédant.

Pour avis,

AL893031151

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 juillet 2021 à FONTENAY PRES CHABLIS, il a été constitué une société civile. Dénomination sociale : HOLDING S.A.J Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 8 Chemin des Usages – 89800 FONTENAY PRES CHABLIS Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros. Gérant : Mme. Sylvie DE OLIVEIRA, demeurant 8 Chemin des Usages – 89800 FONTENAY PRES CHABLIS. Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893031152

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ASNIERES-SOUS-BOIS du 08 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : DU CIEL ET DES HOMMES Siège social : 24 route de Châtel Censoir – Le Village – 89660 ASNIERES-SOUS-BOIS Objet social : La conception et l'organisation d'ateliers, de soirées, et de séjours (publics ou privés) de formation ou de divertissement ou d'animation de loisir, notamment dans le domaine de l'astronomie ou en lien direct ou indirect avec ce thème ; Organisation de séjours thématiques croisés avec d'autres domaines complémentaires avec l'astronomie (séjour nature/astronomie, randonnée/astronomie, patrimoine/astronomie, gastronomie/astronomie) ; Organisation de prestations d'animations de loisir sur le thème ou en lien avec l'astronomie (par exemple séances de planétarium) - pour les particuliers, les scolaires, les centres de vacances, et/ou à destination des entreprises ; Organisation de conférences et séminaires (avec ou sans animation) pour les entreprise sur le thème ou en lien avec le thème de l'astronomie ; La distribution de matériel, équipements, contenus (livres etc) en lien avec le thème de l'astronomie ; Organisation de voyages sur le thème de l'astronomie. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance : Monsieur Thibaud MAREC, demeurant à ASNIERES-SOUS-BOIS (89660) 24 route de Châtel Censoir. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre. Pour avis La Gérance

AL893031159

SELLERIE CP

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
34 grande rue 89140 GISY LES NOBLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/07/2021 à GISY LES NOBLES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : SELLERIE CP Siège social : 34 grande rue, 89140 GISY LES NOBLES Objet social : La vente d'équipement pour le cheval et le cavalier, service de saddle fitting (prise de mesures), fabrication d'articles de voyage de maroquinerie et de sellerie, réparation, location matériels équestre, dépôt de vente. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 euros Gérance : Madame Christelle POUTEAU, demeurant 34 grande rue 89140 GISY LES NOBLES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis La Gérance

AL893031160

GEROMETTA, NOT'R EXPERT

Aux termes d'un ASSP en date du 30/06/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GEROMETTA, NOT'R EXPERT

Objet social : Exercice de la profession de notaire

Siège social : 33 avenue Gambetta, 89300 JOIGNY

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Président : Madame GEROMETTA Julie, demeurant 20 boulevard Saint Marcel, 75005 PARIS

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

GEROMETTA Julie

AL893031167

GEROMETTA JOIGNY

Aux termes d'un ASSP en date du 30/06/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GEROMETTA JOIGNY

Objet social : Acquisition et gestion immobilière

Siège social : 33 avenue Gambetta, 89300 JOIGNY

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

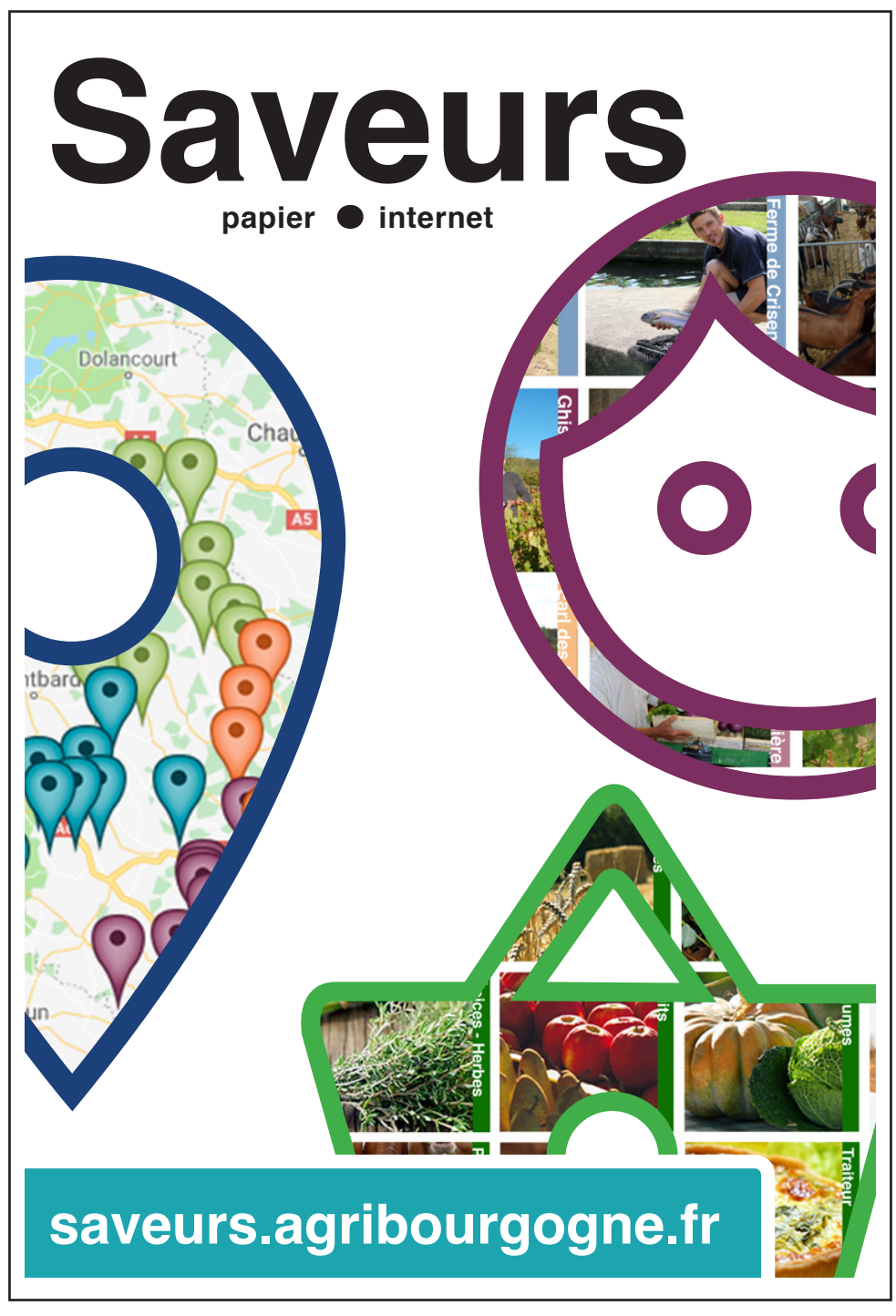
Gérance : Madame GEROMETTA Julie, demeurant 20 boulevard Saint Marcel, 75005 PARIS

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable de la gérance envers les tiers

GEROMETTA Julie

AL893031168





Patrimoine

Une manière de boucler la boucle à la Saline d'Arc-et-Senans

Depuis octobre 2020, la Saline royale d'Arc-et-Senans, dans le Doubs, agrandit son site avec un espace touristique qui complétera le premier demi-cercle.

La Saline royale d'Arc-et-Senans, classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1982, est située à la frontière entre le Jura et le Doubs. Construite par l'architecte du siècle des Lumières Claude Nicolas Ledoux, c'est pour donner vie à son projet initial que le site travaille sur l'aménagement d'un second demi-cercle, venant compléter celui déjà existant. À l'intérieur de ce *«cercle immense»*, des jardins pédagogiques destinés aux familles serviront de terrains pour de nombreuses activités comme la composition de bouquets, la fabrication de tisanes, ou encore l'initiation à la permaculture… Chaque espace reprendra un thème particulier. Il y aura tout d'abord la vie, avec le jardin des couleurs et des odeurs. Puis l'adaptation, avec un espace composé de plantes médicinales et aromatiques. Viendra ensuite la graine, avec un lopin de terre consacré aux céréales anciennes. Enfin, le thème du sol sera représenté par une parcelle composée d'un potager. Cette extension abritera également une prairie élaborée avec différentes cultures. Une partie va être livrée à elle-même, au naturel, dans l'objectif de voir ce que la terre a à offrir sans que l'Homme n'intervienne. Le but est de laisser toutes les plantes faire leur travail sans les chasser, même les mauvaises herbes. Une autre section va être ensemencée, et du fourrage sera étendu sur une troisième partie. Enfin, une double rangée d'arbres fruitiers de la région comme des cerisiers, pruniers, pommiers ou encore figuiers encercleront l'extension.

Le Festival des jardins éphémères déplacé

Depuis 2001, la Saline organise en période estivale le Festival des jardins éphémères. Chaque année, un thème est donné. Le site invite une vingtaine d'écoles de paysagistes et laisse libre cours à l'imagination des étudiants pour interpréter, à leur manière, le thème donné, sur un jardin à l'intérieur du site. Mais à partir de cette année, cet évènement va être déplacé à l'arrière du second demi-cercle. L'objectif est d'offrir une visite supplémentaire aux touristes tout en ayant une vision pédagogique qui passe par cette collaboration. Neuf jardins sont mis à la disposition des étudiants. En ce qui concerne le festival de 2018, vingt-six établissements de formation partenaires ont participé à l'évènement. Parmi eux, l'Institut européen des compagnons à Mouchard, l'IME Le Bonlieu à Dole, le lycée agricole Edgar Faure à Montmorot, le lycée professionnel Ferdinand Fillod à Saint-Amour, le lycée polyvalent Jacques Duhamel à Dole et la maison familiale et rurale d'Amange. Cette année, le Festival des jardins éphémères, entamé début juin, se tient jusqu'à la mi-octobre et se clôturera par une foire aux plantes, prévue les 15 et 16 octobre.

Priorité à la préservation de l'environnement

Les parcelles qui accueillent depuis bientôt vingt ans le Festival des jardins deviennent des jardins en mouvement. Proposé par Gilles Clément, par l'intermédiaire de l'agence Mayot et Toussaint, l'enjeu principal est notamment la lutte contre le réchauffement climatique. Les douze jardins sont répartis à travers six thèmes : la graine, le sol, l'eau, la conquête, l'alimentaire ainsi que des œuvres d'artistes, comme le jardin zen d'Erik Borja, et Dédale, un labyrinthe en métal proposé par Gilles Picouet. Contrairement au festival, ces créations seront visibles toute l'année. La Saline se trouvant entre deux sites Natura 2000, à savoir La Loue et la forêt de Chaux, la préservation de l'environnement reste au centre des préoccupations. D'autant que l'enceinte possède d'importantes colonies de chauves-souris au niveau du quartier des gardes. L'objectif de ce *«cercle immense»* est d'en faire un *«îlot de biodiversité»*, d'après Denis Duquet, responsable des jardins. Le respect de l'environnement est d'autant plus important dans le contexte de réchauffement climatique et de baisse de la biodiversité qui est le nôtre. Voilà pourquoi les artisans ont limité au maximum l'usage du béton lors des travaux de l'extension. Les barrières autour du projet sont en acacia et la passerelle centrale est en bois de chêne de la forêt de Chaux. *«Le but est de minimiser certains impacts»*, explique Denis Duquet. Le sol est, quant à lui, composé de sable et de sciure. Le site abrite également des espèces protégées comme des crapauds calamites. Voilà pourquoi la Saline travaille en collaboration avec certaines associations environnementales afin de tout mettre en œuvre pour les préserver. Les artisans ont aménagé à l'arrière de l'enceinte des étangs spécialement conçus pour cette espèce et assurer son bon développement. Enfin, la présence d'arbres sur toute la parcelle accentue cette idée de préservation de l'environnement. Le *«cercle immense»* ouvrira ses portes en juin 2022, à l'occasion du Festival des jardins éphémères.

LUDIVINE DEGENÈVE


© Mayot & Toussaint

Les travaux ont débuté en octobre 2020 et l'inauguration est programmée pour 2022.

Tout savoir sur les jardins permanents

Au total, douze jardins sont présentés sur l'ensemble du demi-cercle déjà existant. Il y a la Grainothèque voyageuse et la Dormance qui appartiennent au thème de la graine. Puis viennent le Cercle des cryptogrammes et les Pieds sur terre, pour le domaine du sol. En ce qui concerne l'eau, une création est proposée : le Jardin du temps. Viennent ensuite le Jardin du vent et l'Epine protectrice pour le thème de la conquête et enfin, pour le secteur de l'alimentaire, deux œuvres sont proposées : le Potapoule et la Forêt comestible. Imaginés par l'agence paysagiste Mayot & Toussaint, les jardins sont dessinés selon plusieurs principes : les envies et idées du paysagiste Gilles Clément, l'intégration du végétal sous tous ses aspects, comme la graine, le sol, ou la photosynthèse, l'idée d'une continuité avec le travail des jardiniers de la Saline qui œuvrent depuis vingt ans à travers le Festival des jardins et enfin leurs côtés permanents : visitables toute l'année.

Une agence de Côte-d'Or impliquée dans le projet

Soixante personnes sont employées sur ce projet de cinq hectares, orchestré par Gilles Clément, et deux de ses anciens élèves, Vincent Mayot et Leïla Toussaint, dont l'agence (Mayot & Toussaint) se situe à Daix, dans l'agglomération dijonnaise. La conception du projet a débuté par la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre en novembre 2019. L'avant-projet a été accepté en avril 2020. Deux mois plus tard, c'est le projet définitif qui est passé en validation pour débuter les travaux en octobre de la même année. L'inauguration aura lieu en juin 2022.


Jardins pédagogiques sur la thématique des plantes aromatiques et médicinales.


La surface totale de l'extension est de cinq hectares.